



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hauts-de-Seine

DOSSIER DE RENTRÉE

DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Année scolaire 2023-2024



SOMMAIRE

— Edito

— Chiffres clés

1 — Focus

1.1 — CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION : «NOTRE ÉCOLE FAISONS LÀ ENSEMBLE»	11
1.2 — TOUR OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE	14
1.3 — SANTÉ, BIEN-ÊTRE, LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT	18
1.4 — LA MATERNELLE	20
1.5 — EVOLUTION DU COLLÈGE : LA NOUVELLE 6ÈME ET LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS	24

2 — Les priorités académiques

2.1 — PRIORITÉ AU 1 ^{ER} D POUR UNE CONTINUITÉ AVEC LE 2D	32
2.1.1 — Évaluations nationales et acquisition des savoirs fondamentaux	32
2.1.2 — Le plan mathématiques	35
2.1.3 — Le plan français	37
2.1.4 — Le numérique au service de la pédagogie	40
2.1.5 — Devoirs faits, une ambition pédagogique renouvelée	46
2.1.6 — Plan langues vivantes	48
2.2 — NOUVEAU LYCÉE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE POUR TOUS	50
2.2.1 — La voie professionnelle, les campus, l'apprentissage public	50
2.2.2 — Les parcours mixtes	50
2.2.3 — Proposer aux élèves un nouveau lycée général et technologique et un nouveau baccalauréat	57
2.2.4 — L'enseignement supérieur	58
2.3 — ALLIANCES ÉDUCATIVES	61
2.3.1 — Les cités éducatives dans le département	61
2.3.2 — L'internat du XXI ^e siècle	65
2.3.3 — Les réseaux d'éducation prioritaire	67
2.3.4 — Projets éducatifs de territoire, PEdT, et plans mercredi	70

2.4 — ÉCOLE INCLUSIVE DANS LES HAUTS-DE-SEINE	71
2.4.1 — Offrir une scolarisation inclusive aux élèves en situation de handicap	71
2.4.2 — Le CASNAV et les unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants (UPE2A)	82
2.4.3 — Les dispositifs relais	86
2.4.4 — La persévérance scolaire et la prévention du décrochage scolaire	88
2.4.5 — Le lycée de la nouvelle chance LNC92	91
2.4.6 — La scolarisation des élèves à haut potentiel (EHP)	92
2.5 — ENGAGEMENT DES JEUNES	93
2.5.1 — L'Éducation à la citoyenneté	93
2.5.2 — Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	98
2.5.3 — L'Éducation physique et sportive	103
2.5.4 — L'Éducation artistique et culturelle	113

3 — L'éducation dans les Hauts-de-Seine

3.1 — ORGANIGRAMME DE LA DSDEN DES HAUTS-DE-SEINE	117
3.2 — LES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LES HAUTS-DE-SEINE	118
3.3 — LES PERSONNELS DE DIRECTION CHEFS D'ÉTABLISSEMENT RÉFÉRENTS VILLE	120
3.4 — LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	125
3.5 — LE CENTRE ACADÉMIQUE D'AIDE AUX ÉCOLES ET AUX ÉTABLISSEMENTS (CAAEE) ET LES ASSISTANTS DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ (APS)	127
3.6 — SERVICES MÉDICAL, INFIRMIER ET SOCIAL (SMIS)	138
3.7 — PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES	131
3.8 — LE COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ, À LA CITOYENNETÉ ET À L'ENVIRONNEMENT (CESCE)	133

ÉDITO



Ce dossier de rentrée montre les multiples visages d'un département particulièrement dynamique, animé par un collectif d'acteurs, engagé pour promouvoir une école républicaine, citoyenne, inclusive, équitable et ouverte, pour de meilleurs résultats scolaires et de meilleures poursuites d'étude. Qu'ils soient remerciés de la qualité des actions engagées sur les territoires qui composent les Hauts-de-Seine. Pour refléter cet engagement, le choix a été fait de valoriser certaines des actions pédagogiques et éducatives qui accompagnent au mieux chaque élève sur le chemin de sa réussite.

Cette rentrée scolaire verra le retour, cette année, dans les écoles du département de près de 300 000 élèves, accueillis par l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales qui se sont investis pour préparer cette rentrée 2023.

Une école engagée pour l'élévation du niveau des élèves, l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux. C'est le premier levier de l'égalité des chances : il s'est accompagné dans le premier degré d'un investissement important pour dédoubler les classes de GS, CP, CE1 en éducation prioritaire et alléger les effectifs de ces mêmes classes dans les autres écoles du département. Ces mesures touchent chacune des 583 écoles du département et s'accompagnent d'une véritable réflexion sur les pratiques pédagogiques les plus efficaces. Dans cette perspective, les évaluations nationales sont un point d'appui incontournable pour identifier les difficultés et les réussites et apporter les réponses adaptées aux besoins des élèves. Dans le premier degré, le plan maternelle, les plans mathématiques et français continuent de se déployer sur toutes les écoles et consolident les compétences des enseignants. Dans le second degré, la nouvelle 6^e qui comprendra 1 h de soutien ou d'approfondissement par semaine en français et mathématiques et la généralisation de Devoirs faits comme la transformation de la voie professionnelle s'inscrivent dans la continuité des dispositifs proposés aux élèves altoiséquanais pour favoriser leur réussite. Enfin, le département s'est fortement engagé dans l'évaluation des écoles et établissements, pour mobiliser les collectifs et les inciter à déployer des objectifs éducatifs partagés.

Une école des droits et des devoirs. Le droit de chacun à s'engager dans un parcours scolaire sécurisé, accompagner l'ensemble des élèves à besoin éducatif particulier et notamment les 7400 élèves en situation de handicap ainsi que tous les élèves allophones arrivants : avec l'ouverture de nouvelles ULIS, mais aussi, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement des élèves souffrant de troubles de la sphère autistique, de nouvelles Unités externalisées en école élémentaire et des dispositifs d'autorégulation, l'école inclusive reste une priorité. Une école des droits et des devoirs, c'est aussi une école qui nous engage tous et promeut un devoir de respect de l'autorité des professeurs et des savoirs, des règles fondamentales de notre République. Nous poursuivrons avec volontarisme la lutte contre toutes les formes de violence que ce soit dans le cadre de la formation des personnels à ce principe fondamental de laïcité, ou bien dans la généralisation du programme de lutte contre le harcèlement scolaire (programme PHARE). Faire de l'école un lieu où se construit le respect de l'autre fondé sur les valeurs de la République et une culture humaniste passe par l'enseignement de l'éducation morale et civique (EMC) mais également par la participation à des actions éducatives telles que le concours de la résistance et de la déportation (CNRD), le service national universel (SNU) ou les missions de service civique.

Une école qui permet l'émancipation des élèves et le développement de la confiance en soi. L'école est là pour déceler le talent du jeune qui ne le voit pas forcément, et l'aider à le révéler. Les écoles et établissements altoiséquanais s'engagent pour le bien-être des élèves et leur épanouissement : les projets d'éducation artistique et culturelle, l'engagement fort pour promouvoir les activités sportives et sportives, 30 min d'APQ, 2 heures de sport en plus en collège, Génération 2024 en attestent, le pass culture, le tour olympique et paralympique comme les actions en faveur de la transition écologique en sont les réalisations concrètes et ambitieuses. Une école de l'émancipation et du bien-être, c'est aussi une école où les communautés éducatives se réinventent : les concertations adossées au Conseil National de la Refondation et les projets pédagogiques qui peuvent en résulter ouvrent une nouvelle séquence pour nos écoles et nos établissements en libérant les initiatives, en permettant une nouvelle culture du projet et de l'innovation, une agilité collective pour adapter l'organisation aux besoins identifiés des élèves et s'essayer à de nouvelles pratiques pédagogiques.

En acceptant chacun de ces défis, chacun des acteurs de l'école dans les Hauts-de-Seine porte plus loin, plus haut et plus fort la « cause de l'école » afin que l'École de la République continue de changer des destins et de permettre à nos élèves de construire la vie qu'ils désirent et qu'ils méritent.

Je souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire 2023-2024.

Frédéric FULGENCE,
inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

CHIFFRES CLÉS

de l'éducation nationale

Les élèves

12 076 603

écoliers, collégiens et lycéens en France métropolitaine et DOM*, public et privé

6 422 800 élèves du premier degré

5 653 803 élèves du second degré

dont **3 411 400** collégiens

et **2 242 403** lycéens

(dont **621 614** lycéens)

436 085 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

Les établissements scolaires

60 753

écoles et établissements du second degré publics et privés

dont **51 609** écoles et établissements du second degré public

49 322 écoles

7 365 collèges

4 126 lycées et Erea*

dont **2 269** lycées qui accueillent des lycéens professionnels

* Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

Les enseignants

853 682 agents de l'éducation nationale enseignant à des élèves des premier et second degrés.

Les diplômes (session 2023)

87,7 % Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) (résultats provisoires)

95,7 % Taux de réussite au baccalauréat séries générales

89,8 % Taux de réussite au baccalauréat séries technologiques

82,7 % Taux de réussite au baccalauréat séries professionnelles

CHIFFRES CLÉS

des Hauts-de-Seine

Prévisions pour la rentrée scolaire 2023

Les élèves **284 081**

écoliers, collégiens et lycéens prévus dans les établissements publics et privés (sous et hors contrat) des 1^{er} et 2^d degrés des Hauts-de-Seine

154 234 élèves du premier degré

129 847 élèves du second degré

dont **75 529** collégiens

43 406 lycéens en filières générales et technologiques

10 358 lycéens en filières professionnelles

554 lycéens en EREA

7 096 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

Les établissements scolaires **906**

établissements publics et privés sous contrat des 1^{er} et 2^d degrés dans les Hauts-de-Seine

687 écoles du premier degré publiques et privées sous contrat

219 établissements du second degré parmi lesquels :

dont **133** collèges publics et privés sous contrat

66 lycées généraux, technologiques et polyvalents publics et privés sous contrat

16 lycées professionnels publics

4 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

Les diplômes (session 2023)

92,4 % Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) (résultats provisoires)

78 % série générale

série professionnelle

95,5 % Taux de réussite au baccalauréat séries générales

84,3 % Taux de réussite au baccalauréat séries technologiques

78,1 % Taux de réussite au baccalauréat séries professionnelles

CHIFFRES CLÉS

des Hauts-de-Seine

a) Les écoles

		NOMBRE D'ÉCOLES			
		2022		2023	
		TOTAL	dont éducation prioritaire	TOTAL	dont éducation prioritaire
Public	Maternelle	264	59	259	56
	Élémentaire	226	56	226	56
	Primaire	96	4	98	4
	Total	586	119	583	116
Privé	Maternelle	26	-	25	-
	Élémentaire	10	-	30	-
	Primaire	65	-	49	-
	Total	101	-	104	-
Public + privé	Maternelle	290	59	284	56
	Élémentaire	236	56	256	56
	Primaire	161	4	147	4
	Total	687	119	687	116

b) Les effectifs

		NOMBRE D'ÉLÈVES PRÉVISION		
		2022*	2023**	Évolution prévue
Public	Maternelle	53 402	51 245	-1 795
	Élémentaire	82 318	80 518	-1 931
	ULIS écoles	635	736	14
	Total	82 318	132 499	-3 712
Privé	Maternelle	6 618	6 562	-225
	Élémentaire	14 745	15 146	117
	ULIS écoles	30	27	1
	Total	21 393	21 735	-107
Public + privé	Maternelle	60 020	57 807	-2 020
	Élémentaire	97 063	95 664	-1 814
	ULIS écoles	665	763	15
	Total	157 748	154 234	-3 819

* constat

** prévisions

c) Les modifications du réseau des écoles publiques

Ouvertures

- CHATENAY MALABRY : école primaire La vallée
- COLOMBES : école primaire l'Arc sportif
- SURESNES : école primaire Benoit Malon

Fermetures

- COURBEVOIE : école maternelle Les genets
- LEVALLOIS-PERRET : école primaire Anatole France
- SURESNES : école maternelle Saint Exupéry

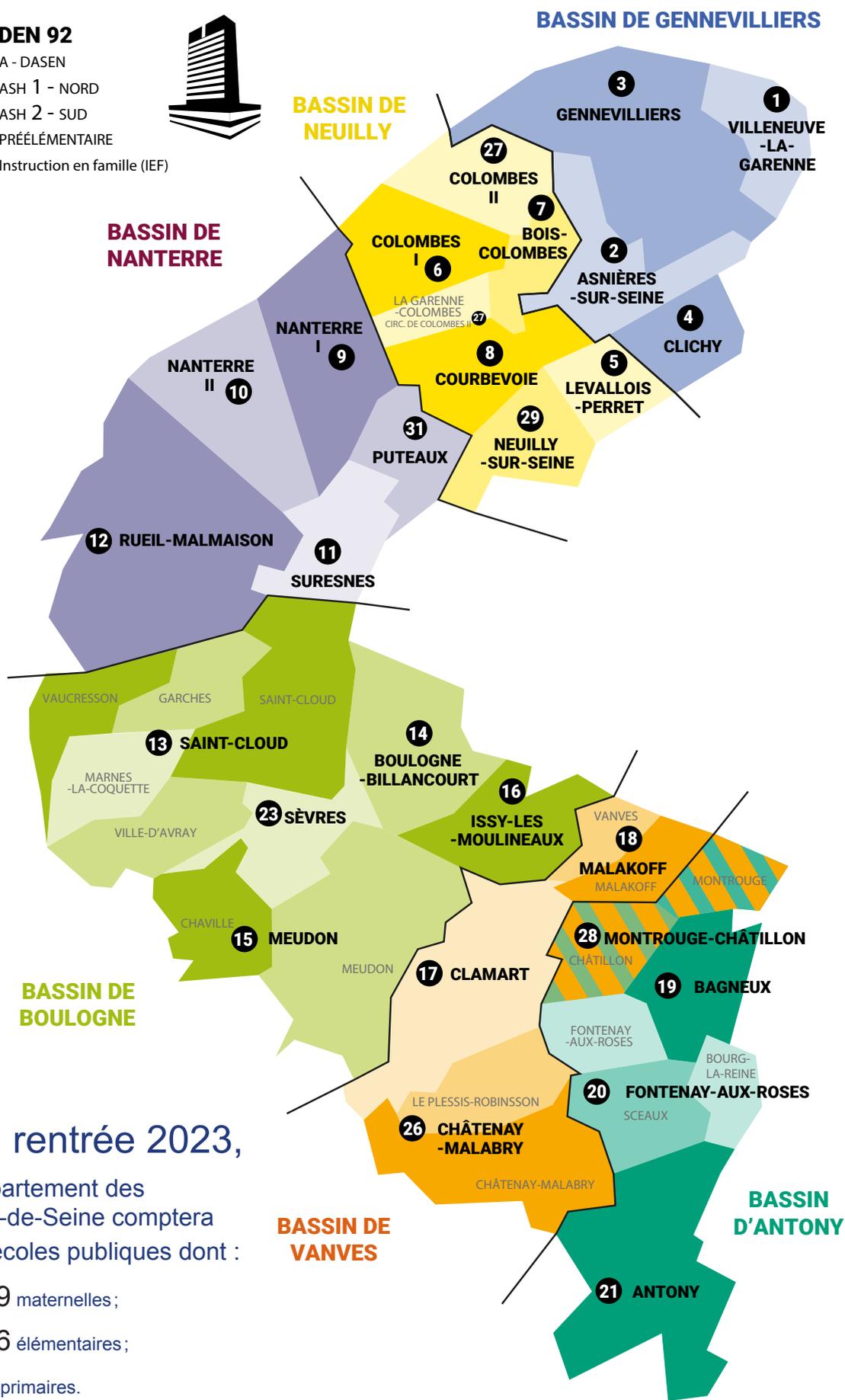
Fusions

- ASNIERES SUR SEINE : école maternelle Jules Ferry et école maternelle Mesnil
- CLAMART : école maternelle Charles de Gaulle et école maternelle Maria Brignole de Galliera
- MEUDON : école maternelle Jardies et école maternelle Desvergnès

Les 31 circonscriptions du 1^{er} degré

DSDEN 92

- A - DASEN
- ASH 1 - NORD
- ASH 2 - SUD
- PRÉÉLÉMENTAIRE
- Instruction en famille (IEF)



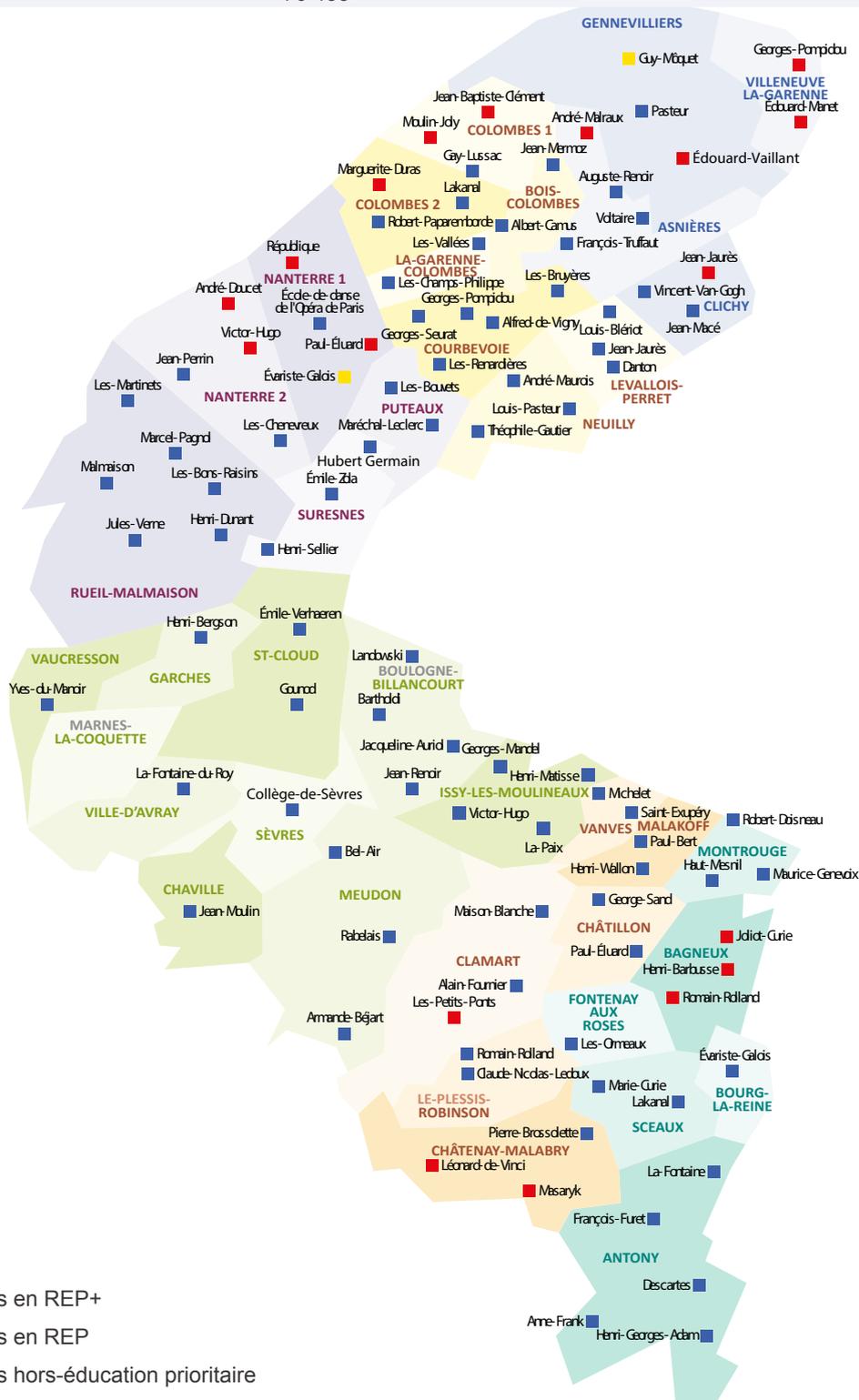
À la rentrée 2023,

le département des Hauts-de-Seine comptera 586 écoles publiques dont :

- 259 maternelles ;
- 226 élémentaires ;
- 98 primaires.

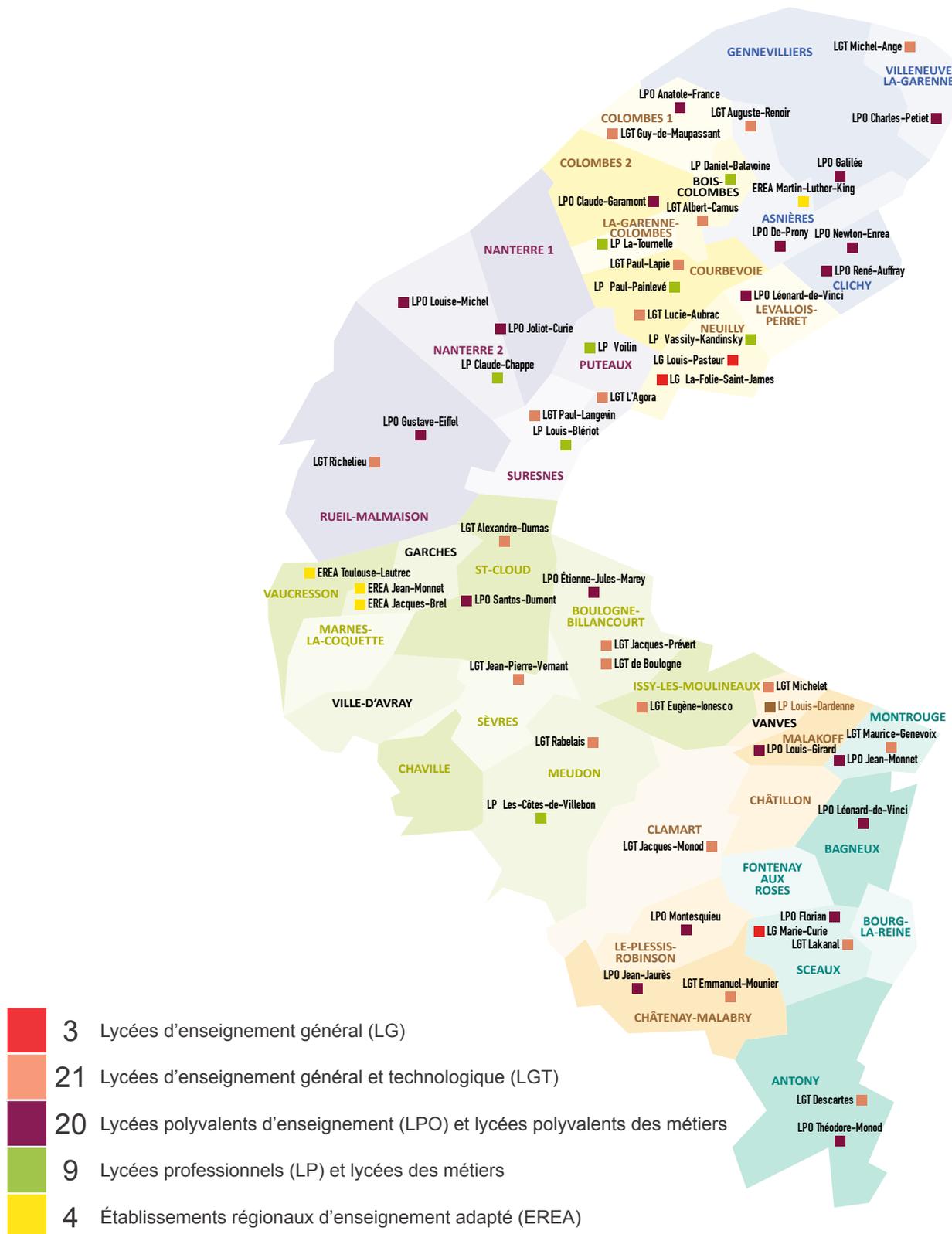
Les collèges et SEGPA

	NOMBRE ÉTABLISSEMENTS RS 2022	EFFECTIFS CONSTATÉS RS 2022	EFFECTIFS PRÉVUS RS 2023
Public	98 collèges, 17 SEGPA et l'école de danse de l'Opéra de Paris	56 149	55 274
Privé	35	20 286	ND
Total	133	76 435	



Les lycées

	NOMBRE ÉTABLISSEMENTS RS 2022	EFFECTIFS CONSTATÉS RS 2022	EFFECTIFS PRÉVUS RS 2023
Public	53	46 918	47 141
Privé	29	13 997	ND
Total	82	60 915	



1 — FOCUS



1.1 — Conseil National de la Refondation : «Notre école faisons là ensemble»



CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

Dans le cadre des travaux du Conseil national de la refondation et de la démarche nouvelle qu'il porte, les concertations *Notre école, faisons-là ensemble* doivent permettre de faire émerger, au niveau local, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités scolaires.

a) Déploiement

Les concertations locales se déploient progressivement depuis la rentrée 2022 dans les écoles, collèges et lycées volontaires, avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes, portée par une dynamique collective. Elles sont ouvertes aux personnels, aux familles, aux élèves, ainsi qu'aux élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu économique local, etc.

Elles s'inscrivent dans une démarche progressive en trois étapes, chacune facultative :

- Mettre en place une concertation initiale : les concertations se tiendront dans les établissements scolaires sous le pilotage des directeurs d'école et chefs d'établissement, et selon les modalités arrêtées avec les équipes éducatives.
- Élaborer un projet pédagogique : ce projet a vocation à nourrir le projet d'école ou d'établissement. Il ne s'y substitue pas. L'idée est d'enrichir l'existant ou de créer un projet pédagogique qui s'y adosse. Aucun cahier des charges n'est imposé aux équipes.
- Solliciter un financement : les projets pédagogiques pourront être financés dans le cadre d'un fonds de soutien pédagogique doté de 500 millions d'euros sur cinq ans.

b) Principes

Pour que cette démarche nouvelle et engageante réussisse, un certain nombre de principes ont été énoncés par le Président de la République lors du lancement du Conseil National de la Refondation pour l'École :

- il ne s'agit pas d'un « grand débat » théorique sur l'École et son avenir mais un travail commun et local destiné à permettre à chaque école d'identifier ses marges de manœuvre pour dégager des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves ;
- une concertation fondée sur le volontariat des équipes et de l'ensemble des parties prenantes ;
- un processus continu, qui n'est pas borné dans le temps, ce qui permet à chaque école de s'y engager quand elle s'y sent prête ;
- une concertation qui ne répond à aucun format, aucun modèle : autant de concertations que d'écoles ;
- il est simplement demandé que la concertation aborde tout ou partie des trois dimensions constitutives de la politique éducative (réussite, bien-être, réduction des inégalités).

Le pilotage du dispositif est confié à une cellule de coordination départementale, composée de cadres de la DSDEN et d'inspecteurs pédagogiques. Son objectif est de centraliser les demandes d'accompagnement des établissements lors de la phase de concertation et de les orienter, s'ils le souhaitent, vers des acteurs experts afin de les accompagner dans tout ou partie des trois étapes du dispositif.

Les écoles et les établissements sont invités à faire connaître la date retenue pour la tenue de cette concertation ou simplement leur intention de mettre en place cette concertation sur une application dédiée.

c) Accompagnement des écoles et établissements

Afin d'accompagner les écoles et les établissements, une adresse électronique dédiée a été créée et des webinaires bi-mensuels sont organisés. Ils permettent de répondre aux interrogations des directeurs ou chefs d'établissements, de faire un retour d'expériences de la part des établissements déjà engagés et de proposer des entrées thématiques telles que le bâti scolaire, les projets autour du numérique...

d) Processus d'attribution des crédits du Fond d'Innovation Pédagogique

Après l'étude au niveau académique des tous premiers projets proposés, il est apparu indispensable de prévoir un accompagnement des écoles afin de préciser les projets déposés et de les rendre plus ambitieux pour les élèves.

La Cellule de coordination départementale étudie les projets et les propose à la validation du jury académique présidé par monsieur le recteur ou son représentant.

Le cas échéant, si le projet semble imprécis ou mérite d'être travaillé davantage, le jury invite l'école ou l'établissement à se rapprocher de la cellule départementale de coordination pour bénéficier de l'accompagnement d'un expert (inspecteur ou conseiller pédagogique, informatique, climat scolaire, bâti scolaire...). Le premier jury d'attribution s'est réuni début février 2023.

A ce jour, 31 projets ont été validés, 14 projets, déposés entre juin et fin août, seront examinés lors de la prochaine commission tandis que 45 autres nouveaux projets sont en cours de rédaction par les équipes des écoles ou des établissements.

e) Perspectives

L'académie et la DSDEN sont mobilisées pour inciter les écoles et les établissements à s'emparer de ces concertations et en faire un véritable levier pour le bien être à l'école et la réussite des élèves.

Focus 1

Colombes, Collège Moulin Joly : Transformation de la Perm !

Le collège Moulin Joly se situe en Réseau d'éducation prioritaire dans le Nord du département, réseau qui travaille ardemment le climat scolaire.

Les concertations au premier trimestre 2023 ont permis à la communauté éducative de poursuivre la réflexion engagée lors de la rénovation des cours du collège et de l'accentuer en s'intéressant aux espaces apprenants.

Dans un ensemble plus global de création de Tiers lieux et de nouveaux espaces apprenants, le projet de rénovation de la salle de permanence s'est démarqué.

Le nouvel espace répond à un cahier des charges, défini en concertation :

A l'opposé de la conception « historique » des salles de permanence s'inspirant du « surveiller et punir » et dirigées de main de maître par le surveillant, il s'agira de concevoir une salle d'études s'appuyant sur la confiance et l'autonomie plus conformes aux nouvelles missions des assistants d'éducation ;

Ce nouvel espace propose des temps de travail différents permettant soit de travailler seul, soit de travailler en groupe et pour cela bénéficie de mobiliers modulables : les élèves peuvent travailler seuls à une table ou associer des tables pour un travail en groupe de 4 ou une réunion du Conseil de Vie Collégienne. Chacun peut trouver sa posture de travail en fonction de sa morphologie, du travail à faire et du moment de la journée. Il propose de matérialiser le fait que nous sommes tous différents face aux apprentissages. Certains travaillent à une table, seul ou à deux, d'autres préfèrent être assis dans une chauffeuse quand d'autres, selon l'état du moment, souhaitent être installés sur un pouf ou au contraire pédaler à un bureau vélo.

Le projet déposé dans le cadre du CNR « Notre école faisons là ensemble » a demandé le financement d'une partie de l'achat de mobilier au fonds de soutien pédagogique, l'autre partie étant prise en charge par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Ce projet ne se limite pas au seul achat de mobilier mais engage la communauté éducative à poursuivre la réflexion sur le bien-être à l'école, la confiance faite aux élèves, le développement de l'autonomie et des espaces apprenants.

Focus 2

Suresnes, un projet de territoire : « Climato Serena Scolae : Un climat scolaire serein pour un enseignement bienveillant et fertile »

Ce projet concerne les écoles et le collège de la cité-jardins, Ecoles maternelles Vaillant et Wilson, Ecole élémentaire Vaillant Jaurès et le Collège Henri Sellier.

Les concertations au premier trimestre 2023 ont permis à la communauté éducative comprenant les élèves eux-mêmes, de concevoir un projet, dont le fil conducteur est la réussite scolaire : « Comment réussir, apprendre et s'épanouir aujourd'hui ». Le travail entre les directeurs d'école, les directeurs et animateurs du périscolaire, les enseignants, le personnel municipal et les familles est apparu fondamental pour améliorer significativement les résultats obtenus aux évaluations nationales par les élèves de ce territoire.

Le collège a rejoint le mouvement à l'occasion d'un atelier de co-éducation et s'est inscrit dans la démarche. L'objectif principal du projet est d'impliquer l'ensemble de la communauté éducative et des partenaires, sur un territoire, La Cité-jardins, afin d'assurer la réussite des élèves en ambitionnant l'excellence, l'égalité et le bien-être de chacun. Le Programme de Réussite éducative de la ville, des structures municipales actives sur le territoire ainsi que les associations de parents d'élèves se sont inscrits dans cette dynamique collective.

L'École est ainsi un lieu privilégié pour rassembler les énergies et engager chacun dans un mouvement d'éducation et d'instruction partagé au sein d'une culture citoyenne reconnue et respectée.

Fort des besoins cognitifs, physiologiques et affectifs de l'enfant, il s'agit de développer les compétences psychosociales, dans un cadre de vie de qualité, favorisant l'inclusion sous toutes ses formes et le travail « entre pairs » et « partenaires », au service du bien-être à l'école de chacun.

Le projet s'articule autour

- du bâti scolaire avec une réflexion spécifique sur les espaces : jardins potagers, espaces d'exposition, implantation d'un foyer en école élémentaire en lien avec les pôles de jeux variés mis en place dans le foyer du collège.
- de la co-éducation avec des ateliers s'adressant aux parents sur les apprentissages à l'école ou au collège, mais aussi la parentalité.
- de la mise en œuvre de dispositifs innovants : classes flexibles, éducation à l'usage du numérique, labo maths, chorale inter-degré, formation des enseignants et des animateurs du périscolaire au développement et la construction des compétences psychosociales des élèves

La mise en œuvre du projet conduit les équipes à s'accorder sur des pratiques, outils et supports d'enseignement et à apporter à la communauté éducative toute la lisibilité nécessaire à la juste compréhension des enjeux. Le suivi individuel des enfants est constitutif du parcours scolaire et doit être systématiquement activé en cas de difficultés (PPRE, PAP, PPS, PPRE passerelle, soutien spécifique, centres de soins, collaboration assistantes sociales, infirmières, médecin scolaire, RASED, enseignante spécialisée...)

CONTACT

Emmanuel NEIL,
inspecteur de l'Éducation nationale
adjoint au DASEN en charge du 1^{er} degré.
ce.ia92.iena@ac-versailles.fr
01 71 14 27 67

Jacques FLODROPS,
directeur académique adjoint
des services de l'Éducation nationale.
ce.ia92.iaa@ac-versailles.fr
01 71 14 28 12

1.2 — Tour olympique et paralympique



a) Présentation

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques dans notre pays en 2024 représente une formidable opportunité de mettre en synergie l'ensemble des acteurs du territoire altoiséquanais pour renforcer et dynamiser les pratiques et la culture sportives de nos jeunes qui occupent une place centrale dans l'héritage des Jeux.

Il a vocation à être déployé sur les trois temps de l'enfant et s'inscrit dans la continuité éducative en confortant non seulement la place du sport à l'école et en dehors, mais également en développant des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif.

Marrainé par Diane de Navacelle de Coubertin, descendante du baron Pierre de Coubertin et membre du Comité International Olympique, cet événement itinérant représente ainsi l'opportunité de mobiliser et d'impliquer la Génération 2024 en amont des Jeux, mais aussi de laisser un héritage sportif, social et culturel autour des valeurs de l'olympisme et du paralympisme (Excellence - Respect - Amitié), porteuses de sens et de cohésion sociale dans notre société.

L'ensemble de la communauté éducative est invité à s'engager dans ce TOP 92 et faire vivre aux jeunes scolarisés de la maternelle à l'université des expériences dont ils se souviendront toute leur vie.

b) Déroulé du TOP 92 :

Le lancement du TOP 92 aura lieu à Colombes, ville olympique, le dimanche 08 octobre 2023 à l'occasion de la journée nationale paralympique.

Chaque semaine, l'objet de passation, œuvre d'art conçue par la Manufacture de Sèvres, se trouvera sur une commune qui organisera, en lien avec les associations, comités sportifs et les établissements scolaires, des animations sportives et culturelles autour du thème de l'olympisme et de ses valeurs, pendant le temps scolaire et extra-scolaire.

Cet esprit olympique passera par toutes les villes du département sous forme d'un parcours en deux boucles simultanées.

La cérémonie de clôture du TOP 92 aura lieu le dimanche 07 avril 2024 à Nanterre, ville olympique, à l'occasion de la semaine olympique et paralympique (SOP).

A quoi ressemble une semaine type ?

- 1) Le lancement de la semaine aura lieu le lundi après récupération de l'objet de passation dans la commune hôte.**
- 2) Le contenu et l'organisation de la semaine seront déterminés par les référents des écoles et des établissements scolaires en lien avec les collectivités et les partenaires associatifs. Les différents acteurs sont libres d'aborder les thématiques de leur choix.**
- 3) La fin de semaine sera matérialisée par un moment de passation au cours duquel la commune suivante y récupèrera l'objet de passation.**



Du 08 OCTOBRE 2023
>>> au 07 AVRIL 2024

LE TOUR OLYMPIQUE
ET PARALYMPIQUE
DES HAUTS-DE-SEINE

TOP 92

Une traversée du département
à travers des animations
sportives et culturelles

EN ROUTE VERS LES JEUX
TOP
92

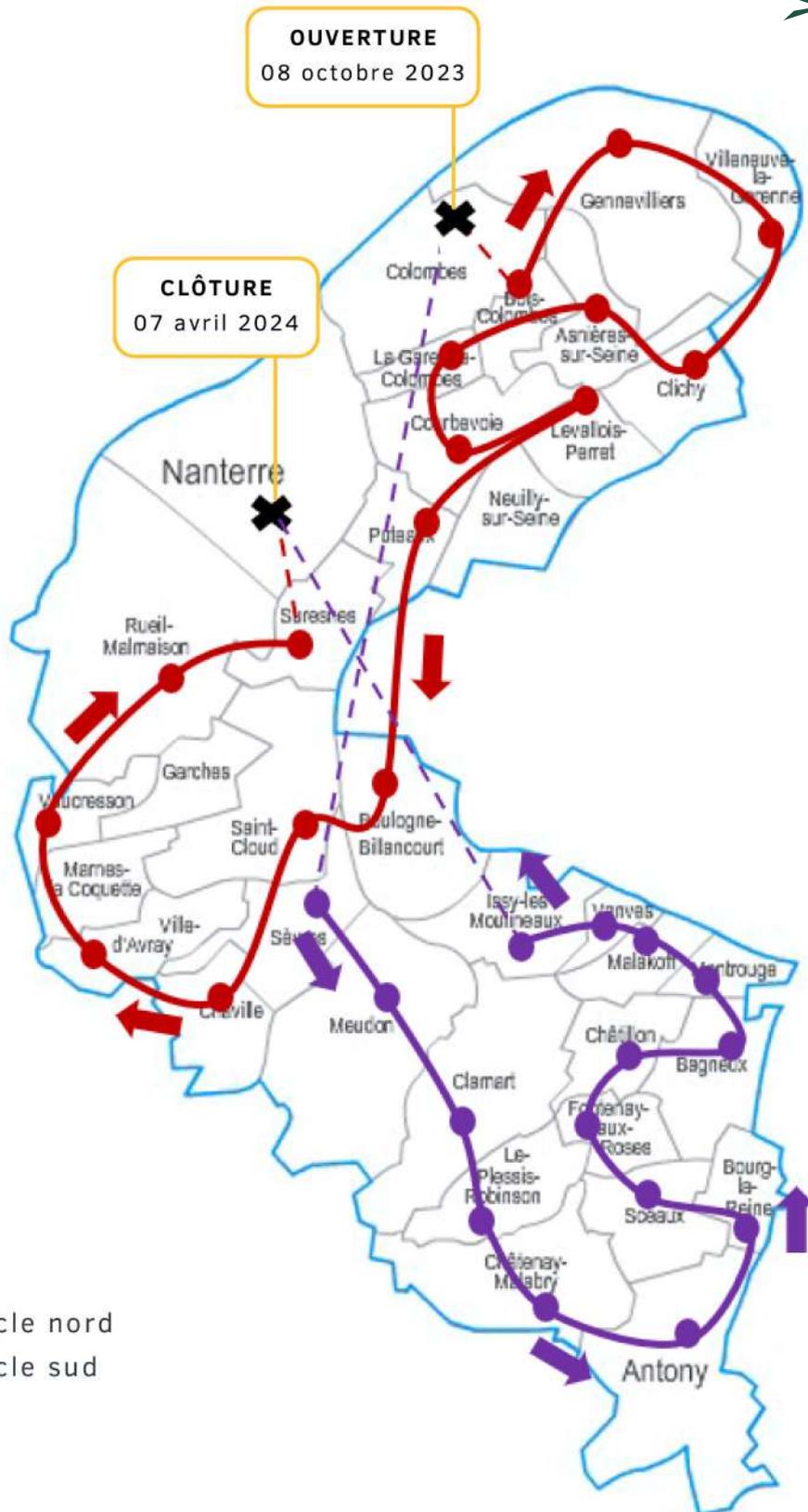
Scannez moi



pour plus
d'informations !

© Service communication DSDEN 92

c) Parcours



d) Calendrier

08 - 15 octobre 2023	Colombes	
16 - 22 octobre 2023	Bois-Colombes	Sèvres
23 - 29 octobre 2023	Gennevilliers	Meudon
06 - 12 novembre 2023	Villeneuve-la-Garenne	Clamart
13 - 19 novembre 2023	Clichy-la-Garenne	Le Plessis-Robinson
20 - 26 novembre 2023	Asnières-sur-Seine	Chatenay-Malabry
27 - 03 décembre 2023	La Garenne Colombes	Antony
04 - 10 décembre 2023	Courbevoie	Bourg-la-Reine
11 - 17 décembre 2023	Neuilly-sur-Seine	Sceaux
15 - 21 janvier 2024	Levallois-Perret	
22 - 28 janvier 2024	Puteaux	
29 - 04 février 2024	Boulogne-Billancourt	Fontenay-aux-Roses
05 - 11 février 2024	Saint-Cloud	Chatillon
26 - 03 mars 2024	Chaville	Bagneux
04 - 10 mars 2024	Ville d'Avray + Marnes-la-Coquette	Montrouge
11 - 17 mars 2024	Vaucresson + Garches	Malakoff
18 - 24 mars 2024	Rueil-Malmaison	Vanves
25 - 31 mars 2024	Suresnes	Issy-les-Moulineaux
01 - 07 avril 2024	Nanterre	

CONTACT

Maïlys PUYGAUTHIER,
cheffe du service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports.
01 82 08 39 24

Sonia CHABANE,
adjoite à la cheffe du service départemental
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.
01 82 08 39 25

1.3 — Santé, bien-être, lutte contre le harcèlement

a) Traitement des situations de harcèlement dans les services départementaux des Hauts-de-Seine

Dans un souci d'améliorer l'efficacité du traitement des situations complexes rencontrées au sein des établissements concernant le harcèlement scolaire, un groupe de suivi est mis en place à la rentrée 2023.

Il est constitué des principaux interlocuteurs concernés par les incidences de ses situations sur la situation de l'élève : la division de la scolarité, le service social et de santé scolaire, les inspectrices de l'éducation nationale pour l'information et de l'orientation, les inspecteurs de l'éducation nationale pour les situations de handicap, le centre d'aide et d'appui aux écoles et aux établissements ainsi que la conseillère technique établissements et vie scolaire départementale.

Le volume et la diversité des canaux de transmission des informations ont rendu nécessaires des temps de concertation autour des situations d'élèves complexes mobilisant les services départementaux du pôle vie de l'élève.

b) Modalités de suivi

Un suivi mensuel sera effectué par une veille des signalements réalisée sur les différentes applications : Stop Harcèlement, Faits Etablissements ou des signalements au Procureur de la République, ainsi que les saisines directes des établissements ou des familles auprès des services académiques.

Un bilan sera effectué chaque trimestre et transmis au directeur académique ainsi qu'à la DGESCO.

Afin d'avoir un traitement optimal de ces situations et en conformité avec les directives ministérielles et les recommandations du plan PHARE, il est recommandé aux directeurs d'école et aux équipes de direction de se rapprocher des chargées de mission référentes harcèlement pour le premier degré et de la CT EVS pour le second degré, chargées du contact avec les écoles et les établissements, dès qu'une situation de harcèlement est portée à leur connaissance.

La conseillère technique assistante sociale est référente - harcèlement pour les premier et second degrés en charge de la relation avec les familles.

ZOOM

Le concours national « Non au Harcèlement »

Le concours national « Non au Harcèlement » proposé aux établissements, sera étendu cette année à l'ensemble des cycles élémentaires.

L'académie de Versailles s'engage pour valoriser les actions mises en place dans les écoles et établissements dans le cadre de la prévention du harcèlement scolaire. Enregistrer les projets phare afin d'alimenter la Ruche NAH.

Ce nouvel espace de partage permettra de communiquer sur les actions mais pourra aussi nourrir la réflexion en accédant à d'autres idées de projets.

Lien pour le site académique :
<http://nonauharcèlement.ac-versailles.fr/>

CONTACT

Chargées de mission

pour le 1^{er} degré :

Annie COSTE

Annie-coste1@ac-versailles.fr

Sophie ANDREU

Sophie-andreu@ac-versailles.fr

Conseillère technique de service social :

Margarida DA ROCHA

Margarida.da-rocha@ac-versailles.fr

01 71 14 28 68

Pour le second degré :

Conseillère technique Etablissement et vie scolaire :

Marie-Christine RIVET

Marie-christine.rivet@ac-versailles.fr

01 71 14 27 76

Conseillère technique de service social :

Margarida DA ROCHA

Margarida.da-rocha@ac-versailles.fr

01 71 14 28 68

c) Le programme pHARe



Depuis septembre 2021, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a structuré sa politique de prévention, d'accompagnement et de protection des élèves autour de pHARe.

Déployé d'abord dans les écoles élémentaires et les collèges, le programme intègre les lycées à compter de la rentrée 2023. pHARe est un programme de lutte contre le harcèlement qui vise dans chaque école, collège et lycée à prévenir et repérer toute situation d'intimidation et de harcèlement afin de protéger chaque élève.

C'est une démarche qui engage l'ensemble de la communauté éducative. À destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles, collèges et lycées, ce programme combine plusieurs actions et dispositifs pour prévenir et intervenir sur toutes les situations d'intimidation et harcèlement.

La communauté éducative est donc amenée à mettre en œuvre pHARe qui permet également d'engager une dynamique d'amélioration du climat scolaire et du bien-être de tous à l'École.

Les écoles et collèges qui entrent dans « pHARe » :

- s'engagent pour deux ans à mettre en place le programme,
 - constituent une équipe ressource de cinq personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie,
 - formalisent un protocole de traitement, présenté en CESCE et voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et présenté aux familles, aux élèves, aux instances collégiennes ou lycéennes et aux personnels,
 - désignent dans chaque collège un coordinateur harcèlement
- forment une équipe d'élèves ambassadeur au collège et au lycée (minimum 10 élèves),
- mettent en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents,
 - participent aux temps forts du programme : journée NAH, SAFER internet day et concours Non au harcèlement,
 - organisent dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du CP à la terminale

La réalisation de tout ou partie de ces actions donne lieu à l'obtention d'un label. À compter de la rentrée 2023, ce label se décline de la manière suivante :

- niveau 1 : Engagement
- niveau 2 : Approfondissement
- niveau 3 : Expertise

Le niveau 1 de la labellisation pHARe est obligatoire pour les écoles, collèges et lycées. Ce niveau tient compte de toutes les obligations légales qui s'imposent à chaque école, collège et lycée.

<https://view.genial.ly/642fd352dc04fb001179640/interactive-content-bilan-phare-92>



CONTACT

Marie-Christine RIVET,
conseillère technique établissements et vie scolaire.
01 71 14 27 76

Christine CLUZEAUD,
médecin responsable départemental
du service médical en faveur des élèves.
01 71 14 28 75

N.N.,
conseillère technique - accompagnement professionnel
des infirmiers de l'Éducation Nationale et mise en œuvre
de la politique de prévention en faveur des élèves.
01 71 14 28 78

1.4 — L'école maternelle, école de l'épanouissement et de l'acquisition de la langue française

a) École maternelle comme première étape du parcours scolaire

L'école maternelle, première étape du parcours scolaire des enfants, est déterminante pour donner envie d'aller à l'école, pour apprendre, pour affirmer et épanouir leur personnalité, pour exercer leur curiosité sur le monde qui les entoure, tout en respectant le rythme de développement de chacun.

Dans ce cadre, le premier enjeu de l'école maternelle est d'être un lieu d'épanouissement individuel et collectif.

En montrant à chaque enfant qu'il est capable d'apprendre avec succès dans toutes sortes de situations, l'école maternelle l'engage ainsi à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à

apprendre et réussir sa scolarité et au-delà. Elle construit des conditions de sécurisation de l'enfant dans son environnement scolaire comme dans ses apprentissages.

Le second enjeu est de garantir une entrée réussie dans les apprentissages de tous les enfants et de prévenir le risque de décrochage à l'adolescence. Elle permet en effet de poser les soubassements nécessaires à l'acquisition des savoirs fondamentaux. Chaque classe d'école maternelle doit donc œuvrer à donner le goût de lire, écrire, construire le nombre et résoudre des problèmes dans un cadre sécurisant à l'écoute des besoins des jeunes enfants. Elle joue enfin un rôle essentiel dans la construction de la relation école-famille, dans la mesure où, avec elle, les parents apprennent à devenir parents d'élèves et débutent leur parcours de co-éducation.

b) Plan d'action pour la maternelle

Afin de réaffirmer le rôle crucial de l'école maternelle dans la scolarité des élèves et de leur permettre d'entrer dans les apprentissages du CP avec confiance et réussite, un plan d'action pour la maternelle a été engagé à la rentrée 2022.

Ses objectifs sont :

- assurer le bien-être à l'école et le plaisir d'apprendre
- donner à tous les mêmes chances de réussir
- garantir les apprentissages ambitieux et adaptés au développement de chaque enfant.

— L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire affirme le rôle décisif de l'enseignement pré-élémentaire dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge. L'identité et la spécificité de l'école maternelle donne à chaque élève un cadre propice et sécurisant aux premiers apprentissages scolaires.

— Les dédoublements de Grande Section en REP et REP+ et la limitation à 24 élèves hors éducation prioritaire participent à conduire des apprentissages respectueux des besoins des jeunes enfants pour la réussite de chacun.



Les activités de compréhension sont les plus complexes à acquérir en école maternelle tant en mathématiques qu'en français. Ce constat est confirmé par les résultats du protocole d'évaluation académique « Entrée sécurisée au CP » et des évaluations nationales CP.

La construction du nombre et la résolution de problèmes restent fragiles pour un certain nombre d'élèves de GS. En français, les activités de manipulation de la langue en phonologie et la compréhension doivent être renforcées. Les évaluations nationales de CP font encore état des écarts de maîtrise dans des compétences fondamentales.

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES DISPONIBLES SUR EDUSCOL.

<https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseignement>

Pour renforcer les compétences et les savoirs spécifiques de la maternelle, ce plan de formation est déployé à tous les échelons du département.

- formation des directeurs d'écoles (pilotage dans le cadre du programme d'enseignement et enjeux de l'école maternelle, partenariat, accompagnement des constellations)
- formation de formateurs (CPC, PEMF, MAT) sur les enjeux de l'école maternelle et les fondements didactiques et pédagogiques du cycle 1
- formation des enseignants dans le cadre d'un parcours individuel pluriannuel sur 6 ans :
 - animations pédagogiques
 - plans français ou mathématiques sous forme de constellations d'écoles maternelles intégrant le développement de l'enfant et les conditions de son bien-être
 - formations profilées pour les néo titulaires en maternelle et sur les néo titulaires sur les dispositifs « Moins de 3 ans »
 - volet de formation dédié à l'activité physique et sportive

→ 2 LEVIERS ESSENTIELS

1 Un plan de formation

- Pour les formateurs, les personnels-ressources, les cadres et les professeurs
- Pour mieux cerner les enjeux de la maternelle, renforcer les connaissances didactiques des savoirs fondamentaux et élaborer un projet pédagogique au service de la réussite des élèves
- Pour mutualiser les compétences et les outils des personnels avec des formations conjointes

Ce plan renforce la liaison école/famille et conforte la coopération des parents d'élèves avec l'équipe pédagogique pour mieux appréhender le parcours scolaire de leur enfant et concourir à sa réussite.

2 Des liens plus forts avec la sphère familiale et territoriale

- Garantir des rencontres régulières avec les parents d'élèves afin d'effectuer un bilan des acquis scolaires
- Développer les partenariats avec la toute petite enfance
- Assurer une transition efficace entre la maternelle et l'école élémentaire en s'appuyant sur les attendus de fin de maternelle et les résultats des évaluations nationales au CP

Il insiste sur la nécessité :

- d'expliciter les codes de fonctionnement de l'école,
- d'instaurer un climat de confiance et un dialogue serein favorisant un cadre sécurisé
- de communiquer et faire un bilan des progrès et des acquis de l'enfant.

Ces conditions participent à la co-éducation.

Ce plan insiste sur la consolidation des partenariats éducatifs avec la sphère territoriale en :

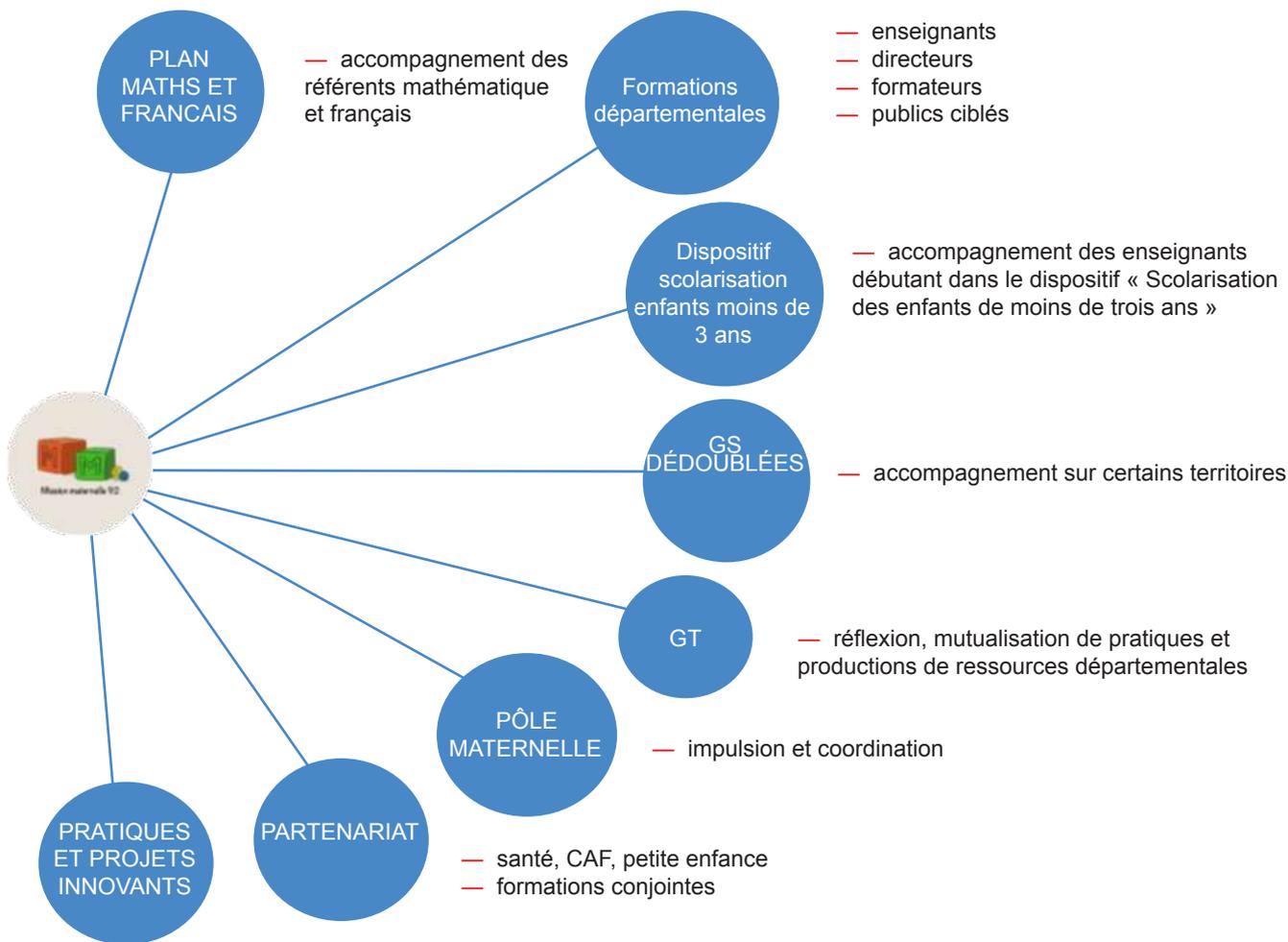
- développant une démarche articulée avec le périscolaire et les structures d'accueil de la petite enfance pour une continuité éducative au service des apprentissages et du développement des enfants
- en instaurant des formations conjointes (Petite Enfance, ATSEM, EN) pour mieux prendre en compte les besoins fondamentaux et le développement cognitif des enfants

La liaison entre le cycle 1 et le cycle 2 et plus particulièrement entre la GS et le CP est facilitée par des conseils de cycle autour d'un travail d'analyse des résultats du Protocole académique « Entrée sécurisée au CP » et les évaluations nationales.

c) Rôle de la Mission maternelle départementale 92

Les actions de la mission s'imbriquent avec les objectifs du plan d'action pour la maternelle. Elle facilite la mise en œuvre sur les territoires et assure la cohérence des formations et des actions. Elle répond également aux besoins exprimés par les circonscriptions et les équipes d'écoles.





— accompagnement spécifique en formation des besoins exprimés par les équipes pédagogiques

La mission s'appuie sur un GT maternelle constitué d'IEN, CPC, Directeurs et PEMF réunis autour d'une réflexion sur des objets de travail répondant aux enjeux du plan et aux besoins identifiés par les enseignants. Des ressources ont été conçues et sont diffusées à l'ensemble des enseignants du département, en complément des plans de formations.

Exemples :

— Une charte pour l'entrée sécurisée en PS

CHARTRE D'ACCUEIL À L'ÉCOLE MATERNELLE

1. Chaque enfant est accueilli quelle que soit sa situation ou celle de sa famille.

2. Chacun veillera au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants sur tous les temps de la journée, scolaires, péri-scolaires, extrascolaires.

3. On offrira un environnement adapté favorisant la socialisation, les expériences et explorations de l'enfant ainsi que le contact avec la nature.

4. Chaque professionnel encouragera et valorisera l'enfant par une attitude positive, exigeante et bienveillante.

5. Les besoins et le rythme de l'enfant seront respectés et lui permettront de développer ses facultés langagières, motrices et relationnelles.

6. L'accueil d'un enfant en petite section c'est l'affaire de tous. Pour une école de la confiance, 10 principes pour construire un accueil sécurisé.

7. L'enfant sera stimulé dans son développement du langage qui fera l'objet d'une attention particulière de tous les acteurs de la communauté éducative. Ces échanges seront autant d'occasions d'enrichir son lexique et sa communication.

8. La communauté éducative offrira des occasions de rencontres et d'échanges. Elle encouragera les parents à s'approprier les attentes de l'école et à participer activement à la scolarité de leur enfant.

9. On éveillera la curiosité de l'enfant en multipliant les expériences motrices, artistiques et culturelles dépourvues de tout stéréotype.

10. Tous les professionnels intervenant auprès des enfants chercheront à se former ensemble, et partageront des connaissances et des références communes.

— La lettre maternelle

La lettre MATERNELLE 92

EDITO

Le premier de Plan d'action pour la scolarisation de votre enfant de moins de 3 ans a été lancé le 10 mai 2022. Il est le fruit de la réflexion de tous les acteurs de la scolarisation de la petite enfance.

LA LETTRE D'ACCUEIL

La lettre d'accueil est un document qui informe les parents de la scolarisation de leur enfant de moins de 3 ans.

ACTUALITES

Actualités de la scolarisation de la petite enfance.

— La lettre maternelle hors-série

La lettre MATERNELLE 92

DE L'ÉCARTÉRIEN... AU GAINET ET AUX JEUX APPRENTISSAGES

RENCHÉRISSONS LE TEMPS

1. L'écriteur est un espace où l'enfant découvre les lettres et les sons.

2. L'écriteur est un espace où l'enfant découvre les lettres et les sons.

3. L'écriteur est un espace où l'enfant découvre les lettres et les sons.

4. L'écriteur est un espace où l'enfant découvre les lettres et les sons.

5. L'écriteur est un espace où l'enfant découvre les lettres et les sons.

6. L'écriteur est un espace où l'enfant découvre les lettres et les sons.

7. L'écriteur est un espace où l'enfant découvre les lettres et les sons.

8. L'écriteur est un espace où l'enfant découvre les lettres et les sons.

9. L'écriteur est un espace où l'enfant découvre les lettres et les sons.

10. L'écriteur est un espace où l'enfant découvre les lettres et les sons.

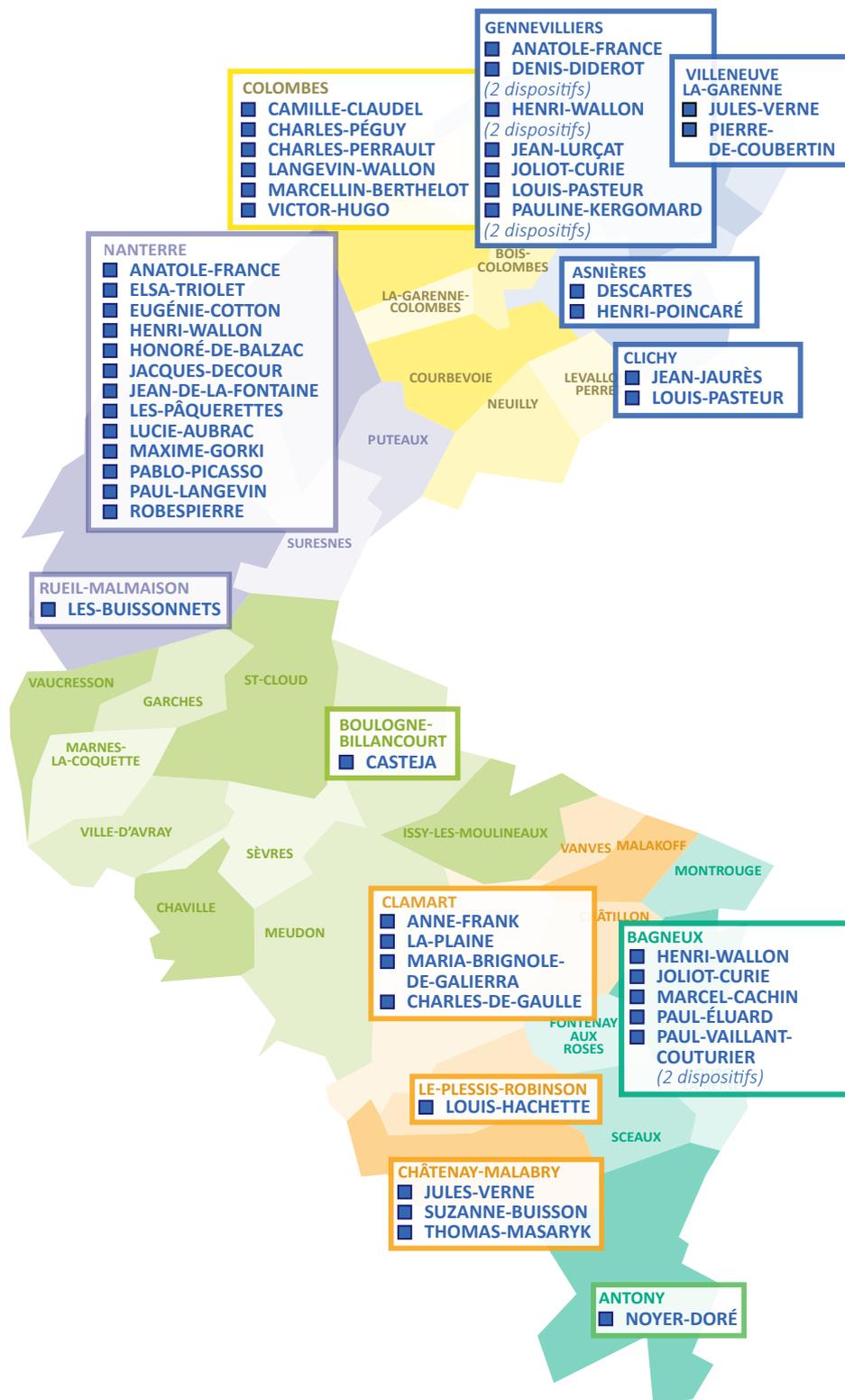
RESSOURCES

[Note de service 12/01/2023 : Plan d'action pour l'école maternelle : donner à tous les élèves les bases de leur réussites et garantir leur épanouissement.](#)

LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

53 dispositifs pour l'accueil des **moins de 3 ans** dans les Hauts-de-Seine.

49 écoles, réparties dans **13 communes** du département accueillent ces dispositifs.



CONTACT

Sophie AVIGNON,
inspectrice de l'Éducation nationale, école maternelle,
CASNAV et formation continue - 30^e circonscription.
01 71 14 27 72

1.5 — Évolution du collège : la nouvelle sixième et la découverte des métiers

1.5.1 — Focus sur la préparation de la nouvelle sixième

La rentrée scolaire 2023 des élèves entrant au collège s'ouvre sur une nouveauté avec la nouvelle 6^e.

Afin de sécuriser la continuité du parcours de l'élève de cycle 3, une heure de soutien et de consolidation est inscrite dans l'emploi du temps hebdomadaire de l'élève de 6^e.

Cette heure qui ne s'ajoute pas au temps scolaire des 26 heures de cours, permettra aux élèves de bénéficier d'un apport plus personnalisé en mathématiques et/ou en français afin de leur permettre de mieux tirer profit des cours et de se préparer progressivement au cycle 4.

Par ailleurs, une heure d'accompagnement aux devoirs pourra s'ajouter si l'équipe pédagogique estime qu'une aide à l'organisation et aux méthodes de travail, sera profitable à l'élève.

La 6^e ainsi revisitée, offrira l'occasion aux professeurs du second degré et du premier degré de partager leurs expériences, de mobiliser leurs expertises spécifiques au service des élèves de cycle 3 des écoles et du collège de secteur.

La direction académique des Hauts-de-Seine avait déjà posé les jalons de ce travail en créant une réelle dynamique en lien avec un groupe académique dédié.

a) Des jalons déjà posés

La préparation de la nouvelle 6^e s'est inscrite logiquement dans le prolongement de la feuille de route académique *les évaluations 6^e un outil pour agir*, visant à renforcer la liaison écoles-collège et à sécuriser le parcours de tous les élèves dès leur entrée au collège.

Depuis deux ans, les principaux de collège et leurs adjoints sont réunis en ateliers pour mutualiser leurs méthodes, leurs ressources, leurs modalités de pilotage pédagogique sur cet objet précis. La DSDEN et les corps d'inspection accompagnent cette dynamique par des apports complémentaires et réguliers.

— Les évaluations 6^e, un outil pour sécuriser les parcours des élèves dès l'entrée au collège.

Des webinaires sont ouverts aux enseignants ainsi qu'une hotline le mercredi matin sur une période qui permet de répondre aux questions persistantes de manière plus individualisée.

Des expériences sont partagées sur des espaces collaboratifs et des actions de formation sous diverses modalités sont programmées régulièrement associant les professeurs des collèges et les professeurs des écoles.

b) Une dynamique collective départementale



Les trois bassins du Sud et les trois bassins du Nord travaillent en équipe sur des temps d'ateliers, le 25 mai ils se sont réunis au collège Jean Moulin de Chaville et le 2 juin au collège Jean Perrin de Nanterre.



Rencontre d'un groupe de 25 professeurs des écoles avec des IA-IPR de mathématiques et de français pour préparer les premières séances de l'heure de soutien et approfondissement en 6^e le 31 août 2023.

c) Des enjeux mobilisateurs pour les équipes

L'enjeu est de dépasser les contrastes au sein des établissements que masquent par ailleurs des résultats globalement favorables. L'accompagnement des élèves les plus fragiles sur des compétences leviers pour les autres apprentissages, est le fil rouge de la réflexion et des rencontres.

Au fil du temps, la culture des indicateurs s'est inscrite dans le paysage de tous les établissements, le travail et l'évaluation par compétences sont des objets autour desquels un travail d'équipe se structure, renforçant le collectif.

Une synergie est installée entre les pilotes pédagogiques que constituent les chefs d'établissement et leurs adjoints ainsi que les corps d'inspection. Un pilotage départemental est mis en place.

d) Des évolutions pour mettre les élèves en projet de réussite

La continuité des apprentissages ne dépend plus uniquement du travail réalisé en classe mais elle relève d'une organisation complexe et agile alternant le cours, les groupes de besoin, l'accompagnement au travail personnel, avec plusieurs interlocuteurs. Une compétence peut ainsi être découverte, mobilisée, exercée, renforcée, approfondie, transférée dans différentes situations pour être toujours mieux maîtrisée graduellement par paliers. Chaque élève peut évoluer à son rythme.

Cette approche personnalisée permet la construction de trajectoires singulières qui alimentent un collectif soudé, inclusif respectueux de tous et solidaire.

Chacun avance et se fixe la marche d'après dans une dynamique de persévérance scolaire qui donne le goût de l'effort, l'envie de progresser et d'apprendre. La nouvelle 6^e ouvre ces perspectives ambitieuses pour tous les élèves.

— La 6^e devient la courroie de transmission, la charnière entre l'école élémentaire et l'entrée dans le secondaire.

C'est un écosystème qui entoure l'élève et se mobilise pour accompagner chaque progrès et prévenir les difficultés au plus tôt, au plus près des besoins identifiés. Le travail de repérage et de suivi est fin.

e) Un laboratoire

La 6^e devient la courroie de transmission, la charnière entre l'école élémentaire et l'entrée dans le secondaire.

Tous les efforts se concentrent sur ce niveau et tous les professeurs peuvent s'y rencontrer qu'ils soient du second degré ou du premier degré, qu'ils soient professeurs de français, de mathématiques ou d'une autre discipline. Toutes les expertises sont bienvenues pour tisser des liens entre les cours afin de donner du sens aux apprentissages. Les élèves n'en seront que plus motivés et acteurs de leur scolarité.

L'enjeu de la 6^e c'est de préparer sereinement tous les élèves au cycle 4 et de permettre aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés de travailler ensemble pour anticiper les besoins des élèves tout au long du cycle 3. Des évaluations de CM1 et des évaluations de 4^e permettront aux équipes de porter un regard précis sur le *continuum* du parcours de leurs élèves.

f) Des organisations variées

Le texte ministériel du BOEN du 20 avril 2023 dessine les contours de la nouvelle 6^e laissant le soin aux établissements de construire des déclinaisons locales adaptées aux contextes, aux besoins et aux choix.

Plusieurs propositions d'organisation ont émergé :

1^{er} exemple :

Dans un collège de l'éducation prioritaire au cœur d'une cité éducative, la cheffe d'établissement a très vite réuni les équipes pour construire ensemble un projet qui rende lisible la cohérence du projet :

— SOUTIEN APPROFONDISSEMENT

Barrette commune d'une heure hebdomadaire dans l'emploi du temps des élèves de 6^{ème} .

L'ensemble des élèves est réparti en 9 groupes de soutien ou approfondissement. Ces groupes sont pris en charge par des PE et PLC de français-mathématiques pour le soutien, PLC toute discipline pour l'approfondissement.

— CONTENU DES SÉANCES

Le conseil école-collège analyse les différentes évaluations et indicateurs d'acquisition des compétences. Il en déduit des priorités d'accompagnement et identifie une compétence travaillée par période de 6 à 7 semaines (de vacances à vacances). La progression sur 7 semaines est construite, tant pour les groupes de soutien que pour les groupes d'approfondissement. Les groupes sont composés collégialement avant le début de chaque période, en fonction des besoins majeurs de l'élève.

— ARTICULATION ENTRE LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ENSEIGNEMENT

Les compétences non réussies par une majorité de la classe seront travaillées en classe entière par des pédagogies spécifiques, construites avec les IA-IPR

Les compétences non réussies par une moitié de classe seront travaillées dans les temps d'enseignement en groupe à effectifs réduits

Les compétences dont l'acquisition est très disparate seront travaillées sur les temps de soutien-approfondissement

Les temps de l'accompagnement aux devoirs complètent les besoins de méthodologie et de développement des automatismes. Le programme de ce dispositif est décliné par groupe, en fonction des besoins avérés.

2^e exemple :

Dans un autre collège de l'éducation prioritaire de petite taille, déjà habitué à adapter les emplois du temps aux parcours spécifiques de sportifs de haut niveau en partenariat avec le CREPS et à travailler avec l'ensemble des établissements de la commune dans le cadre d'un projet de territoire, le chef d'établissement partage une proposition :

Les enseignants de français, mathématiques seront alignés en 6^{ème} pour l'heure d'approfondissement (un professeur de français et un professeur de mathématiques par classe).

Des professeurs des écoles sont susceptibles de les rejoindre sur un créneau en fin de journée.

L'heure d'accompagnement aux devoirs en 6^{ème} sera aussi alignée sur toutes les classes.

Les enseignants du second degré et du premier degré auront un créneau commun afin de travailler sous forme de laboratoire de mathématiques et de français.

3^e exemple :

Dans un collège urbain situé hors de l'éducation prioritaire, l'enjeu organisationnel a été pris en compte pour faciliter l'intervention des professeurs des écoles :

- Intervention des PE sur le créneau 8h30-9h30 et 11h30-12h30 le mercredi matin principalement sur les groupes de soutien.
- Intervention des professeurs du 2nd degré sur les créneaux 16h-18h principalement sur les groupes d'approfondissement.

La discussion s'est engagée avec l'IEN du 1^{er} degré de secteur lors d'une réunion de bureau fin juin préparatoire à la réunion écoles collèges du début juillet 2023. Sur ce temps de travail, entre les équipes de CM2 et de 6^e a été déterminée l'identification des besoins pour la rentrée afin d'inscrire directement l'élève en soutien (math ou français) ou en approfondissement (math ou français) avec une présence rapide des professeurs des écoles dès le début de la rentrée.

4^e exemple :

Dans un collège très favorisé, l'enjeu consiste à répondre aux besoins d'une réelle mixité scolaire favorisant des progrès pour chaque élève en mobilisant les expertises des professeurs de manière efficiente et en renforçant le collectif :

- En mathématiques : approfondissement (1h par quinzaine) fait par les professeurs/ soutien (1h hebdo) fait par les PE.
- En français : approfondissement et soutien (1h par semaine) faits par les professeurs

Les groupes seront à géométrie variable et modifiés à chaque semestre et demi-semestre autour d'objectifs d'acquisition de compétences (4 projets dans l'année).

Des points de concertation entre professeurs et avec les PE seront également positionnés 5 fois dans l'année. 12 professeurs des écoles étaient volontaires pour accompagner la démarche.

La cheffe d'établissement espère une prise en charge immédiate (dès la rentrée) et adaptée à chaque élève (soutien/ approfondissement et atelier lecture + accompagnement aux devoirs). Avec l'inspectrice de la circonscription, elles espèrent favoriser une liaison cycle 3 incarnée avec des vrais temps de concertation entre professeurs et PE en maths et français pour le suivi de la mise en œuvre des objectifs et le partage de pratiques.

CONTACT

Véronique PAROUTY,
directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale.
ce.ia92.iab@ac-versailles.fr
01 71 14 28 11

1.5.2 — Généralisation de la découverte des métiers au collège de la classe de cinquième à la classe de troisième.

a) Développer le champ des possibles et éclairer le choix d'orientation

En 2022-2023 sept collèges du département se sont lancés dans la découverte des métiers destinée aux élèves de 5ème. Cela représentait 885 élèves de 5ème.

Le département et les bassins

les IENET, la chargée de mission Education-Economie, les IEN-IO, les DCIO et les psyEN ont accompagné les établissements scolaires

Les établissements scolaires

certaines thématiques telles que la mixité des métiers, les métiers du territoire et les métiers et compétences de demain ont été mis en avant

Cette expérimentation sur la découverte des métiers, du monde de l'entreprise et de l'économie s'inscrit dans le cadre du *Parcours Avenir*. Elle vise à développer auprès des élèves les champs des possibles et à élaborer un choix d'orientation plus éclairé en post 3^e.

Au niveau du département et des bassins, plusieurs acteurs de l'Éducation nationale ont accompagné les établissements. : les IENET, la chargée de mission Education-Economie, les IEN-IO les DCIO et les psyEN.

Certains établissements ont bénéficié de l'accompagnement de partenaires extérieurs.

Des propositions d'actions ont émergé et ont été réalisées sur le terrain au deuxième et au 3ème trimestres.

Une amorce de la réflexion avec les chefs d'établissement a permis de dégager certaines thématiques telles que la mixité des métiers, les métiers du territoire et les métiers et compétences de demain.

Tous les collèges concernés ont engagé la réflexion en janvier avec leurs équipes pédagogiques.

La découverte des métiers a pour objectif de développer les connaissances et les compétences qui sont nécessaires aux élèves pour construire progressivement un projet d'orientation scolaire et professionnel.

Près de **885** élèves de 5ème dans **7** collèges du département se sont lancés dans la découverte des métiers.

— Permettre à l'élève d'être un acteur pleinement autonome dans un monde professionnel en mutation constante.

Le CIO et les PsyEn ont été associés à cette expérimentation. Ils pourront au sein des établissements et des bassins permettre l'explicitation du *Parcours Avenir* et des compétences à s'orienter pour en faciliter leur appropriation.

L'expérimentation *découverte des métiers en 5ème* a donné lieu sur les territoires de Meudon, Colombes, Clichy, Malakoff à un certain nombre d'actions telles que des séances pédagogiques sur les stéréotypes de genre qui ont été proposées et animées par des professeurs documentalistes et des professeurs principaux notamment autour de l'orientation des filles dans les filières et les métiers scientifiques.

Des rencontres avec des professionnels, des DDF, des proviseurs, de parents et d'anciens élèves ont permis d'enrichir les représentations sur les filières, d'aborder la notion d'orientation tout au long de la vie et la problématique de l'orientation genrée.

Cette expérimentation a également concerné des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Des forums des métiers ont été organisés avec l'aide des parents et parfois en collaboration avec les villes des collèges concernés. Des conférences se sont tenues, des sorties et des ateliers ont été organisés.

Des élèves ont enquêté sur le territoire de leur ville auprès des entreprises et des associations pour découvrir leur métier. Les données recueillies sur le terrain permettront d'établir une cartographie de l'activité économique de la ville. Des visites des lieux ressources pour s'informer : BIJ et CIO ont pu être organisées.

Les compétences à s'orienter ont été expérimentées ou présentées dans deux collèges en lien avec le chercheur Laurent Sauvet qui a élaboré un référentiel avec le rectorat sur les compétences à s'orienter :

- s'informer,
- se repérer dans la société de l'information,
- se découvrir et cultiver ses ambitions,
- se construire et se projeter dans un monde incertain.

Cette expérimentation dans le département a permis aux collèges de développer des actions avec le réseau des lycées et le partenariat d'entreprises reste à développer notamment dans le cadre des CLEE.

[La généralisation de la découverte des métiers de la 5ème à la 3ème pour la rentrée 2023, Bulletin officiel n° 21 du 25 mai 2023](#)

b) Développer la connaissance des métiers et les compétences à s'orienter

Les activités de découverte des métiers de la 5^e à la 3^e s'appuient prioritairement sur des rencontres avec les professionnels au collège ou dans leur environnement de travail.

Apprendre à se connaître, découvrir de nouveaux centres d'intérêt et se projeter dans le monde économique et professionnel relèvent pleinement des missions de l'École et de ses partenaires. Il s'agit de donner aux élèves le même niveau de connaissances sur les métiers, leurs évolutions et les formations qui y préparent.

La connaissance des métiers, la capacité à s'orienter et à se former tout au long de la vie sont des compétences fondamentales pour être un acteur pleinement autonome dans un monde professionnel en mutation constante.

La découverte des métiers a pour objectifs de permettre aux élèves :

- De mieux comprendre le fonctionnement du monde du travail
- D'approfondir leurs connaissances des différents secteurs d'activité et des métiers qui leur sont associés
- De mesurer les perspectives d'avenir
- De se prémunir des représentations marquées par des stéréotypes de genre et sociaux

Il s'agit aussi de leur faire découvrir leur environnement économique local et national, en incluant le cas échéant une dimension internationale.

L'ensemble de cette démarche permet aux élèves de développer leurs compétences en matière d'orientation, d'ouvrir leurs horizons et d'élever leur ambition scolaire et professionnelle, afin de favoriser des choix plus variés et éclairés.

Associer la connaissance et l'expérience

Les activités de découverte des métiers de la 5^e à la 3^e (cycle 4) s'articulent autour de trois axes :

- La connaissance des secteurs d'activité
- Les expériences d'immersion
- La découverte des formations post-collège.

1.5.3 — Un déploiement progressif dans tous les établissements au cours de l'année scolaire 2023-2024

À la rentrée scolaire 2023, tous les collèges s'engagent dans l'organisation de temps de découverte des métiers sur tout ou partie des niveaux concernés : 5^e, 4^e, 3^e.

En classe de 5^e, dans la mesure du possible, de premières actions, notamment autour de la découverte de secteurs d'activité et de rencontres avec des professionnels, peuvent être organisées.

En 4^e et en 3^e, la découverte des métiers prend appui sur les heures d'orientation prévues pour les élèves et intègre la séquence d'observation obligatoire en 3^e.

Le programme des activités de découverte des métiers est élaboré par les équipes pédagogiques avec l'appui du Psyen et s'intègre au *Parcours Avenir*. L'organisation des différentes actions est arrêtée en début d'année scolaire.

— Un espace «découverte des métiers» est organisé au sein des établissements.

Un référent découverte des métiers, identifié au sein de l'établissement, assure la coordination des actions, la cohérence des activités et leurs liens avec les programmes disciplinaires. Il organise les rencontres avec des professionnels et les déplacements des élèves.

Un espace «découverte des métiers» est organisé au sein des établissements. Il est dédié à la découverte des métiers, l'orientation

et l'information scolaire et professionnelle : affichage de campagnes autour des métiers, des journées portes ouvertes des lycées, etc.

Les parents d'élèves sont associés au programme découverte des métiers, tout comme les élèves eux-mêmes par les conseils de la vie collégienne.



RESSOURCES ONISEP

[Catalogue des séquences et séances pédagogiques](#)
[Films annuels de l'accompagnement à l'orientation par niveau](#)

CONTACT

Fabienne BOYADJIAN,
inspectrice de l'Éducation nationale
en charge de l'information et de l'orientation.
ce.ia92.io@ac-versailles.fr

2 — LES PRIORITÉS ACADÉMIQUES



2.1 — Priorité au premier degré pour une continuité avec le second degré

2.1.1 — Evaluations nationales et acquisition des savoirs fondamentaux

L'essentiel

Des évaluations nationales pour :

- **faciliter la personnalisation des enseignements;**
- **permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'un panorama de certaines compétences et connaissances de chaque élève;**
- **favoriser l'élaboration de dispositifs pédagogiques adaptés au plus près des besoins de chacun;**
- **ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes.**

L'entrée à l'école élémentaire, au collège et au lycée reste des moments cruciaux du parcours scolaire d'un élève.

Comme chaque année, les élèves de CP, CE1, 6ème passent des évaluations nationales en français et en mathématiques. Les élèves de seconde ont des tests de positionnement. Ces évaluations et tests permettent d'établir un meilleur diagnostic des acquis des élèves pour mieux prendre en charge leurs difficultés et mettre en évidence leurs réussites. Ils seront complétés cette année par une évaluation nationale en CM1 et une autre en 4ème.

L'évaluation de début de CP, de CE1 2023-2024

Les compétences des élèves de CP et de CE1 en français et en mathématiques sont évaluées dans le courant du mois de septembre puis de nouveau lors d'un point d'étape fin janvier pour les élèves de CP. Ainsi, chaque professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève et adapte son enseignement.

Les évaluations nationales s'inscrivent dans la priorité donnée à l'école primaire dont l'objectif est que tous les élèves puissent maîtriser les savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui, à la fin de l'école primaire. C'est une exigence républicaine d'élévation générale du niveau et de justice sociale.

Pour les autres niveaux, au cours des premiers jours de la rentrée scolaire, des outils de positionnement sont mis à disposition des professeurs. Ces tests, courts et ponctuels, permettent de mesurer instantanément la maîtrise des compétences fondamentales et d'identifier les priorités pour chaque élève.

Calendrier

Les évaluations se déroulent du 11 au 22 septembre 2023 puis du 15 au 26 janvier 2024.

Résultats 2022-2023

En début de CP :

en français, les deux exercices les moins bien réussis sont celui de « reconnaissance des lettres parmi des lettres » et celui de « compréhension de mots lus par l'enseignant » (respectivement 69,3 % et 71,8 %). Pour ce dernier, les difficultés de maîtrise du vocabulaire se confirment donc. Les mieux réussis sont les exercices de compréhension orale de phrases et de textes (respectivement 84,8 % et 85,2 %). Le guide vert de la DEGESCO, le conseil de cycle 1 et la liaison GS-CP sont des leviers importants de la réflexion autour de la sécurisation du parcours de l'élève.

Quel que soit le domaine évalué en début de classe de CP en français, les filles présentent de meilleures performances que les garçons de l'ordre de 2 à 5,9 points en fonction des exercices. C'est dans ce domaine « reconnaître les différentes écritures d'une lettre » que l'écart de représentation entre les filles et des garçons est le plus important pour le groupe à besoins : 12,1 % de garçons contre 8,5 % de filles, soit 3,6 points de différence.

En mathématiques, l'exercice dit de *la ligne graduée* et celui de la résolution de problèmes sont les moins bien réussis (74,7 % et 67,5 %). Les mieux réussis sont les exercices de lecture et d'écriture de nombres entiers (92,3 % et 89,1 %). L'attendu est très différent entre les consignes du protocole et celles de l'évaluation CP. Il est donc très important pour les équipes d'élaborer une progression en résolution de problèmes pour la période de février à juin. Des outils d'aide à l'analyse des résultats en français et en mathématiques CP sont mis à disposition sur le lien : <https://eduscol.education.fr/2295/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cp>

Les écarts sont importants entre les élèves accueillis dans le secteur public hors éducation prioritaire et les élèves de REP et de REP+.

Les filles présentent de meilleures performances que les garçons dans tous les domaines évalués à deux exceptions près : les domaines « comparer les nombres » (1,1 point en faveur des garçons) et « placer un nombre sur une ligne graduée » (0,1 point au bénéfice des garçons). Si l'on s'intéresse à la proportion d'élèves au-dessus du seuil 2, en résolution de problèmes, les écarts sont de 1,3 points en faveur des filles.

En CE1

En français, les exercices les moins réussis sont ceux de la lecture à voix haute de texte et de mots (68,2 % et 72 %), de compréhension orale de mots et d'écriture des mots (77,2 % et 74,8 %). Les mieux réussis sont ceux d'écriture de syllabes sous la dictée (85,3 %) et de compréhension de l'écrit (texte 83,2 % et phrases 83,1 %).

En début de CE1, les filles présentent de meilleures performances que les garçons (entre 2,7 et 5,1 points d'écart en faveur de filles) dans tous les domaines évalués à deux exceptions près : « lire à voix haute des mots » (1,1 point en faveur des garçons) et « lire à voix haute un texte » (1,3 point au bénéfice des garçons). Néanmoins, pour ces deux domaines comme pour les autres, la représentation des garçons dans les groupes « à besoin » reste plus importante » que celle des filles.

En mathématiques, l'exercice de résolution de problèmes et, dans une moindre mesure, celui de la ligne graduée sont les moins bien réussis (47,6 % et 60 %). Les exercices d'addition et de soustraction sont aussi moins bien maîtrisés (60,5 % et 60,9 %).

Les plus réussis sont les exercices de géométrie (84,1 %), de lecture de nombres (76,7 %), de calcul mental (76,4 %) et d'écriture de nombres (74,9 %).

Des outils d'aide à l'analyse des résultats en français et en mathématiques CE1 sont mis à disposition sur le lien : https://eduscol.education.fr/2298/evaluations-des-aquis-et-besoins-des-eleves-au-ce1?menu_id=2987

Contrairement au début de CP, les écarts de performance selon le sexe sont toujours à l'avantage des garçons à deux exceptions près : la géométrie (« reproduire un assemblage », 3 points au bénéfice des filles) et le calcul mental (2,7 points en faveur des filles). Pour « additionner », la représentation des garçons dans le groupe au-dessus du seuil 2 est supérieure de 13,9 points à celle des filles et la représentation des filles dans le groupe des élèves « à besoin » est supérieure de 6,6 points à celle des garçons.

L'évaluation de début 6^e 2022-2023

L'évaluation s'adresse à tous les élèves de sixième scolarisés dans les établissements publics et privés du département.

Les objectifs :

- permettre aux équipes pédagogiques, en complément des outils propres à chaque enseignant de disposer d'informations relatives au niveau de maîtrise des élèves à leur entrée au collège en français et en mathématiques ;
- mettre à disposition des équipes une aide au pilotage pédagogique des réseaux écoles-collège ;
- accompagner le pilotage pédagogique des établissements en permettant aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences des élèves en début de sixième.

Le partage et l'exploitation des résultats au sein des établissements permettent la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé adaptés, de trouver dans le cadre des conseils écoles-collège et en concertation avec les professeurs des écoles, des stratégies pédagogiques pour améliorer les compétences des élèves.

Les compétences évaluées

Les exercices des trois séquences proposées se réfèrent aux programmes scolaires du cycle 3. En français, les exercices et le test de fluence permettent de tester les connaissances et compétences associées au « Langage oral », à la « Lecture et compréhension de l'écrit », et à l'« Étude de la langue ». En mathématiques, l'évaluation porte sur les domaines « Nombres et calculs », « Grandeurs et mesures », « Espace et géométrie ».

— Dans les collèges en éducation prioritaire, les résultats des élèves ont augmenté en français, réduisant ainsi l'écart avec les collèges favorisés.

EVALUATIONS CP-CE1- 6^{ÈME} 2022-2023 : POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.education.gouv.fr/recherche/tag/evaluations>

Test de de fluence non numérique

Séquence 1 : Français

- Compréhension de l'oral
- Compréhension de l'écrit
- Étude de la langue

10 minutes de préparation
50 minutes de passation

Séquence 2 : Mathématiques

- Nombres et calculs
- Espace et géométrie
- Grandeurs et mesures

Modalités

Les exercices proposés dans cette évaluation ont été conçus avec le concours des équipes mises en place par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) constituées de professeurs des écoles, de professeurs certifiés et agrégés, de formateurs et conseillers pédagogiques.

Elle se déroule en deux séquences de 60 minutes chacune (10 minutes de préparation et 50 minutes de passation) en français comme en mathématiques. La passation se fait entièrement sur support numérique à partir d'une plateforme en ligne.

Les résultats

En français, plus de huit élèves sur dix ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne des connaissances et des compétences évaluées en début de sixième. En mathématiques, ils sont un peu plus de sept sur dix. Les filles confirment leurs meilleurs acquis en français.

Chaque élève bénéficie d'un retour individualisé. Les parents d'élèves sont également informés des résultats de leur enfant et de l'intérêt des informations que cette évaluation donne à l'enseignant pour mieux soutenir les apprentissages de chacun. Dans cette optique, la compréhension de texte en français et la résolution de problème en mathématiques font l'objet d'une évaluation spécifique. Une restitution détaillée des réponses de chaque élève permettra aux enseignants et aux élèves d'évaluer leur niveau de maîtrise sur ces deux domaines.

En complément, une fiche de positionnement sera distribuée aux élèves à l'issue du test de fluence.

Les évaluations nationales des élèves sont conçues pour garantir la protection des données personnelles des élèves. Les élèves pour qui des difficultés seront repérées par les évaluations bénéficieront d'un accompagnement *Devoirs faits*. Toutes les données collectées le sont selon un protocole d'anonymisation.

Calendrier

Cette évaluation se déroule entre le 11 et le 29 septembre 2023.

DES ÉVALUATIONS POUR FAIRE RÉUSSIR LES ÉLÈVES

Les évaluations nationales en CP et CE1 ont été construites par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance à partir d'orientations définies par le Conseil scientifique de l'éducation nationale et la direction générale de l'enseignement scolaire, en associant des professeurs des écoles, des maîtres formateurs et des inspecteurs de l'éducation nationale.

Les analyses des résultats et les fiches-ressources pour l'accompagnement des élèves ont été également construites en prenant appui sur les travaux de professeurs et de chercheurs.

Elles invitent à la mise en œuvre d'interventions pédagogiques ciblées pour conduire un accompagnement personnalisé auprès des élèves et les aider à dépasser leurs difficultés.

Eduscol : <http://acver.fr/jd6>

LOI ET BULLETIN OFFICIEL

Attendus de fin d'année et repères annuels de progression

<http://acver.fr/jcy>

+ D'INFOS

<http://acver.fr/jd5>

CONTACT

Estelle BARREYRE,
inspectrice de l'Éducation nationale 1^{er} degré
en charge du groupe départemental évaluation 1^{er} degré

Emmanuel NEIL,
inspecteur de l'Éducation nationale
adjoint au DASEN en charge du 1^{er} degré.

ce.ia92.iena@ac-versailles.fr

01 71 14 27 67

Véronique PAROUTY,
directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale.

ce.ia92.iab@ac-versailles.fr

01 71 14 28 11

2.1.2 — Le plan mathématiques

- Poursuivre et amplifier le plan mathématiques dans le 1^{er} degré.
- Accompagner les enseignants au sein de petites équipes pour apporter des réponses de proximité au plus près des besoins.

a) Au niveau national

Les professeurs des écoles qui se sentent fragiles en mathématiques ont besoin d'une formation capable de les aider à renouer avec cette discipline.

Cette formation doit s'articuler avec la pratique du métier, permettant ainsi aux enseignants de s'approprier des notions de didactiques des mathématiques, de la maternelle au cycle 3.

Pour les élèves, le plaisir et le désir sont des moteurs fondamentaux des apprentissages. Mais, sans effort, il n'y a pas non plus de progrès. Il faut développer le sens de l'effort chez l'élève, éviter de sous-estimer son potentiel : lui proposer un contenu ambitieux et accessible, développant ainsi une difficulté désirable mais accessible et l'encourager.

b) Au niveau départemental

La formation des référents mathématiques de circonscription (RMC) se poursuit au niveau national, académique et départemental.

L'objectif est de former un sixième des enseignants de maternelle et de CP du département dans le domaine de la construction du nombre avec un focus sur la résolution de problème.

CE QUI CHANGE

Les formations mathématiques dans la continuité de celles proposées les années précédentes sous forme de parcours de 6h

Cycle 1

- Construire le nombre en maternelle
- Composer et décomposer les nombres
- Organiser et mettre en œuvre un défi maths
- Explorer les grandeurs
- Résoudre des problèmes
- Ranger, ordonner, mesurer

Cycle 2

- Découverte du guide maths CP par un escape game
- Le journal du nombre au cycle 2
- Enseigner et vivre les maths autrement
- Maths et élèves à besoins particuliers
- Calcul mental au cycle 2
- Raisonner, communiquer avec les échecs
- Recherche - action - formation CP

Cycle 3

- S'initier à la programmation pour raisonner
- Maths en histoire, un jardin d'expériences
- Calcul mental avec Mathador
- Géométrie des figures au cycle 3
- L'apprentissage des aires au cycle 3
- Enseigner la proportionnalité au cycle 3
- Maths et LVE
- Maths et EAC

Le Plan mathématiques

30 h

12 h

en présentiel

- Stage de deux jours sur temps scolaire (remplacement par les BD)
- Préparation des observations croisées, des Lessons Studies...
- Observations croisées entre pairs
- Retour d'expériences, analyse de pratiques pédagogiques

18 h

hybrides

- Formation en présentiel/distanciel
- Plénière de présentation de la formation,
- Visites de classes par le RMC
- Formations en constellation : retour sur les visites de classes, analyse des pratiques/productions, retour d'expériences, analyse des évaluations...
- Échanges de pratiques accompagnés par le RMC (temps d'échanges individuels, entre pairs, en conseils des maîtres/cycles, inter-groupes...)
- Conférences et apports didactiques,
- Formation à distance (m@gistère, classes virtuelles, mise en œuvre en classe...)
- Plénière bilan, mutualisation, forum...

CONTACT

Emmanuel NEIL,
inspecteur de l'Éducation nationale
adjoint au DASEN en charge du 1^{er} degré.
01 71 14 27 67

Véronique COQUARD,
inspectrice de l'Éducation nationale en charge
du groupe départemental mathématiques.
01 30 83 43 27

2.1.3 — Le plan français

- Faire évoluer l'enseignement du français par une pédagogie explicite, progressive et méthodique, des apprentissages
- Accompagner les enseignants au sein de petites équipes pour apporter des réponses de proximité au plus près des besoins des élèves.
- Soutenir l'« intelligence collective » des équipes d'école grâce à la formation en groupes restreints.
- Garantir à tous les élèves les compétences nécessaires à la maîtrise de la langue française.

a) Au niveau national

Des efforts à poursuivre pour l'enseignement du français

La lecture et l'écriture sont au cœur de tous les apprentissages : leur maîtrise est essentielle et rayonne dans tous les champs disciplinaires, elle conditionne la réussite des élèves dans leur parcours ultérieur de formation.

Plus largement, la maîtrise des éléments fondamentaux du français est nécessaire à l'expression et à l'organisation de la pensée, à l'implication dans la vie sociale et à l'exercice de la citoyenneté, et participe à la prévention de l'illettrisme. Elle garantit l'insertion sociale et professionnelle du citoyen, et favorise l'accomplissement et l'épanouissement de la personne.

La formation des enseignants doit s'articuler avec la pratique du métier, leur permettant ainsi de s'approprier des notions de didactique du français, valides du cycle 1 au cycle 3.

Après quinze années de baisse continue des résultats à l'enquête PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study), le score de la France enregistre une stabilité en 2021. Les performances en compréhension de textes narratifs et informatifs restent stables depuis 2016.

Celles sur les processus de compréhension les plus complexes (« Interpréter » et « Apprécier ») augmentent de 9 points et celles sur les plus simples (« Prélever » et « Inférer ») restent stables. Cependant 6% des élèves

Pour les enseignants de chaque circonscription qui ne sont pas concernés par le Plan français, les formations français en 2023/2024 existent aussi sous forme de parcours de 6h dans le cadre des 18 heures de formation faisant partie des obligations de service des enseignants :

Des objectifs communs de formation

- Renforcer les apports didactiques dans les différents domaines de la maîtrise de la langue
- Alternier réflexion et pratique pédagogiques
- Répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire
- Proposer des scénarii et/ou dispositifs pédagogiques
- Faire connaître les guides et ressources à disposition des enseignants
- Intégrer les outils numériques dans l'enseignement et les apprentissages

ne maîtrisent pas les connaissances élémentaires et sont en dessous du niveau bas. Le pourcentage des élèves des niveaux « élevé » et « avancé » reste encore inférieur à la moyenne européenne.

b) Au niveau départemental

L'objectif est de former un sixième des enseignants de chaque circonscription, dans le domaine de la compréhension en lecture sans négliger les questions d'écriture, d'expression orale et d'étude de la langue.

Le cadre de formation continue qui promeut la réflexion collégiale et l'action partagée se poursuit à raison de 30 heures pour les enseignants de cycle 3 et s'ouvre aux enseignants de CE2 afin d'accompagner les élèves vers l'acquisition de stratégies de lecture plus complexes.

Pour cela une formation de formateurs référents français de circonscription (RFC) est organisée au niveau national, académique et départemental.

Des parcours de formation différents selon les cycles

Cycle 1

- « Un mercredi avec un auteur de littérature de jeunesse »
- Découvrir le principe alphabétique
- Parcours sur les sonorités de la langue

Cycle 2

- Une conférence « un mercredi avec un auteur de littérature de jeunesse »
- Action départementale « écrire ensemble du CP au CE2 »
- Accueillir un élève allophone à l'école élémentaire
- Faire de l'oral à l'école élémentaire - cycle 2
- Lire/écrire dans toutes les disciplines
- De l'intuition grammaticale de la GS au CM2
- Ecrire et lire au cycle 2 - Apport des sciences cognitives

Cycle 3

- Une conférence « un mercredi avec un auteur de littérature de jeunesse »,
- Action départementale « écrire ensemble au CM1 et CM2 »
- Lire/écrire dans toutes les disciplines
- Lire l'actualité – éducation aux médias et à l'information
- Accueillir un élève allophone à l'école élémentaire - français et école inclusive - accompagner la scolarité d'un élève allophone après l'upe2a.



12 h
en présentiel

- **Stage de deux jours sur temps scolaire (organisé par le département pour les moyens de remplacement)**
- **Observation des classes et échanges de pratiques accompagnés par le RFC**
- **Rencontres avec les partenaires associatifs (Lire et faire Lire, réussite éducative, médiathèque...)**

18 h
organisation hybrides

12 h de formation en présentiel/distanciel

- **Plénière de présentation de la formation (retour sur les visites de classes...)**
- **Conférences et apports didactiques, construction d'une (des) séance(s), une progression, une évaluation (objet de travail pour les groupes)**
- **Analyse des séances observées, de documents pédagogiques, de productions d'élèves**
- **Analyse des évaluations**
- **Travail en équipe, en autonomie (sans besoin de la présence du RFC)**
- **Retour d'expérience, bilan, mutualisation, forum...**

6 h d'échange RFC et enseignants

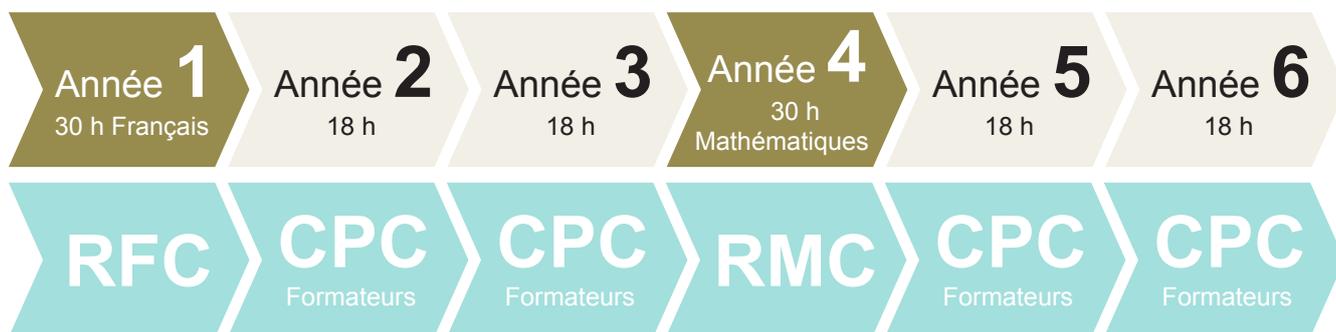
- **Temps d'échanges professionnels, individuels, entre pairs, en conseil des maîtres/cycles, inter-groupes, en forum, en classe virtuelle...**

CONTACT

Emmanuel NEIL,
inspecteur de l'Éducation nationale
adjoint au DASEN en charge du 1^{er} degré.
01 71 14 27 67

Valérie NEVEU,
inspectrice de l'Éducation nationale en charge
du groupe départemental Maîtrise de la langue.
01 30 83 45 55

UN PLAN PLURIANNUEL DE FORMATION



FRANÇAIS

1 heure*

- ✓ Compréhension de l'oral
- ✓ Compréhension de l'écrit
- ✓ Étude de la langue

MATHÉMATIQUES

1 heure*

- ✓ Nombres et calculs
- ✓ Grandeurs et mesures
- ✓ Espace et géométrie

* Dont 10 minutes de préparation et 50 minutes de passation



2.1.4 - Le numérique au service de la pédagogie

Sous le pilotage de l'IEN et de l'IA-DAASEN en charge de la mission numérique, le groupe départemental numérique composé de trois conseillers pédagogiques départementaux et vingt-quatre (ERUN) enseignants référents accompagnent la mise en œuvre des usages du numérique dans les écoles en insistant sur la liaison inter-degrés.

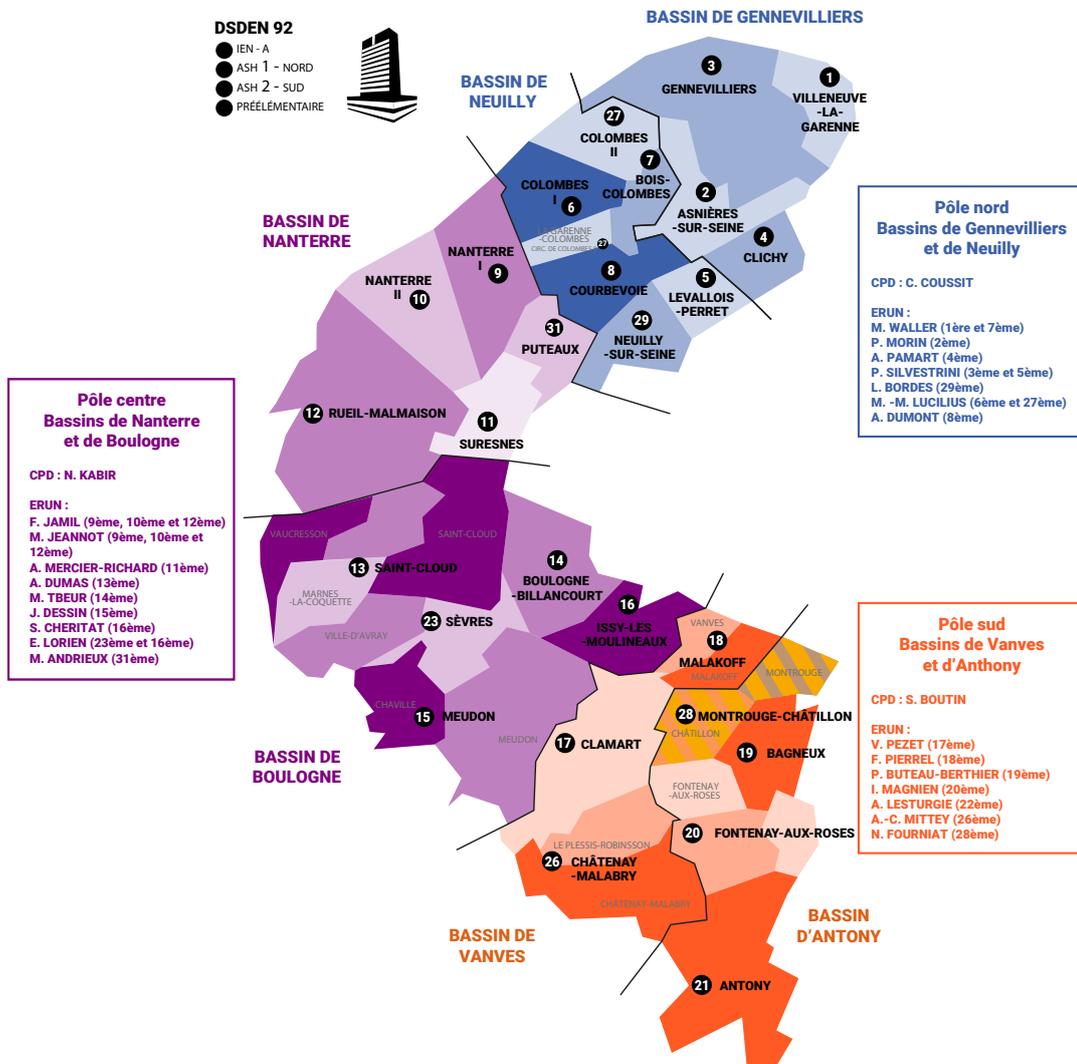
a) Le numérique au service des communautés éducatives

Des pôles numériques de proximité

L'équipe numérique départementale du premier degré investit le champ de l'accompagnement personnalisé des élèves en proposant des exemples de parcours d'apprentissage, des exemples d'utilisation du numérique ou son aide aux équipes enseignantes. Des conseillers pédagogiques départementaux en charge du numérique sont missionnés auprès des groupes départementaux mathématiques et maîtrise de la langue pour intégrer le numérique à la maîtrise des fondamentaux.

<http://acver.fr/jd3>

Les missions sciences, ASH et langues vivantes sont également investies par l'un des conseillers pédagogiques départementaux.



b) Pédagogie 92, une communication pour tous

Un site est ouvert pour rassembler les groupes départementaux et donner ainsi toute la lisibilité à la dynamique départementale en matière de pédagogie. Ce site centralise et met en lien les ressources, réflexions et l'activité des différents groupes départementaux en direction des enseignants, formateurs, conseillers pédagogiques des circonscriptions.

Deux parcours à l'attention des directeurs :

- parcours - ENT et direction d'école
 - parcours - numérique et missions du directeur
- Afin de permettre une montée en compétences des formateurs, un parcours leur est destiné :
- parcours - numérique et missions du formateur

Installer des bonnes pratiques du numérique

Focus : Parcours cyber citoyen clés en main

Les Erun du département ont conçu un parcours de formation clés en main à destination des élèves et des enseignants :

[Parcours cybercitoyen : comprendre la Charte des usages numériques – Pédagogie 92 \(ac-versailles.fr\)](https://www.ac-versailles.fr/parcours-cybercitoyen)

c) Une offre de formation diversifiée

Le groupe numérique a inscrit au volet départemental du plan académique de formation différents modules à destination des enseignants ou de publics ciblés. Organisées dans le cadre de la polyvalence des professeurs ou dans des stages, ces formations s'organisent autour de grandes finalités.

Répondre aux problématiques de terrain et accompagner le pilotage local

Les circonscriptions pourront bénéficier de parcours diversifiés en fonction des publics visés.

Des parcours génériques à l'attention des enseignants :

- parcours - utiliser l'environnement numérique de travail de l'école (ENT)
- parcours - VPI-ENI : découverte des premiers usages
- parcours - utiliser l'ENT de l'école
- parcours - utiliser l'ENT de l'école-Editeur
- parcours - utiliser l'ENT pour produire des écrits
- parcours - la Web radio au service du langage
- parcours - numérique débranché responsable et durable
- parcours - tablettes et accessibilité pour tous
- parcours - Escape Game et guide maths CE
- parcours - s'initier à la programmation pour raisonner
- parcours - premiers usages pédagogiques avec une tablette

Parcours « Charte des usages du numérique »

Le parcours pour comprendre comment utiliser les outils numériques en internet en toute confiance

Le groupe Numérique 92 propose aux enseignants de cycle 3 du département un parcours clé en main pour faciliter l'appropriation par les élèves des différents items abordés dans le document type : **Charte des usages du numérique à l'école**, mis à disposition par l'Académie de Versailles.

Deux espaces accessibles en ligne sont mis à disposition :

L'espace enseignants
Il permet de trouver toutes les ressources en lien avec le parcours d'appropriation : documents de présentation, plates pédagogiques, documents à destination des élèves.
[Lien vers l'espace enseignants](#)

Le parcours interactif
Il regroupe les activités à destination des élèves de cycle 3. Chaque item de la Charte académique des usages du numérique y est traité. Les classes pourront s'inscrire autour d'une courte vidéo et approfondir leurs connaissances avec des activités interactives associées ou bien des liens vers des compléments d'information. [Lien vers le parcours interactif](#)

En complément, un ensemble de fiches à destination des enseignants permet d'accéder aux ressources et d'aborder les thématiques indépendamment du parcours interactif en ligne.

RESPECTER RECHERCHER PRODUIRE PROTÉGER

Liens avec le CRICN

Respecter

Charte des usages du numérique
Respecter l'espace de travail
Protéger ses données et les autres
Avoir une attitude responsable

Compétences mobilisées dans ce module

Socle commun de culture et de compétences :

- Les langages pour penser et communiquer
- Les méthodes et outils pour apprendre
- La formation de la personne et du citoyen

Programmes

français

- Comprendre et répondre à l'oral
- Participer à des échanges dans des situations diverses
- Le respect de soi

ESAC

- Comprendre les notions de droit, de devoirs et de règles pour les appliquer et les accepter
- Prendre conscience, construire l'apart critique

CRICN



Depuis la rentrée de septembre 2022, le parcours est accessible librement. Un article sur [pédagogie 92](#) renvoie vers les espaces Enseignants et Elèves (conçus sur Génialy).

Dans le souci de proposer aux enseignants d'autres supports leur permettant d'avoir une vue plus fine du parcours et leur offrant davantage de souplesse, une version imprimable est en cours de réalisation.

Elle sera mise à disposition des enseignants à la rentrée prochaine.

Cette version décline le parcours sous forme de fiches thématiques (RECHERCHER - PRODUIRE - PROTÉGER - RESPECTER) reprenant les différents items de la Charte proposée par l'Académie de Versailles.

Les [supports d'activité](#) pour les élèves (vidéos et activités interactives) sont accessibles par QRCode.



Viser la réussite de tous

Impulser la Web radio à l'école

Le groupe départemental numérique s'est doté de 3 stations Web radio afin de pouvoir accompagner les projets pédagogiques en lien avec l'éducation aux médias et à l'information. Il s'agit d'impulser en lien avec la circulaire « Une nouvelle dynamique pour l'EMI » un réel travail sur l'expression orale et écrite des élèves. L'utilisation partagée des stations web radio de collège pourra être une occasion de collaborer en interdégrés sur des projets communs.

Education aux médias et à l'information - La Web radio au service des apprentissages

Contexte de mise en œuvre

Du matériel de webradio financé par les villes est présent dans certaines écoles des Hauts-de-Seine : Les Chartreux - Issy-les-Moulineaux, Ecole du Numérique - Boulogne-Billancourt, Les Bergères - Puteaux.

Depuis septembre 2022, 3 malles de matériel webradio, financées par la DSDEN92 sont disponibles pour le prêt sur demande des enseignants.

Les ERUNS des circonscriptions, formés à la Web radio par le CLEMI, proposent d'accompagner les classes engagées dans des projets médias.

Des actions locales (temps forts radiophoniques) sont expérimentées, permettant à tous les enseignants et les élèves d'une école de découvrir l'enregistrement de courts podcast sur des thématiques variées. Les ERUN du groupe numérique 92 prennent en charge les ateliers proposés aux classes.

Le matériel a également été prêté ponctuellement à des classes engagées dans l'action départementale « Rencontres de l'éloquence ». Elles ont ainsi pu enregistrer le podcast témoignant de leur travail de réflexion.

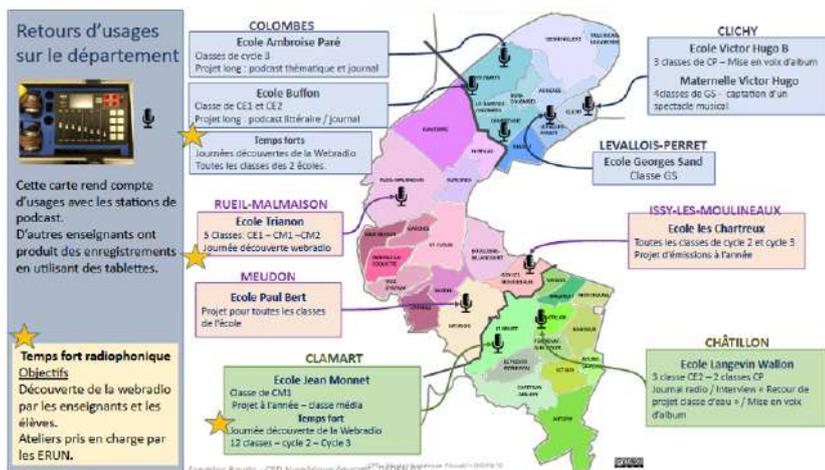
Des parcours dédiés

- parcours - l'intelligence artificielle à l'école
- parcours - algorithmique, programmation et robotique
- parcours - numérique, enseigner avec les banques de ressources numériques pour l'école BRNE
- parcours - concevoir des défis techno-créatifs en Réseau d'éducation prioritaire renforcé REP+
- stage - le numérique, déclencheur de langages
- stage - revisiter sa classe à l'ère du numérique
- soutenir la coopération au sein de la communauté éducative
- parcours - l'enseignant, les familles et le numérique
- parcours - numérique, communication, familles.

Les temps forts autour du numérique :

- La Robotik tour 92 [Pédagogie 92 - Robotik'tour, quézako ?](#)
- Etwin Robot quest
- Semaine de la presse et des médias à l'école
- Festival du jeu vidéo inter degrés
- Forum de programmation créative Scratch junior (Nanterre)
- Projet Emile
- Rencontres de l'éloquence inter degrés





Temps fort Webradio école Jean Monnet CLAMART le 7 avril 2023

Projet à l'initiative de Vanessa Pezet, ERUN de la circonscription de Clamart, enseignante en CM1 dans l'école, engagée dans le dispositif classe média, sur une idée de Marie-Michelle Lucilius, ERUN de la circonscription de Colombes. 12 ateliers de 30 min chacun à raison d'une classe par atelier ont pu :

- Faire découvrir le matériel webradio prêté par la DSDEN 92 et les usages possibles aux enseignants de l'école.
- Permettre aux élèves de chaque classe (cycle 2 et cycle 3) d'expérimenter la prise de parole dans le contexte d'enregistrement de mini-émission ou le rôle d'auditeur.



Valoriser les formations : Hackathon Open Badges

A la demande de monsieur la Recteur et de monsieur le DASEN, le département souhaite aller vers plus de formations qui permettent aux enseignants d'obtenir des Open Badges. Il s'agit de valoriser et d'obtenir une traçabilité des formations suivies par les enseignants du 1^{er} degré. C'est en ce sens que la mission numérique s'est associée à la formation continue pour lancer le Hackathon Open Badges (de la création à l'obtention) avec l'aide de l'atelier Canopé, le 20 mai 2022 à l'attention de conseillers pédagogiques et d'ERUN.

Valoriser les compétences « invisibles » avec les Open Badges

Création de la collection « Mutualiser »

La compétence *mutualiser* a été retenue comme compétence informelle au service du développement professionnel. C'est une compétence transversale, commune à toutes les formations, qui est à développer et à encourager dans l'enseignement. Elle est favorisée par le numérique (cf Rapport IGEN 2017 - GEN-Rapport-2017-056-Repenser-forme-scolaire-numerique-nouvelles-manieres-apprendre-enseigner_849551.pdf) Cette collection s'adresse à un public large : IEN, directeurs, formateurs, enseignants titulaires et contractuels, ATSEM, AESH, personnels administratifs... 3 capsules vidéos sont dédiées à la présentation et à la communication sur les open badges. La DSDEN 92 souhaite un accompagnement de proximité à destination des acteurs, formateurs, directeurs, ERUN enseignants. Un séminaire de rentrée est programmé en septembre « Mutualisons notre DSDEN 92 » à destination des conseillers pédagogiques. Les IEN du département ont vécu un temps d'acculturation en mars 2023 où ils ont pu obtenir leur premier badge.



d) Constat

Les enseignants des collèges et des lycées se sont engagés avec enthousiasme dans de nouvelles démarches d'enseignement : création de blogs, classes virtuelles, vidéos, padlets...

Un plan d'actions coordonné par l'équipe du numérique éducatif du conseil départemental des Hauts-de-Seine, la DSDEN, les principaux de collège et leurs équipes, a permis de mettre à disposition du matériel informatique pour maintenir le lien entre les élèves non équipés et leurs enseignants, toutes et tous équipés, les familles et l'École. De même, l'Etat a permis à des collégiens d'être dotés de carte SIM pour se connecter.

Concernant le 1^{er} degré, dans le cadre du plan de relance - continuité pédagogique, l'appel à projet pour un un Socle numérique dans les écoles a permis de participer au financement d'équipements et de ressources pour 18 communes du département.

e) Plan d'actions

Les usages du numérique éducatif ont été déployés en école, collège et en lycée :

- mise à disposition de la plateforme académique d'e-éducation ELEA (écoles, collèges, lycées);
- en collège reconduction d'actions telles que Sur les chemins de l'école avec les élèves d'UPE2A, le défi robotique et le projet Imagine ton collège ;
- mais aussi des projets tels que « STUDIOS-MEDIAS POUR VALORISER LES ECO-DÉLÉGUÉS » - 92. En partenariat avec le comité de pilotage pour l'éducation au développement durable de l'académie et la DANE, il s'agit de valoriser le travail engagé ou à venir avec les éco-délégués" par un accompagnement de la formation des enseignants et des éco-délégués dans l'utilisation des WEBTV dont sont dotés les collèges ;
- prévention et lutte contre la fracture numérique, avec le recensement des élèves non connectés dès la rentrée afin qu'aucun élève ne soit privé d'enseignement à distance ;
- poursuite des formations dans les six bassins du département ;
- dix-sept collèges se sont engagés dans un concours d'éloquence *Pour la planète, j'ose prendre la parole* en partenariat avec l'équipe numérique du conseil départemental.
- plus de 600 collégiens ont été réunis en visioconférence et ont bénéficié d'une formation.

ACTIONS PHARES

Au cours de la dernière décennie, la collaboration étroite et dynamique entre la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine a permis de doter tous les collèges d'équipements mobiles et de matériels innovants qui accompagnent la transformation des pratiques pédagogiques et améliorent les apprentissages des collégiens dans le domaine des fondamentaux, de l'éducation aux médias et pour un usage responsable.

Afin de poursuivre la mise en œuvre des usages pédagogiques, la démarche de valorisation des projets et des actions, ainsi que le développement de la dynamique territoriale, il conviendrait d'inscrire les projets de classe ou d'établissement dans la participation aux actions innovantes suivantes :

- la troisième édition des « Rencontres de l'éloquence » ;
- un appel à projet : « Réinvente ton collège » pour coconstruire un projet de transformation du bâti scolaire visant à améliorer le cadre de vie et d'apprentissage des collégiens ;
- une exposition « Sur les chemins de ma commune » ;
- un projet solidaire « Des mains et des sourires » mettant en lien des collèges maîtrisant l'impression 3D pour fabriquer des mains pour des enfants victimes d'une malformation congénitale ;
- et enfin un festival inter-degrés du jeu vidéo de l'école élémentaire au lycée organisé par le conseil départemental en partenariat avec la DSDEN.

Ces actions pédagogiques convoquent l'ensemble des domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, aux premiers rangs desquels « Les langages pour penser et communiquer » et « La formation de la personne et du citoyen ».

Elles concourent au renforcement de la maîtrise des fondamentaux par le biais de plusieurs objectifs de façon transversale, par exemple :

- la production d'écrits divers et variés dans le domaine de la maîtrise de la langue mais aussi dans les domaines scientifiques et mathématiques par la conception et création de projets incluant le codage, la géométrie, la technologie ;
- l'engagement dans la réflexion collective, l'appropriation des Valeurs de la République mobilisant l'enseignement moral et civique et la collaboration entre pairs ;
- le développement de l'autonomie et de l'initiative en travaillant dans différentes modalités seul ou en groupes, en s'impliquant dans des projets de façon individuelle et collective, en faisant des choix, en trouvant les réponses adaptées aux situations proposées, en résolvant des problèmes.

Le travail du codage, de l'algorithmique et de la programmation permettent le développement de la pensée logique et critique. Quant à la créativité, elle favorise la résolution de problèmes.

Ces actions pédagogiques s'appuieront, d'une part, sur les matériels disponibles dans les établissements et, d'autre part, sur les services en ligne de création de journaux et magazines, accessibles depuis l'environnement numérique de travail par tous les collégiens.

ZOOM

Les élèves de l'UPE2A du collège E. Manet de Villeneuve-la-Garenne ont participé à la 2ème édition : <https://madmagz.com/fr/magazine/1690378#/>

L'expérimentation du robot de télé présence dans trois collèges :

Afin de permettre à des collégiens empêchés de conserver le lien avec leur établissement scolaire en participant virtuellement à certains cours ou activités, le conseil départemental des Hauts-de-Seine a fait l'acquisition de 5 robots de téléprésence supplémentaires et peut désormais faire profiter plusieurs élèves d'un même collège au dispositif.

CONTACT

Sylvia BLANCHE-BARBAT
inspectrice de l'Éducation nationale
en charge du dossier numérique.

Véronique PAROUTY,
directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale.
ce.ia92.iab@ac-versailles.fr
01 71 14 28 11

2.1.5 — Devoirs faits, une ambition pédagogique renouvelée

Le dispositif *Devoirs Faits* s'inscrit dans le paysage scolaire des collégiens depuis cinq ans. Mis en place pour contribuer à réduire les inégalités entre les élèves devant les attendus de l'École, en matière de travail personnel, il est parvenu à se déployer aisément dans tous les établissements. Son efficacité n'est plus à démontrer.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Gabriel Attal souhaite aller plus loin en généralisant ce dispositif à l'ensemble des élèves de 6ème. La construction d'une nouvelle 6ème, dès septembre 2023 permet d'assurer à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux indispensable pour la suite de sa scolarité.

Pour une meilleure transition école-collège, la continuité des actions engagées à l'école primaire devra permettre de remédier aux difficultés scolaires et de donner aux élèves les mêmes chances de réussir.

Ainsi, parmi les mesures prises au sein du cycle 3 pour la rentrée 2023, tous les élèves de CM1 passeront des évaluations nationales en mathématiques et en français. Celles-ci serviront de repères aux professeurs des écoles mais aussi du collège afin d'éviter que les difficultés ne s'installent.

Par ailleurs, pour faciliter l'entrée au collège, des professeurs des écoles interviendront dans les classes de 6ème pour soutenir l'apprentissage des fondamentaux. La réflexion pédagogique inter degrés et inter cycles conduites par les équipes éducatives permettra de construire et d'apporter des réponses adaptées au contexte propre à chaque école et établissement.

Le dispositif *Devoirs faits* rendu obligatoire en 6ème s'inscrit dans cette perspective de travail collaboratif. Le volume horaire et les modalités d'organisation seront déterminés par le chef d'établissement et les équipes en fonction des besoins des élèves. Tout élève bénéficiera donc, sur l'ensemble de l'année scolaire, d'un temps dédié obligatoire d'accompagnement aux devoirs dont le volume pourra varier selon ses besoins.

Ces évolutions majeures en faveur d'une 6ème renforcée permettront également de mettre en lumière l'engagement des enseignants dans des projets pédagogiques innovants ayant pour objectifs, d'élever le niveau, de donner davantage d'autonomie aux élèves et de renforcer leur confiance en eux. C'est ainsi que les inégalités devant les apprentissages seront réduites.

La collaboration étroite des 1^{er} et 2nd degrés, reposant sur un pilotage partagé pourront s'appuyer sur les écoles académiques de la formation continue proposant des modules permettant aux équipes de s'emparer des nouveaux enjeux de la classe de 6ème. Des ressources sont mises à disposition des personnels sur Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/2466/une-classe-de-sixieme-au-plus-pres-des-besoins-des-eleves>.

+ D'INFOS

www.education.gouv.fr/cid119462/l-evaluation-des-acquis-des-eleves.html

www.education.gouv.fr/cid118686/devoirs-faits-un-temps-d-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs.html



SÉMINAIRE DÉPARTEMENTAL

**DU 13 JUN 2022 DE 13H30 À 17H00,
LYCÉE RICHELIEU DE RUEIL MALMAISON**

**Devoirs faits
au collège**

C'est parti !



Au programme

- Ouverture par l'IA-DASEN
- Intervention de Patrick Rayou, chercheur Paris VIII.
- Table ronde témoignage de pratiques
- Ateliers thématiques.



CONTACT

Fatiha MEBTOUL-ZIANE,
chargée de mission départementale des
politiques interministérielles.
01 71 14 28 70

Véronique PAROUTY,
directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale.
ce.ia92.iab@ac-versailles.fr
01 71 14 28 11

2.1.6 — Plan langues vivantes

a) L'éveil aux langues : premier contact avec la diversité des langues

Au niveau national

Action 1 du Plan national langues vivantes, l'éveil aux langues au cycle 1 constitue le premier contact avec la diversité linguistique pour les élèves. C'est également la première étape du *continuum* linguistique des élèves, qui se poursuit ensuite au cycle 2.

Partie intégrante du domaine «Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions», l'éveil à la diversité linguistique recouvre deux volets : d'une part l'éveil à la pluralité des langues, et d'autre part la première découverte d'une langue singulière qui se poursuit au cycle 2.

Au niveau départemental

L'éveil aux langues se met progressivement en place dans les écoles maternelles du département, dès la classe de petite section, en lien avec les dispositifs de formation continue et les projets portés au niveau départemental.



LES SACS VOYAGEURS PLURILINGUES

De septembre à juin, 9 sacs ont voyagé à travers les écoles maternelles des regroupements du département des Hauts-de-Seine.

De la petite à la grande section, les élèves ont créé des liens avec les mascottes (Mr Green, Milk, Sheepy, Bonbon et les autres), rencontré les langues à travers les albums mis à disposition, chanté dans les langues d'Europe.

Dans chaque sac, un cahier retrace le parcours de ces sacs et témoigne de l'enthousiasme des élèves face à ce dispositif.

A la rentrée 2023, chaque circonscription disposera de son sac voyageur plurilingue.

b) Les sections internationales

Les sections internationales constituent un dispositif bilingue et biculturel mis en place par le ministère chargé de l'éducation nationale, en coopération avec les pays partenaires.

Leur particularité est d'intégrer, au sein du système français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi de la culture et du suivi pédagogique du pays partenaire.



+ D'INFOS

Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle.
<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915455N.htm>

EMILE : Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère

Dans les Hauts-de-Seine, 30 écoles 10 collèges sont engagés dans un dispositif EMILE.
Un dispositif EMILE c'est :

- la construction d'une continuité sur l'ensemble du parcours de l'élève avec une implication d'un nombre significatif d'élèves par cycle ou par niveau,
- la recherche d'une cohérence pédagogique,
- un nombre d'heures significatif d'EMILE (1 à 4 séances hebdomadaires), dans plusieurs domaines disciplinaires, en plus de l'heure et demie hebdomadaire de langue vivante au programme,
- un renforcement de la connaissance et de l'estime de soi des élèves grâce à une meilleure visibilité des progrès effectués pour permettre aux professeurs d'adapter leur enseignement au plus près des besoins des élèves,
- inscrire l'enseignement dans le cadre d'une pédagogie de projet (semaine nationale des langues, journée européenne des langues, eTwinning, chorale d'école, spectacle, exposition, jumelage, ...) en partenariat avec d'autres écoles, en inter degré avec le collège de secteur,
- partager le projet avec la communauté éducative : les parents, le personnel de l'école, le périscolaire, la municipalité ...

C'est aussi un accompagnement et une formation des équipes : Formations dédiées, Mobilité ERASMUS+, un appui linguistique et culturel apporté par un assistant de langue, des ressources, des rendez-vous réguliers en visio d'échanges de pratiques pédagogiques entre écoles au sein du système français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi de la culture et du suivi pédagogique du pays partenaire.

La formation dispensée dans les sections internationales a pour objet de faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français et de former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines.

Les sections internationales existent en école élémentaire, au collège et au lycée d'enseignement général en France et dans le réseau d'enseignement français à l'étranger.

LES SECTIONS INTERNATIONALES DANS LES HAUTS-DE-SEINE		
	ALLEMAND	
Maternelle	Le Ferandole	Courbevoie
Élémentaires	Rouget-de-Lisle La Croix Bosset	Courbevoie Sèvres
Collèges	G.Pompidou Clg. de Sèvres	Courbevoie Sèvres
Lycée	J.P.Vernant	Sèvres
	ANGLAIS BRITANNIQUE	
Maternelle	J.Du Bellay	Courbevoie
Élémentaires	P.de Ronsard L.Gambetta Point du Jour	Courbevoie Sèvres Boulogne Courbevoie Sèvres
Collèges	G.Seuret Clg. de Sèvres Clg. Paul Eluard	Sèvres Nanterre St-Cloud
Lycées	C.Gounod/ J.P.Vernant Lucie Aubrac	St-Cloud Sèvres Courbevoie
	CORÉEN	
Maternelle	T.Gautier	Courbevoie
Élémentaire	A.Silvestre	Courbevoie
Collège	Les Bruyères	Courbevoie
	ANGLAIS AMÉRICAIN	
Maternelle	S.Delaunay	Courbevoie
Élémentaire	A.Malraux	Courbevoie
Collège	Les Renardières	Courbevoie
Lycée	Paul Lapie	Courbevoie
	CHINOIS	
Maternelle	Molière	Courbevoie
Élémentaire	Lamartine	Courbevoie
Collège	A.DeVigny	Courbevoie
Lycée	L.Aubrac	Courbevoie
	ARABE	
Maternelle	S.Delaunay	Courbevoie
Élémentaire	A.Malraux	Courbevoie
Collège	Les Renardières	Courbevoie
Lycée	L.Aubrac	Courbevoie
	JAPONAIS	
Maternelle	Les Fauvelles	Courbevoie
Élémentaire	J.De La Bruyère	Courbevoie
Collège	G.Pompidou	Courbevoie
	PORTUGAIS	
Élémentaire	Les Coteaux	St-Cloud
Collèges	É.Verhaeren	St-Cloud
Lycée	A.Dumas	St-Cloud
CONTACTS		
POUR LE 1^{er} DEGRÉ	COURBEVOIE : sldesecolesdecourbevoie@ac-versailles.fr	
Auprès de l'inspection de l'E.N. de circonscription.	SEVRES : 0922543p@ac-versailles.fr	BOULOGNE : 01 30 83 52 51 - ce.0922179u@ac-versailles.fr
	SAINT-CLOUD : 0922550x@ac-versailles.fr (+CHAVILLE)	
POUR LE 2^e DEGRÉ :	Contacter l'établissement proposant la section souhaitée.	

Le département compte plusieurs sections internationales :

7 en maternelle 11 en élémentaire
12 en collège 7 en lycées

CONTACT

Raphaëlle DELL'ACQUA,
inspectrice de l'Éducation nationale
en charge de la mission langues vivantes étrangères.
raphaëlle.dell-acqua@ac-versailles.fr

Jacques FLODROPS
directeur académique adjoint
des services de l'Éducation nationale
co pilote du groupe d'appui académique langues vivantes.
ce.ia92.iaa@ac-versailles.fr
01 71 14 28 10

2.2 — Nouveau lycée au service de la réussite pour tous

2.2.1 — La voie professionnelle, les campus, l'apprentissage public

Quelques actions phares départementales réalisées en 2022-2023 reconduites pour cette nouvelle année scolaire par la DSDEN :

- coordination de l'offre de stages 3ème avec la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris,
- semaine de la voie professionnelle dans les Hauts-de-Seine en mars
- séminaire 3ème prépa métiers pour en faciliter la liaison avec la classe de 4ème,
- webinaire par le CFA académique et la Drieets avec des témoignages d'apprentis sur les possibles accompagnements en apprentissage).
- valorisation des métiers issus du Grand Paris Express auprès des enseignants et élèves de SEGPA du champ habitat (visite de sites, ateliers) du département.

Au campus sécurité d'Argenteuil, en décembre lors de la semaine des lycées professionnels, les élèves de la filière prévention sécurité du lycée Joliot Curie de Nanterre ont animé des ateliers pratiques auprès de collégiens. Le lycée Galilée a animé une soirée rencontre « entreprises-lycée ».

29 lycées, 3 EREA

et 1 institut

Près de 10 000 lycéens

56 sections de CAP

12 sections de 3ème prépa métier

14 familles de métiers

2.2.2 — Les parcours mixtes

Les lycéens ont la possibilité de poursuivre toute ou partie de leur formation en apprentissage au sein d'une formation professionnelle (CAP, Bac et BTS). Pour accompagner les équipes dans l'ingénierie de formation il faut prendre attache auprès de la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (ce.dafpic@acversailles.fr) ou de l'IEN ET de la discipline concernée.

ZOOM

« Mon stage de troisième »

La plateforme de bourse aux stages créée à l'initiative du gouvernement au bénéfice des élèves de troisième scolarisés dans les collèges REP+ et REP sera reconduite pour l'année scolaire 2022-2023. monstagedetroisieme.fr

« CLEE : comité local école entreprise »

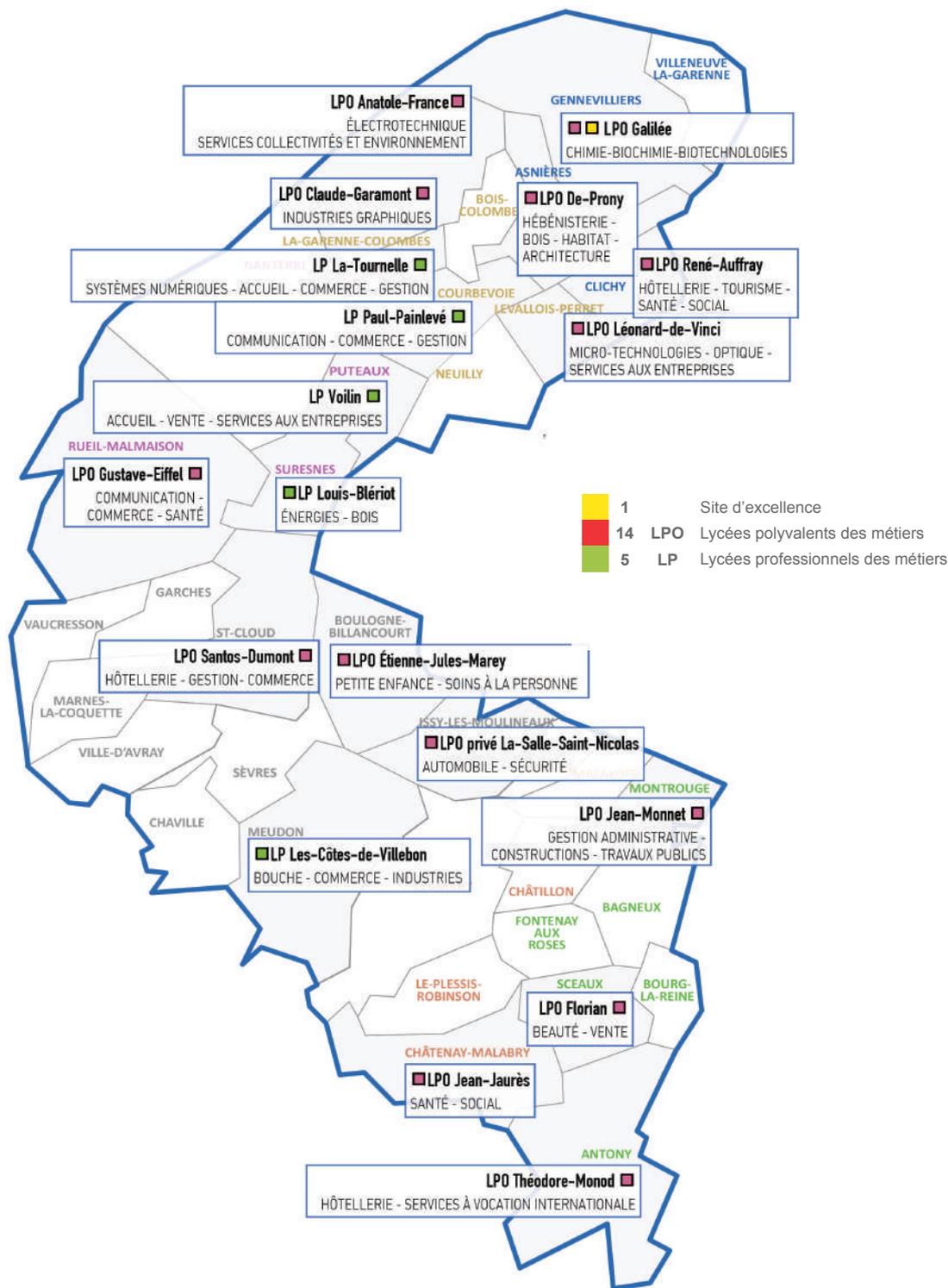
Les objectifs du CLEE visent à développer et pérenniser les partenaires locaux et favoriser les liens entre l'éducation nationale (lycées) et le monde économique. Ils permettent également de fédérer au sein d'un même comité les différents acteurs locaux menant des actions orientées vers la relation formation/emploi, l'information sur les secteurs économiques et professionnels, l'orientation des jeunes et l'insertion professionnelle.

Les CLEE sont subventionnés par la région.

Composition des familles de métiers proposées dans les Hauts-de-Seine

2ndes familles de métiers	Bacs professionnels accessibles à partir de la première (* = implantés dans les Hauts-de-Seine)
Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre* Travaux publics Interventions sur le patrimoine bâti, option A Maçonnerie Interventions sur le patrimoine bâti, option B Charpente Interventions sur le patrimoine bâti, option C Couverture Menuiserie aluminium-verre Aménagement et finitions du bâtiment Ouvrages du bâtiment : métallerie
Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique (GATL)*	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGOrA) * Logistique * Organisation de transport de marchandises
Métiers de la relation client *	Métiers du commerce et de la vente Option A Animation et gestion de l'espace commercial (AGEC) * Métiers du commerce et de la vente Option B Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale (PVOC) * Métiers de l'accueil (MA) *
Métiers de la beauté et du bien-être *	Esthétique cosmétique parfumerie * Métiers de la coiffure
Métiers des industries graphiques et de la communication *	Façonnage de produits imprimés, routage * Réalisation de produits imprimés et plurimédia Option A productions graphiques * Réalisation de produits imprimés et plurimédia Option B productions imprimées *
Métiers de l'alimentation *	Boulangier-pâtissier * Boucher-charcutier-traiteur Poissonnier-ecailler-traiteur
Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment *	Technicien d'études du bâtiment option A : Études et économie * Technicien d'études du bâtiment option B : Assistant en architecture * Technicien géomètre-topographe
Métiers de l'hôtellerie-restauration *	Cuisine * Commercialisation et services en restauration *
Métiers de l'aéronautique	Aéronautique option Avionique Aéronautique option Système Aéronautique option Structure Aviation générale
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	Technicien en chaudronnerie industrielle * Technicien modelleur * Fonderie Microtechniques (que CFA*) Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de production Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillages Traitements des matériaux
Numérique et de la transition numérique et énergétique	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés * Systèmes numériques option A sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire * Systèmes numériques option B audiovisuels, réseau et équipement domestiques * Systèmes numériques option C réseaux informatiques et systèmes communicants * Installateur en Chauffage, Climatisation et Énergies renouvelables * Maintenance et Efficacité Énergétique * Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables
Maintenance des matériels et véhicules	Maintenance des véhicules option A voitures particulières * Maintenance des matériels option B matériels de construction et manutention * Maintenance des véhicules option C motocycles * Maintenance des matériels option A matériels agricoles Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts
Agencement, menuiserie, ameublement	Étude et réalisation d'agencement * Technicien menuisier agenceur * Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Pilotage et maintenance d'installations automatisées	Maintenance des systèmes de production connectés * Pilote de ligne de production Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons Technicien de scierie

SITES D'EXCELLENCE, LYCÉES POLYVALENTS ET LYCÉES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS



CONTACT

Nadia TIKOBAINE,
 inspectrice de l'Éducation nationale en
 charge de l'enseignement technique.
nadia.tikobaine@ac-versailles.fr

+ D'INFOS

Frédéric DUPUIS,
 inspecteur de l'Éducation nationale chargé du
 développement des formations en territoires auprès du
 DAFPIC.
frederic.dupuis@ac-versailles.fr

Offres de formations : cap et bacs professionnels

LES OFFRES DE FORMATIONS EN CAP ET BAC PROFESSIONNEL : RÉPARTITION PAR COMMUNE, PUIS PAR ÉTABLISSEMENT.

30 Lycées, 9 LP, 20 LPO, 1 LGT et 1 EREA offrent 217 sections de BAC PROFESSIONNEL. Ces 217 sections permettent de préparer 41 BAC PROFESSIONNELS différents répartis dans 14 branches professionnelles.

BRANCHES PROFESSIONNELLES PAR DIPLÔME

CAP	ALIMENTATION - HÔTELLERIE - RESTAURATION		BAC PRO
	AUTOMOBILE - ENGIN		
	BÂTIMENTS TRAVAUX PUBLICS		
	BOIS - AMEUBLEMENT		
	MÉTIERS DU COMMERCE-ACCUEIL		
	MATÉRIAUX : MÉTAUX - PLASTIQUES - PAPIER		
	ÉLECTRICITÉ - ÉLECTRONIQUE - ÉNERGIE		
	HYGIÈNE - SÉCURITÉ		
	SANTÉ - SOCIAL - SOIN		
	TEXTILE - HABILEMENT		
	GESTION-ADMINISTRATION		
	ARTS-ARTISANAT-AUDIOVISUEL		
	INDUSTRIES GRAPHIQUES		
	PRODUCTIQUE-MÉCANIQUE		
TRANSPORT-MAGASINAGE			

ANTONY

THÉODORE-MONOD

CAP	Équipier polyvalent de commerce	BAC PRO
	Accompagnement éducatif-petite enfance	
	Assistant technique en milieu familial et collectif	
	Cuisine	
	Commercialisation et services en restauration	
	Métiers de l'accueil	
	Métiers du commerce et de la vente option A et B	
	Accompagnement, soins, services à la personne	

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Hôtellerie-restauration
Relation client

ASNIÈRES-SUR-SEINE

EREA M.-LUTHER-KING

CAP	Monteur en installations sanitaires	BAC PRO
	Électricien	
	Production et Services en Restauration (rapide, collective, cafétéria)	
	Équipier polyvalent de commerce	
	Réalisation en chaudronnerie industrielle	

DE-PRONY

CAP	Employé polyvalent de commerce	BAC PRO
	Ébéniste	
	AGOrA (Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs activités)	
	Technicien d'études du bâtiment Option B assistant en architecture	
	Technicien – menuisier- agenceur	
	Étude et réalisation d'agencement	
	Métiers de l'accueil	
	Métiers du commerce et de la vente option A et B	

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Agencement, menuiserie, ameublement
Gestion administrative, transport et logistique
Études et modélisation numérique du bâtiment
Relation client

BAGNEUX

LÉONARD DE VINCI

CAP	Électricien	BAC PRO
	Agent de sécurité	
	Systèmes numériques	
	Option A : sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire	
	Systèmes numériques - Option C : Réseaux informatiques et systèmes communicants	
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	
	Maintenance des systèmes de production connectés	

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Transitions numérique et énergétique
Pilote et maintenance d'installations automatisées

BOIS-COLOMBES

DANIEL-BALAVOINE  

CAP Équipier polyvalent de commerce

AGOrA (Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs activités)

Métiers du commerce et de la vente option A et B

BAC PRO

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Gestion administrative, transport et logistique
Relation client

BOULOGNE-BILLANCOURT

ÉTIENNE-JULES-MAREY   

CAP Accompagnement éducatif-petite enfance

AGOrA (Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs activités)

Photographie

Accompagnement, soins et services à la personne

Animation enfance et personnes âgées

BAC PRO

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Gestion administrative, transport et logistique

CHÂTENAY-MALABRY

JEAN-JAURÈS    

CAP Production et Services en Restaurations (rapide, collective, cafétéria)
Électricien

Animation enfance et personnes âgées

Accompagnement, soins et services à la personne

Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

BAC PRO

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Transitions numérique et énergétique

CLICHY

RENÉ-AUFFRAY   

CAP Pâtissier (uniquement alternance)
Commercialisation et service en hôtel-café-restaurant
Cuisine

AGOrA (Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs activités)

Accompagnement, soins et services à la personne

Commercialisation et services en restauration

BAC PRO

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Gestion administrative, transport et logistique
Hôtellerie-restauration

ISAAC-NEWTON-ENREA 

CAP Électricien

Systèmes numériques - Option B : audiovisuel, réseau et équipements domestiques

Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

BAC PRO

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Transitions numérique et énergétique

COLOMBES

ANATOLE-FRANCE    

CAP Production et Services en Restaurations (rapide, collective, cafétéria)
Assistant technique en milieu familial et collectif
Électricien

Hygiène, propreté et stérilisation

Métiers connectés de l'électricité et de ses environnements

BAC PRO

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Transitions numérique et énergétique

CLAUDE-GARAMONT  

Artisanat et métiers d'arts – Option communication visuelle plurimédia

Façonnage de produits imprimés, routage

Réalisation de produits imprimés et plurimédia Option A : productions graphiques

Réalisation de produits imprimés et plurimédia Option B : productions imprimées

BAC PRO

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Industries graphiques et de la communication

COURBEVOIE

PAUL-PAINLEVÉ   

AGOrA (Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs activités)

Métiers de l'accueil

Métiers du commerce et de la vente option A et B

BAC PRO

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Gestion administrative, transport et logistique
Relation client

GARCHES

EREA JEAN-MONNET    

CAP Cordonnier - Bottier
Cordonnier multiservices
Équipier polyvalent de commerce

AGOrA (Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs activités)

Réalisation de produits imprimés et plurimédia Option A : productions graphiques

Métiers de la mode - vêtements

Métiers de l'accueil

BAC PRO

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Gestion administrative, transport et logistique
Relation client

Industries graphiques et de la communication

GENNEVILLIERS

GALILÉE 

Plastiques et composites

BAC PRO

LA-GARENNE-COLOMBES**LA-TOURNELLE**    **CAP** Électricien

AGOrA (Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs activités)
Métiers de l'accueil
Métiers du commerce et de la vente option A et B
Systèmes numériques
Option A : sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire
Option C : Réseaux informatiques et systèmes communicants

**BAC
PRO**

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :
Gestion administrative, transport et logistique
Relation client
Transitions numérique et énergétique

LE-PLESSIS-ROBINSON**MONTESQUIEU**  

AGOrA (Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs activités) - terminales

**BAC
PRO****LEVALLOIS-PERRET****LÉONARD-DE-VINCI**  

AGOrA (Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs activités)
Microtechnique
Optique – Lunetterie

**BAC
PRO**

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :
Gestion administrative, transport et logistique
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels

MALAKOFF**LOUIS-GIRARD**   **CAP** Maintenance de véhicules automobiles - Option A : voitures particulières**BAC
PRO**

Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables
Maintenance et efficacité énergétique
Technicien modeleur

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :
Maintenance des matériels et des véhicules
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels
Transitions numérique et énergétique

MEUDON**LES-CÔTES-DE-VILLEBON**   **CAP** Équipier polyvalent de commerce
Commercialisation et service en hôtel-café-restaurant
Cuisine**BAC
PRO**

Boulangier-Pâtissier
Commercialisation et service en restauration
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
Métiers du commerce et de la vente option A et B
Systèmes numériques - Option B : audiovisuel, réseau et équipement domestiques
Systèmes numériques - Option C : Réseaux informatiques et Systèmes communicants

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :
Alimentation
Hôtellerie-restauration
Relation client
Transitions numérique et énergétique

MONTROUGE**JEAN-MONNET**  **CAP** Couvreur
Peintre-applicateur de revêtements
Monteur en installations thermiques
Maçon

AGOrA (Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs activités)
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
Technicien d'étude du bâtiment - Option A : études et économie
Interventions sur patrimoine bâti - Option A : maçonnerie

**BAC
PRO**

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :
Construction durable, du bâtiment et des travaux publics
Gestion administrative, transport et logistique
Études et modélisation numérique du bâtiment

NANTERRE**CLAUDE-CHAPPE**  **CAP** Électricien
Maintenance de véhicules automobiles
Option A : voitures particulières
Option C : motocycles**BAC
PRO**

Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
Systèmes numériques – Option C : Réseaux informatiques et systèmes communicants

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :
Maintenance des matériels et des véhicules
Transitions numérique et énergétique

F. ET I.-JOLIOT-CURIE **CAP** Agent de sécurité

Métiers de la sécurité

**BAC
PRO****LOUISE-MICHEL**  **CAP** Métiers de la mode vêtement flou

Métiers de la mode - vêtements
Métiers du commerce et de la vente option A et B

**BAC
PRO**

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :
Relation client

NEUILLY-SUR-SEINE**VASSILY-KANDINSKY** **CAP** Accompagnement éducatif-petite enfance

Accompagnement, soins et services à la personne
Esthétique - Cosmétique - Parfumerie

**BAC
PRO**

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :
Beauté et bien-être

PUTEAUX**LUCIEN-VOILIN**  **CAP** Équipier polyvalent de commerce

Métiers de l'accueil
Métiers du commerce et de la vente option A et B

**BAC
PRO**

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :
Relation client

RUEIL-MALMAISON

GUSTAVE-EIFFEL   

CAP Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture

AGOrA (Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs

Activités)

Métiers du commerce et de la vente option A et B

Accompagnement, soins et services à la personne

**BAC
PRO**

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Relation client

Gestion administrative, transport et logistique

SAINT-CLOUD

SANTOS-DUMONT   

CAP Equipier polyvalent de commerce

Commercialisation et service en hôtel-café-restaurant

Cuisine

AGOrA (Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs

Activités)

Métiers de l'accueil

Métiers du commerce et de la vente option A et B

Commercialisation et services en restauration

**BAC
PRO**

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Hôtellerie-restauration

Gestion administrative, transport et logistique

Relation client

SCEAUX

FLORIAN   

CAP Equipier polyvalent de commerce

Esthétique-cosmétique-parfumerie

AGOrA (Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs

Activités)

Métiers du commerce et de la vente option A et B

**BAC
PRO**

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Beauté et bien-être

Gestion administrative, transport et logistique

Relation client

SURESNES

LOUIS-BLÉRIOT   

CAP Monteur en installations sanitaires

Électricien

Menuiserie - Fabrication de mobilier - agencement

Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

Technicien - menuisier - agenceur

Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables

**BAC
PRO**

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Transitions numérique et énergétique

Agencement, menuiserie, ameublement

VANVES

LOUIS-DARDENNE   

CAP Accompagnement éducatif-petite enfance

AGOrA (Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs

Activités)

Métiers de l'accueil

Métiers du commerce et de la vente option A et B

Accompagnement, soins et services à la personne

**BAC
PRO**

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Relation client

Gestion administrative, transport et logistique

VILLENEUVE-LA-GARENNE

CHARLES-PETIET     

CAP Réparation des carrosseries

Maintenance des véhicules - Option A : voitures particulières

Construction des carrosseries

Réparations des carrosseries

Métiers du commerce et de la vente option A et B

Maintenance des matériels

- Option A : matériels de construction et de manutention

- Option B : voitures particulières

Logistique

**BAC
PRO**

SECONDE FAMILLE DE MÉTIERS :

Gestion administrative, transport et logistique

Relation client

Maintenance des matériels et des véhicules

2.2.3 — Proposer aux élèves un nouveau lycée général et technologique et un nouveau baccalauréat

- Des parcours au plus près des envies et des besoins de chaque lycéen.
- Une offre de formation diversifiée.
- Une stratégie académique d'accompagnement déployée au plus près des acteurs.

a) L'organisation du lycée général

L'organisation du lycée général propose des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.

Le lycée offre trois types d'enseignements :

- Un large socle de culture commune, humaniste et scientifique, ouvert aux enjeux de l'avenir.
- Des spécialités disciplinaires choisies par l'élève et s'accroissant entre la première et la terminale (trois disciplines en classe de première puis deux en terminale parmi les trois suivies en première). Ces disciplines bénéficient d'horaires significatifs permettant de proposer des programmes ambitieux et de donner du temps aux élèves pour les apprentissages. Des enseignements facultatifs permettent, en outre, à l'élève de compléter son parcours.
- Un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les élèves sont accompagnés selon les horaires prévus dans le cadre des marges d'autonomie des établissements (groupes à effectifs réduits, pédagogie différenciée, Mooc, etc.).

b) Le contrôle continu : 40% de la note finale

40% de la note du baccalauréat évaluent les enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales. En complément, l'élève peut ajouter des enseignements optionnels pour compléter son parcours. Ces options ne font pas l'objet d'épreuves terminales. Les notes retenues au baccalauréat sont alors calculées à partir des résultats obtenus en classe pendant les deux années du cycle terminal.

Les élèves font valoir leurs moyennes annuelles, établies à partir des moyennes trimestrielles ou semestrielles de l'élève sur le cycle terminal, dans les enseignements concernés :

- Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première
- Histoire-géographie, enseignement scientifique, langue vivante A, langue vivante B et enseignement moral et civique (classes de première et de terminale)
- Enseignements optionnels

- En éducation physique et sportive, la note retenue au titre du contrôle continu est la moyenne des notes obtenues dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF).

c) Les épreuves finales : 60% de la note finale

Chaque lycée présente une épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de première. En classe de terminale, il présente quatre épreuves finales :

- Deux épreuves écrites portent sur les enseignements de spécialité choisis par le candidat.
- Une épreuve écrite de philosophie : pour tous, ce choix correspond à une tradition française et à la nécessité de conforter l'esprit critique dans la formation des jeunes générations.
- Un oral d'une durée de 20 minutes préparé tout au long du cycle terminal : savoir s'exprimer dans un français correct est essentiel pour les études, pour la vie personnelle et professionnelle. Parce que l'aisance à l'oral constitue un marqueur social, il convient justement d'offrir à tous les élèves l'acquisition de cette compétence. L'épreuve orale repose sur la présentation d'un projet préparé dès la classe de première par l'élève.

+ D'INFOS

<http://acver.fr/jda>

CONTACT

Jacques FLODROPS,
directeur académique adjoint
des services de l'Éducation nationale.
ce.ia92.iaa@ac-versailles.fr
01 71 14 28 12

2.2.4 — L'enseignement supérieur

- **Parcoursup : procédure plus fluide avec une navigation simplifiée sur la plateforme.**
- **Un accompagnement des candidats renforcé au plus près des territoires.**
- **Un enrichissement notable de l'offre de formation.**

LA SCOLARITÉ

Les CPGE se déroulent sur deux ans au sein des lycées. La formation alterne cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques en préparation scientifique, devoirs sur table et khôlles.

On distingue trois filières :

- les prépas littéraires ;
- les prépas scientifiques ;
- les prépas économiques et commerciales.

Accessibles sur concours, les grandes écoles requièrent un bon niveau général, de grandes capacités de travail et une solide motivation.

Dans le cadre de la procédure Parcoursup, l'admission se fait sur dossier scolaire à l'appui des éléments suivants :

- les notes de première ;
- les notes du 1^{er} trimestre ou des deux premiers trimestres de terminale ;
- les appréciations des professeurs ;
- la motivation du candidat.

a) PARCOURS SUP' dans le département

Le principe de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) permet aux candidats qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur de construire leur projet à l'aide de l'ensemble des moyens et des informations à leur disposition : deuxième professeur principal, mise en place du parcours Avenir, semaines de l'orientation, ressources de la plateforme Parcoursup (attendus, carte interactive...).

La régionalisation de l'accès en licence, pour l'Île-de-France, renforce la mobilité géographique des étudiants. L'échelle régionale est, en effet, le terrain naturel d'entrée dans l'enseignement supérieur des élèves. Cette régionalisation répond au besoin de fluidifier la mobilité naturelle des élèves et en même temps de préserver l'attractivité de toutes les universités.

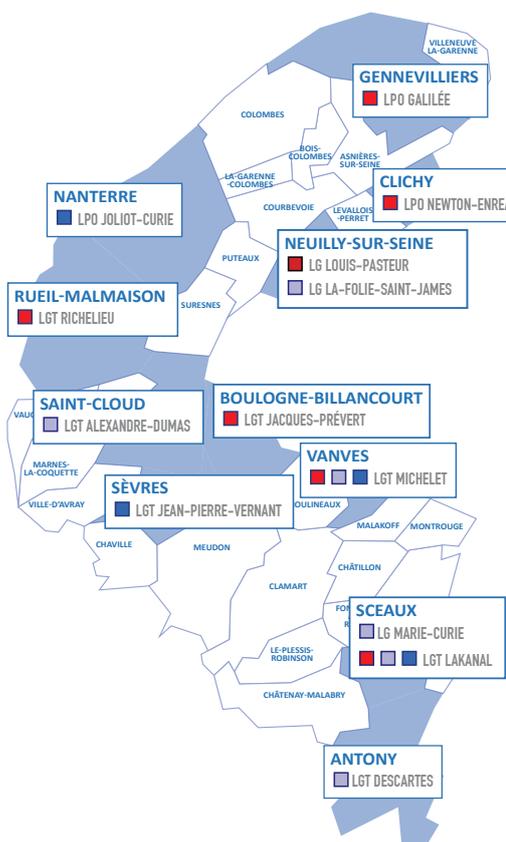
L'augmentation et l'harmonisation des taux de boursiers, quels que soient les formations et les territoires, contribuent à la lutte contre les inégalités.

L'entrée des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et des établissements de formations au travail social (EFTS), notamment, enrichit l'offre de formations de la plateforme Parcoursup.

LES CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE)

13 lycées du département possèdent des filières CPGE.

- 6 CPGE Scientifiques
- 6 CPGE Économiques et commerciales
- 4 CPGE Littéraires



SECTIONS DE TECHNICIENS

Les offres de formations initiales post-bac en lycées et brevets de techniciens supérieurs (BTS)
 Les offres par commune, puis par établissement
 31 Lycées généraux, technologiques et polyvalents, 1 EREA.
 83 formations dans 57 métiers.
 1 439 étudiants en 2022.

ANTONY

THÉODORE-MONOD
 Management commercial opérationnel
 Management en hôtellerie restauration option B
 Management d'unité de production culinaire
 RENÉ-DESCARTES
 Comptabilité et gestion

ASNIÈRES-SUR-SEINE

DE-PRONY
 Étude et réalisation d'agencement

BAGNEUX

LÉONARD DE VINCI
 Mention Complémentaire Technicien en énergies renouvelables - option A : énergie électrique

BOULOGNE-BILLANCOURT

JACQUES-PRÉVERT
 Métiers de l'audiovisuel option gestion de production
 Métiers de l'audiovisuel option métiers de l'image
 Métiers de l'audiovisuel option métiers du montage et de la postproduction
 Métiers de l'audiovisuel option métiers du son
 Métiers de l'audiovisuel option techniques d'ingénierie et exploitation des équipements
 ÉTIENNE-JULES-MAREY
 Support à l'action managériale
 Diplôme national des métiers d'art et du design mention numérique
 Formation complémentaire d'initiative locale Section graphisme et communication visuelle
 Diplôme supérieur d'arts appliqués
 Design mention graphisme

CHÂTENAY-MALABRY

EMMANUEL-MOUNIER
 Management commercial opérationnel
 Support à l'action managériale
 Gestion de la PME

JEAN-JAURÈS

Fluides, énergies, domotique option C domotique et bâtiments communicants
 Conception et réalisation de systèmes automatiques
 Économie sociale familiale
 Services et prestations des secteurs sanitaire et social

CLICHY

ISAAC-NEWTON ENREA
 Électrotechnique
 Maintenance des systèmes option A systèmes de production
 Systèmes numériques option A informatique et réseaux
 Classe de mise à niveau section de technicien supérieur hôtellerie restauration
 Mention complémentaire Organisateur de réceptions
 RENÉ-AUFFRAY
 Services informatiques aux organisations option A solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux
 Tourisme
 Management en hôtellerie restauration option A management d'unité de restauration
 Management en hôtellerie restauration option B management d'unité de production culinaire
 Diététique

COLOMBES

GUY-DE-MAUPASSANT
 Comptabilité et gestion
 Management commercial opérationnel
 Métiers des services à l'environnement
 CLAUDE-GARAMONT
 Diplôme national des métiers d'art et du design mention graphisme
 Études de réalisation d'un projet de communication option A : études de réalisation de produits plurimédia
 Études de réalisation d'un projet de communication option B : études de réalisation de produits imprimés
 ANATOLE-FRANCE

COURBEVOIE

PAUL-LAPIE
 Assurance
 Services informatiques aux organisations option A solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux
 Services informatiques aux organisations option B : solutions logicielles et applications métiers

GENNEVILLIERS

LPO-GALILÉE
 Biotechnologies
 Métiers de la chimie

LE-PLESSIS-ROBINSON

MONTESQUIEU
 Support à l'action managériale

LEVALLOIS-PERRET

LÉONARD-DE-VINCI
 Gestion de la PME
 Conception et industrialisation en microtechniques
 Opticien lunettier
 Négociation, digitalisation de la relation client
 Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité

MALAKOFF

LOUIS-GIRARD
 Mention complémentaire Maquettes et prototypes

MEUDON

LES-CÔTES-DE-VILLEBON
 Management commercial opérationnel

MONTROUGE

MAURICE-GENEVOIX
 Professions immobilières
 JEAN-MONNET
 Travaux publics
 Licence professionnelle Sciences, technologies, santé mention métiers du BTP : bâtiment et construction

NANTERRE

F. ET I.-JOLIOT-CURIE
Support à l'action managériale
Négociation, digitalisation de la relation client
Économie sociale familiale
LOUISE-MICHEL
Gestion de la PME
Métiers de la mode - vêtements
Diplôme d'état de conseiller en économie sociale familiale

PUTEAUX

AGORA
Systèmes numériques option A
informatique et réseaux

RUEIL-MALMAISON

RICHELIEU
Technico-commercial
GUSTAVE-EIFFEL
Communication

SAINT-CLOUD

SANTOS-DUMONT
Comptabilité et gestion
Gestion de la PME
Commerce international
Négociation, digitalisation de la relation client

SCEAUX

FLORIAN
Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie option B : formation-marques

SÈVRES

JEAN-PIERRE-VERNANT
Comptabilité et gestion
Gestion de la PME
Commerce international
Études de réalisation d'un projet de communication option B : études de réalisation de produits imprimés
Diplôme supérieur d'arts appliqués
Design mention graphisme
Diplôme national des métiers d'art et du design mention matériaux
Diplôme de comptabilité et de gestion
Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

SURESNES

PAUL-LANGEVIN
Comptabilité et gestion
Commerce international
Banque, conseiller de clientèle (particuliers)

VAUCRESSON

TOULOUSE-LAUTREC
Comptabilité et gestion
Notariat

VILLENEUVE-LA-GARENNE

CHARLES-PETIET
Conception et réalisation de carrosseries
MICHEL-ANGE
Support à l'action managériale
Négociation et digitalisation de la relation client

+ D'INFOS

Tous les renseignements sur les formations post-bac sont disponibles sur le site de l'ONISEP : <https://www.onisep.fr/formation/apres-le-bac-les-etudes-superieures/que-faire-apres-le-bac>
Pour en savoir plus sur les internats de l'académie : <https://www.ac-versailles.fr/les-internats-126244>

2.3 — Alliances éducatives



2.3.1 — Les cités éducatives dans le département

Les Cités éducatives sont des lieux où l'action de l'Éducation nationale est particulièrement soutenue à travers des opérations renforcées au plus proche des besoins des élèves et un déploiement conséquent de moyens supplémentaires.

La clef de réussite de cette démarche réside cependant avant tout dans sa capacité à fédérer l'ensemble des acteurs du terrain (services de l'État, collectivités, associations et habitants) et à s'emparer de problématiques transversales telles que les enjeux de parentalité, de pauvreté ou de santé. Cette meilleure organisation de l'ensemble des services permet d'obtenir le bénéfice maximal des actions locales déterminées désormais selon une stratégie commune, ambitieuse et partagée.

Innovier, expérimenter et ouvrir les possibles participent ainsi de la construction des cités éducatives du département.

a) L'essentiel

Les cités éducatives visent à améliorer les conditions de vie et les opportunités d'apprentissage des jeunes de 0 à 25 ans vivant dans des quartiers défavorisés. Elles cherchent à favoriser la réussite éducative, l'épanouissement personnel et l'insertion sociale des jeunes en créant des synergies entre les différents acteurs et en mettant en place des projets éducatifs et culturels spécifiques.

La volonté est de travailler ensemble (acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire) pour créer une méthode partenariale qui préserve leur fonctionnement.

À travers les Cités éducatives dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics.

b) De la stratégie à l'action

Démarche partenariale à l'échelle d'un territoire, les cités éducatives s'appuient sur une alliance de l'ensemble des acteurs pour offrir aux élèves des quartiers prioritaires un cadre d'apprentissage et d'épanouissement renforcé, de l'enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

L'action des Cités éducatives s'inscrit ainsi dans la dynamique des efforts conjoints des services de l'État, des collectivités territoriales, des associations et des divers acteurs de terrain pour lutter contre les inégalités de destin.

Loin d'être une strate supplémentaire, son ambition est de rassembler et d'enrichir les dispositifs existants ainsi que d'associer l'ensemble des acteurs éducatifs locaux, parents, habitants pour coordonner les actions au service de la réussite de chaque jeune, de sa petite enfance à son insertion professionnelle et dans l'accomplissement des différents moments de son parcours.

c) L'Éducation nationale s'engage

Dans le département des Hauts-de-Seine, l'Éducation nationale s'engage dans le déploiement des cités éducatives et porte une attention particulière aux ressources humaines indispensables pour conforter le rôle de l'école et organiser le pilotage.

La désignation d'un principal de collège chef de file pour l'ensemble des établissements de chaque cité éducative en lien avec l'inspecteur de circonscription du territoire et le recrutement d'un chef de projet opérationnel pour chaque cité éducative du département constituent des atouts pour l'accompagnement, le suivi opérationnel et la mutualisation des pratiques.

d) Pilotage et gouvernance

La gouvernance de chaque cité éducative doit permettre à chacun de sentir sa place particulière dans une stratégie collective et partagée et ainsi favoriser une mobilisation fédératrice.

Pour chaque cité éducative, une gouvernance tripartite a été instituée. Les modalités de fonctionnement sont spécifiques à chacune. Ainsi, les copilotes opérationnels de l'Éducation nationale (IEN de circonscription et chefs d'établissement) travaillent de concert avec les représentants des communes et des préfetures. Ils coordonnent également ensemble des groupes thématiques de travail intégrant de manière élargie et participative les acteurs du territoire, notamment les associations, les familles, les directeurs d'école et les jeunes eux-mêmes.

Différentes instances (comité de pilotage, comité technique et assemblée générale) permettent d'articuler les enjeux politiques et techniques et de mettre en cohérence les actions au service du parcours des enfants et des jeunes du territoire identifié.

À chaque niveau de représentation, l'Éducation nationale, la préfecture et la ville, co-pilotent le projet.

Ce maillage territorial assure à la fois une adaptation fine aux besoins locaux et une coopération effective des différents acteurs. La méthode de travail ainsi définie affermit une démarche de co-construction des actions de chaque cité éducative en pleine cohérence avec la stratégie académique et le cadre national.

Cette démarche garantit aussi la possibilité d'une objectivation croisée d'éventuels points de vigilance par les différents acteurs à travers leur prisme d'analyse propre.

Déjà rassemblés sur la base d'un diagnostic commun, ils pourront ensuite identifier et mettre en œuvre des réponses innovantes et adaptées aux spécificités du territoire.



e) Des actions ambitieuses

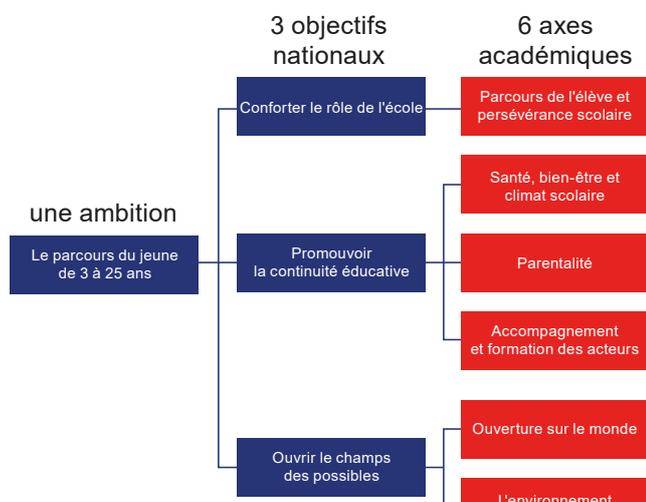
Mise en œuvre d'actions concertées et partenariales sur le territoire

À Gennevilliers, les actions conduites s'articulent autour de quatre enjeux prioritaires :

- favoriser le bien-être ;
- réduire les inégalités ;
- personnaliser le parcours des enfants et des jeunes ;
- mettre en synergie les acteurs pour co-construire une culture éducative et citoyenne partagée.

Cela se traduit par :

- l'augmentation des permanences des consultations psychologiques au collège et à l'espace santé jeunes de la ville,
- la création d'un nouveau lieu d'accueil écoute parents (LAEP),
- le soutien au dispositif soin et culture de l'association « La Licorne »,
- le déploiement de la Quinzaine de l'égalité qui s'adresse à l'ensemble des élèves du REP+, aux familles et aux habitants de la cité éducative,
- des ateliers de philosophie avec l'association SEVE sont mis en place sur des classes élémentaires ainsi que des actions culturelles (semaine de la diversité, découverte des monuments nationaux « Objectif Panthéon ! », Fêtons la musique au Tamanoir), des chantiers éducatifs en lien avec la mission locale, le soutien au développement de la vie associative et sportive sur les écoles et le collège dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques 2024...



À Nanterre, c'est autour de quatre autres enjeux spécifiques que sont élaborés les projets :

- renforcer l'attractivité des établissements scolaires et valoriser les parcours positifs ;
- accompagner les familles dans leur entrée en coéducation en lien avec les valeurs de la République ;
- structurer une offre éducative coopérante et sur-mesure ;
- construire un territoire riche, inclusif et accessible.

Des parcours sportifs, culturels et citoyens sont mis en place sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires autour du rugby, des échecs, de l'apprentissage de langues étrangères, du théâtre Peut-on rire de tout et de la musique Création d'une fanfare. Huit groupes thématiques permettent aux différents acteurs éducatifs de construire des projets concertés pour promouvoir les réussites des jeunes nanterriennes et nanterriens, l'inclusion par le sport, l'égalité filles/garçons...

Des actions autour de la prévention de la santé (Plan Vue) et du développement de l'esprit critique sont travaillées en lien avec de associations partenaires comme « Authenti'cité », « Fake Off », « Cultur'art Mundi », « D' Clique », « Les impliqués » au service de la réussite de tous les enfants et jeunes de la cité éducative de Nanterre.



Tournoi d'échecs à Nanterre en présence du DASEN, du maire et du préfet.

À Villeneuve-la-Garenne, la cité éducative doit permettre :

- à tous les enfants d'investir pleinement l'école ainsi que les espaces éducatifs et s'y épanouir ;
- à tous les enfants et les jeunes d'être en mesure de réaliser leurs aspirations (vie, métier, passions...) ;
- à tous les acteurs œuvrant en direction des 0-25 ans d'agir de concert.

Auprès d'associations comme « 1000 batteurs pour la paix », « Génération Unis » ou « Olympio », la cité éducative de Villeneuve-la-Garenne permet aux enfants et aux jeunes de pratiquer des activités artistiques sur la pause méridienne, de développer leurs compétences psychosociales au travers de séjours de cohésion et d'estime de soi, d'apporter une réponse sur le long terme aux effets psycho-sociaux de la crise sanitaire et aux problématiques liées aux réseaux sociaux.

Il s'agit également de renforcer l'accompagnement au travail personnel, combattre la fracture numérique et favoriser l'accès et l'usage des outils informatiques en lien avec les associations « APSA » et « Ensemble », l'Education nationale et les services de la ville.

Des actions de prévention sont également en cours d'élaboration autour de la santé (vue, hygiène dentaire, audition) et de la prévention de la délinquance. Pour ouvrir le champ des possibles, permettre aux jeunes de se projeter dans l'avenir en travaillant sur les représentations qu'ils se font du monde de l'emploi, un soutien à la création de mini entreprises, l'initiation à l'entrepreneuriat et aux méthodes d'intelligence collective.

Gennevilliers 2019 - 2023	Nanterre 2021 - 2024	Villeneuve-la-Garenne 2022 - 2024	Colombes 2022 - 2024
Quartiers : Luth et Fossé-de-l'Aumône	Quartiers : Parc Nord et Parc Sud	Toute la commune	Quartier : Grèves-Petit Colombes
REP+ Môquet	REP Eluard / REP+ Galois	REP Pompidou / REP Manet	REP Duras
10 écoles	12 écoles	13 écoles	9 écoles

A Colombes, l'engagement partenarial de la cité éducative s'articule autour de 5 enjeux :

- le soutien à la parentalité
- l'accès au sport et à la culture
- l'orientation et l'insertion professionnelle
- la petite enfance et préparer l'entrée dans le système scolaire
- l'accès à la santé dont la santé mentale.

Ces enjeux sont déclinés en groupes de travail ouverts à tous les partenaires souhaitant agir en faveur des jeunes et des familles habitant le quartier des Grèves/ Petit-Colombes.

Ce quartier compte 9543 habitants dont 3629 ont entre 0 et 25 ans. 22 % des jeunes sont sans orientation ni emploi. La mobilisation des différents acteurs font de cette jeune cité un levier qui agit pour la réussite éducative. L'École, la Réussite éducative, dispositif « politique de la ville » dans le cadre de la cohésion sociale, le Centre social du Petit-Colombes, le Club de prévention des 4 Chemins et autres associations mobilisées sont autant d'acteurs ayant relevé le défi de travailler ensemble pour mieux coordonner leurs actions au service des bénéficiaires.

Parmi leurs objectifs de travail : impliquer les habitants à la vie de la cité, mettre en valeur et amplifier l'existant, répondre aux besoins non couverts, développer et partager des connaissances.

Grâce aux groupes de travail, de nombreuses actions fédératrices ont été mises en œuvre. Alors que Colombes accueillera les épreuves des Jeux Olympiques 2024, la cité éducative a permis de développer l'offre sportive pour les jeunes et en particulier les filles.

Parmi ces actions, une autre priorité est accordée au bien-être. Les confinements ayant affecté la santé mentale des jeunes, ces derniers ont souffert de l'isolement et du manque de contacts à une période de la vie où l'on est à la recherche de l'autre, de sorties et d'expériences.

Des projets dans les écoles et le collège, tête de file ont permis de travailler sur le bien-être, l'épanouissement et l'estime de soi, luttant ainsi contre le décrochage scolaire. Le groupe de soutien à la parentalité a mis en synergie

les écoles, le collège et les centres de loisirs. Par le jeu, les familles sont entrées dans les établissements et les structures de loisirs pour jouer avec leurs enfants et tisser ainsi des liens de confiance avec les enseignants et les animateurs.

Jouer est essentiel et aide mieux grandir. Jouer développe des compétences sociales et cognitives indéniables. A l'heure où les écrans prennent une place considérable et isole les jeunes dont les plus jeunes enfants, jouer permet de se reconnecter avec les siens.

Encore jeune cité éducative, Colombes a su mettre en lumière ses forces vives au service de la réussite des jeunes. Une dynamique de territoire et un travail en réseau des acteurs ont permis de mieux se connaître pour mieux agir ensemble. La prochaine étape sera de fédérer davantage les habitants autour du pouvoir d'agir afin qu'ils soient acteurs au sein de leur quartier. « Faire cité » c'est aussi être force de propositions que l'on soit parent, jeune ou enfant et renforcer ainsi l'alliance éducative.

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports a renouvelé les PEdT et plans mercredi auprès des collectivités du département.

Pour rappel, le PEdT institué par la circulaire du 20 mars 2013 et mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, est un outil éducatif et collaboratif au service des territoires. Il permet de formaliser une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEdT valorise les projets mis en place sur les temps périscolaires et contribue directement à la mise en œuvre de la continuité et la complémentarité éducative.

30 communes ont mis en place ou ont renouvelés leur PEdT dont 4 communes pour la première fois. L'instruction a été conduite par les membres du groupe d'appui départemental, composé d'un membre de l'éducation nationale, du SDJES et de la CAF.



CONTACT

Chargées de mission départementales
des politiques interministérielles.

Fatiha MEBTOUL-ZIANE

01 71 14 28 70

Géraldine MEIRAV-RATRON

01 71 14 28 24

Véronique PAROUTY,
directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale.

ce.ia92.iab@ac-versailles.fr

01 71 14 28 11

2.3.2 — L'internat du XXI^e siècle

- Un internat construit autour d'un véritable projet pédagogique, et non un simple hébergement.
- Une promotion de projets éducatifs, sportifs et culturels au sein des internats.
- Une offre variée : internats d'excellence ou à thèmes.

Les internats du département qui accueillent des collégiens et des lycéens s'engagent dans le plan pour « l'internat du XXI^e siècle » afin de développer leur projet pédagogique et éducatif, s'inscrire dans une logique d'innovation, d'ancrage territorial et de réseau.

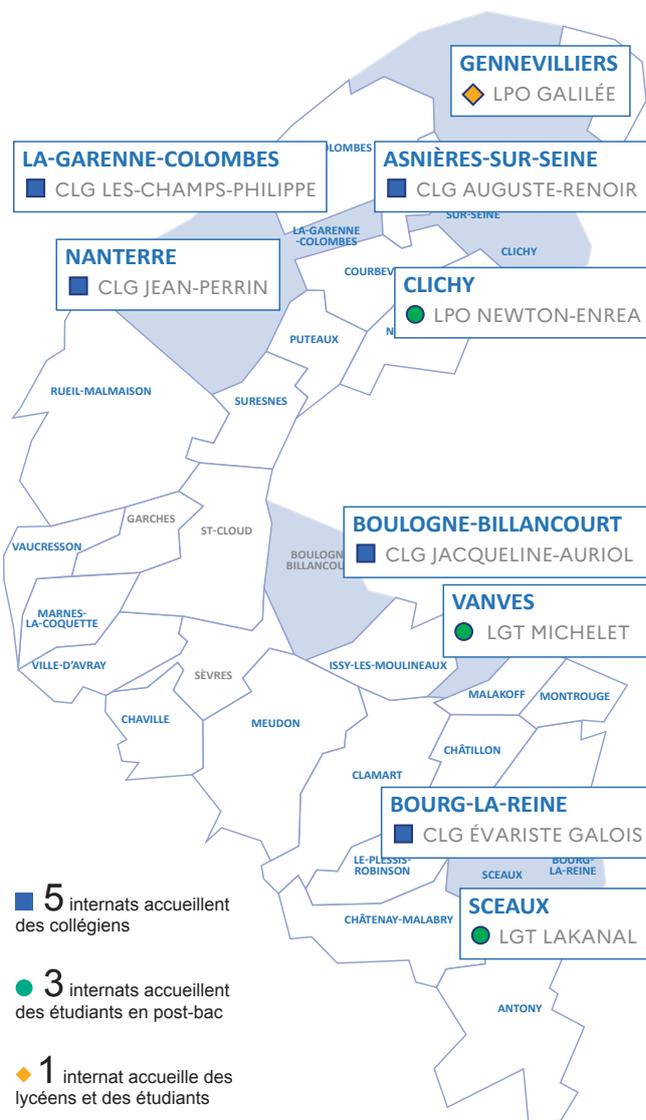
Les nouveaux internats, thématiques en fonction des besoins et des centres d'intérêts, renforcent le soutien des élèves ainsi que les échanges avec les familles pour personnaliser l'offre éducative et pédagogique.

Les internats du département s'orientent vers les nouvelles catégories suivantes, en prenant appui sur l'existant :

- Internats d'excellence pour les jeunes de l'éducation prioritaire visant une promesse de réussite scolaire grâce à une offre pédagogique ambitieuse et à un accompagnement.
- Résidences à thèmes qui, en plus de l'accompagnement personnalisé, peuvent proposer un projet spécifique artistique, sportif, numérique, d'ouverture internationale, scientifique, de développement durable et biodiversité ou de métiers

L'académie et le département accompagnent les équipes dans le choix d'une catégorie pour leur projet d'internat, donnant ainsi l'occasion aux établissements de revisiter leur projet éducatif et pédagogique.

LES INTERNATS DANS LES HAUTS-DE-SEINE



EXEMPLE

Le collège Evariste Galois de Bourg-la-Reine a obtenu la labellisation « Internat d'excellence du XXI^e siècle » à partir d'un projet éducatif et pédagogique prenant appui sur la collaboration étroite avec les collectivités territoriales, via le programme de réussite éducative, le partenariat efficace avec le conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux dans le cadre de la classe à horaires aménagés musique et le partenariat avec le Racing club de France pour l'accueil de sportifs de haut niveau.

Ce projet se décline en trois axes :

- 1- Acquérir des connaissances et compétences à l'aide d'un accompagnement éducatif et pédagogique adapté,
- 2- Développer l'apprentissage de la vie collective grâce à des règles communes acceptées et respectées.
- 3- Favoriser "l'art de vivre au collège à travers l'éducation artistique et culturelle.

INTERNAT DU COLLÈGE JEAN PERRIN À NANTERRE : UN LABORATOIRE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF



Une vision systémique de la prise en charge des élèves a été construite :

- la création d'un parcours personnalisé comprenant un accompagnement pédagogique renforcé avec notamment des créneaux *Devoirs Faits* spécifiques ;
- des actions en faveur du développement de l'autonomie et de la confiance en soi en lien avec les partenaires locaux ;
- une ouverture culturelle et sportive ambitieuse.

L'internat du collège Jean PERRIN de Nanterre accueille 30 élèves (15 filles et 15 garçons) recrutés selon les critères de la circulaire académique des procédures d'affectation des élèves en internat pré-baccalauréat.

La spécificité de cet internat est d'accueillir également des élèves de la section basket-ball, douze cette année, apportant une coloration et une dynamique particulières qui constitue l'ADN de l'établissement.

Véritable laboratoire pédagogique et éducatif, l'internat a bénéficié cette année d'une réflexion et d'une synergie commune des équipes dans le cadre de la démarche de labélisation comme internat d'excellence.



CONTACT

Marie-Christine RIVET,
conseillère technique établissements et vie scolaire.
01 71 14 27 76

Véronique PAROUTY,
directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale.
ce.ia92.iab@ac-versailles.fr
01 71 14 28 11

2.3.3 — Les réseaux d'éducation prioritaire

— Le département comprend 18 REP (réseaux d'éducation prioritaire) et 2 REP+ (réseaux d'éducation prioritaire renforcés). Ces dispositifs s'articulent avec le contrat de ville. Un réseau comprend un collège, les écoles maternelles et élémentaires du secteur. Il est copiloté par le principal du collège, l'IEN de la circonscription du 1^{er} degré et le coordonnateur de réseau, et pour les REP+ par les IA-IPR référents.

— Les REP regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire. Les REP + concernent les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés de territoire.



Le réseau met en relation l'ensemble des personnes, enseignants, équipes pédagogiques, personnels de direction au sein de l'institution pour agir ensemble et concourir à favoriser la réussite de « tous les élèves ».

Le réseau est instauré en éducation prioritaire en tant que dispositif participant au développement du travail collectif, favorisant la construction et la réflexion des pratiques pédagogiques, et cela dans le but de répondre aux besoins des élèves.

Une volonté commune de personnes, d'une dynamique collective, d'un engagement collectif de professionnels qui se manifeste dans deux instances complémentaires :

— le comité de pilotage qui rassemble l'éducation nationale et ses partenaires : collectivités territoriales, politique de la ville, ainsi que la diversité des partenaires avec lesquels le réseau est amené à travailler. Il s'agit d'une instance d'impulsion et de suivi de la politique éducative globale du projet de réseau au sein du territoire dans lequel il est inscrit : la cohérence et la complémentarité avec les apprentissages de l'offre périscolaire (dans et hors l'école) et dans le cadre du projet éducatif territorial, les modalités de coopération avec le programme de réussite éducative et avec les services sociaux et de santé, les actions communes menées vers les parents;

— le conseil école-collège qui organise le travail sur les continuités pédagogiques, les apprentissages et la prise en charge des élèves en lien étroit avec les orientations du référentiel de l'éducation prioritaire. Le conseil école-collège est l'espace local stratégique pour mettre en œuvre et suivre la refondation pédagogique de l'éducation prioritaire. Il permet d'organiser et de suivre la mise en œuvre des priorités pédagogiques du réseau, la prévention du décrochage scolaire, le travail en équipe, les besoins en formation et les modalités d'accompagnement.

a) Réseaux - pilotes des réseaux - coordinateurs de l'éducation prioritaire

RÉSEAUX		PILOTES DES RÉSEAUX EN 2023/2024	
		Principal.e	IEN
ASNIÈRES	ANDRÉ-MALRAUX	Stéphanie JOUET	Nathalie CHALCOU
COLOMBES	JEAN-BAPTISTE-CLÉMENT	Yannick SANTERRE	Estelle BARREYRE
BAGNEUX	HENRI-BARBUSSE	Jean CREPET	Jannick CAILLABET
	JOLIOT-CURIE	Jérôme NIBAUDEAU	
CLAMART	ROMAIN-ROLLAND	Philippe ALAVOINE	Michel BUR
	LES-PETITS-PONTS	Gaëlle CLEMENT	
CHÂTENAY-MALABRY	LÉONARD-DE-VINCI	Ludovic BRUNET	Anne-Laure ZIMMERMANN
	THOMAS-MASARYK	Xavier KERN	
COLOMBES	MARGUERITE-DURAS	Saadia JEDD	Estelle BARREYRE
	MOULIN-JOLY	Olivier LECOQ	
CLICHY	JEAN-JAURÈS	Jean-Marc SABIANI	Magali COUMES
GENNEVILLIERS	ÉDOUARD-VAILLANT	Christiane FERRER	Elsa DELEAGE
	GUY-MÔQUET (REP+)	Pierre PERINETTI	
NANTERRE	RÉPUBLIQUE	César GOMES ALVES	Claire DEBET
	PAUL-ÉLUARD	Anne HENNECART	
	VICTOR-HUGO	Sophie VERBRUGGHE	Christelle POURCHET
	ANDRÉ-DOUCET	Angélique HANANY	
VILLENEUVE	ÉVARISTE-GALOIS (REP+)	Belkacem OUCHEN	Claire DEBET
	ÉDOUARD-MANET	Alain BOCAGE	
	GEORGES-POMPIDOU	Nicolas DOUARD	Mélanie POINTREAU

b) Les contrats de ville

(Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine)

Le contrat de ville constitue le cadre de mise en œuvre de la politique de la ville.

Il permet de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Il s'appuie sur un diagnostic permettant de prendre en compte les spécificités et les besoins des habitants sur le territoire, il repose sur trois piliers : le pilier cohésion sociale, le pilier économique et le pilier développement urbain.

Le recteur est cosignataire de ces contrats. Il s'agit pour l'éducation nationale de permettre la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville où se concentrent des poches de pauvreté.

Les engagements de l'institution portent notamment sur le développement des dispositifs « scolarisation des moins de trois ans », « devoirs faits », la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, le renforcement d'actions autour de la parentalité sont également des priorités.

À NOTER

Dans les Hauts-de-Seine, 9 communes font partie de la géographie prioritaire politique de la ville : Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Châtenay-Malabry, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Nanterre, et Villeneuve-la-Garenne.

Le département comprend 21 quartiers situés dans les communes de la géographie prioritaire.

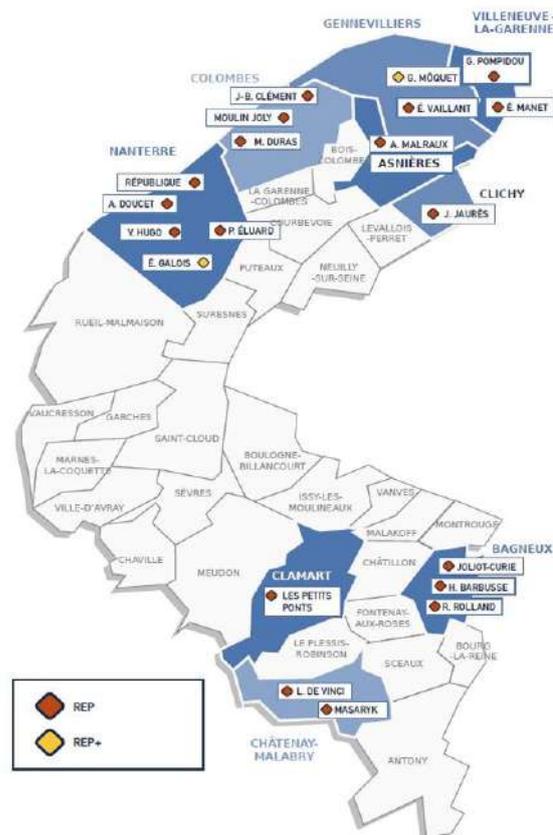
c) Les missions du coordonnateur REP/REP+

Sous l'autorité fonctionnelle des pilotes du réseau d'Éducation prioritaire (IEN et principal de collège) et sous l'autorité hiérarchique du DAASEN, le coordonnateur assure l'ensemble des tâches d'animation du réseau :

- Il veille à la continuité pédagogique et éducative entre les cycles et entre les degrés, au service du parcours des élèves ;
- Il contribue à l'impulsion, la mise en place, le suivi et l'évaluation des actions des réseaux ;
- Il œuvre aux complémentarités entre temps scolaire et activités périscolaires et est en contact régulier avec les structures, associations, dispositifs intervenant sur le territoire ;
- Il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formations définies dans le projet de réseau.

d) Les GS, CP et CE1 100% réussite

Pour prévenir et agir contre les difficultés à l'école primaire, les effectifs des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire (REP+ et REP) ont été dédoublés depuis la rentrée 2017. La mesure est en cours d'élargissement aux classes de grande section de maternelle de l'éducation prioritaire. Dédoubler les classes permet aux professeurs de mettre en place dans leur classe un apprentissage et un accompagnement personnalisés pour chaque élève pour une meilleure maîtrise des savoirs fondamentaux, quelle que soit sa situation sociale ou familiale.



+ D'INFOS

<https://www.education.gouv.fr/des-contrats-locaux-d-accompagnement-pour-pondre-la-diversite-des-eleves-et-des-territoires-307425>

<https://www.sciencespo.fr/public/chaire-numerique/wpcontent/uploads/2020/10/COVID-19-acc%C3%A9l%C3%A9ratrice-et-amplificatrice-des-fracturesnum%C3%A9riques-J.F.-Lucas.pdf>

<https://www.ac-versailles.fr/education-prioritaire-92>

CONTACT

Fatiha MEBTOUL-ZIANE
01 71 14 28 70
Géraldine MEIRAV-RATRON
01 71 14 28 24
Chargées de mission départementale
des politiques interministérielles.

Mélanie POINTREAU,
inspectrice de l'Éducation nationale
en charge de la politique de la ville.

Véronique PAROUTY,
directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale.
ce.ia92.iab@ac-versailles.fr
01 71 14 28 11

2.3.4 — Projets éducatifs de territoire, PEdT, et plans mercredi

Un réseau, au service des référents PEdT et plan mercredi du territoire

Ce plan s'est accompagné de la mise en place du réseau des référents PEdT et plan mercredi. Cette initiative est née d'une volonté de créer des synergies au niveau du territoire afin d'impulser et de faire vivre le PEdT auprès de l'ensemble de la communauté éducative.

Ce réseau, composé des directions enfance/jeunesse, chargés de mission PEdT et coordinateurs est coanimé par le SDJES et la ligue de l'enseignement.

Il s'est concrétisé par :

- Des rendez-vous thématiques autour des valeurs de la République et de la laïcité, de l'amélioration du recrutement des animateurs, des temps méridiens, des temps de préparation sans enfants ;
- Des échanges de pratiques autour du handicap, de la continuité et complémentarité éducative, en présence du SAIS 92, d'inspecteurs de l'éducation nationale et de conseillers pédagogiques, CAF ;
- Des temps d'échanges et d'interventions sur des pratiques inspirantes : présentation d'une organisation avec des ATSEM intervenants sur le temps périscolaire, présentation d'une école des sports en lien avec la continuité éducative,

Le développement de la qualité des PEdT s'appuie également sur des financements dans le cadre de l'appel à projets « PEdT - plan mercredi » qui permet à titre d'exemples, le financement de formations BPJEPS, l'acquisition de vélos en lien avec le savoir rouler, ou encore le financement d'une ludothèque itinérante et des projets autour d'ateliers scientifiques.



PLUS D'INFORMATION

Hawa HAMIDOU, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse - référente accueils collectifs des mineurs et la continuité éducative.

hawa.hamidou@ac-versailles.fr

01 82 08 39 12

2.4 — École inclusive dans les Hauts-de-Seine

2.4.1 — Offrir une scolarisation inclusive aux élèves en situation de handicap

Dans la continuité de ce qui a été mis en place les années précédentes, la qualité de la réponse aux besoins des élèves et l'amélioration des relations avec l'usager sont au cœur de la rentrée inclusive 2022.

Le 92 s'engage fortement dans la formation pour une école inclusive.

Rendre l'école plus inclusive reste un axe fort de la rentrée 2022.

Le comité départemental de l'école inclusive, l'organisation en PIAL de l'ensemble du département, ont été mis en place en 2019 et 2020.

Ces actions ont permis de renforcer les relations avec l'usager, les instances partenariales et l'accompagnement des élèves.

En 2022, la généralisation des actions de formation en direction de l'ensemble des personnels, AESH, enseignants des 1^{er} et 2nd degré, directeurs, formateurs, ont visé à faire évoluer les pratiques de tous pour une école pleinement inclusive.

La rentrée 2023 poursuit la généralisation des actions de formation avec un plan de formation école inclusive en direction des enseignants spécialisés et ouvert aux enseignants non spécialisés.

Des nouveaux dispositifs voient le jour pour répondre aux besoins de scolarisation des élèves en situation de handicap :

Deux dispositifs d'autorégulation, l'un situé dans le nord, l'autre situé dans le sud, visent à réduire les troubles du comportement des élèves autistes et développer progressivement leur autonomie dans les apprentissages. Le fonctionnement des DAR repose sur une approche cognitive et comportementale conforme aux recommandations de la Haute autorité de santé (HAS). Les interventions d'autorégulation, conduites au sein de l'école, par une équipe comprenant un enseignant et des professionnels du champ médicosocial, ont pour but de permettre aux enfants concernés :

- de développer des compétences émotionnelles et sociales leur permettant de s'inscrire dans les apprentissages scolaires ;
- d'acquérir des instruments pour améliorer leur attention et leur concentration sur les activités proposées à l'école ;
- d'apprendre à maîtriser et à réguler leur comportement et leurs réactions.

de progresser dans leur autonomie grâce à un estompage programmé des accompagnements qui leur sont proposés.

Deux Unités d'enseignement à destination des enfants polyhandicapés sont également créées et ouvriront leurs portes dans le courant du premier trimestre 2023-2024. L'objectif de ces UE est triple : favoriser la socialisation / contribuer à l'inclusion des jeunes handicapés / développer les possibilités d'apprentissage.

- Des familles mieux accueillies : guichet unique et dialogue régulier.
- Des accompagnants pleinement intégrés à la communauté éducative.
- Des dispositifs de l'école au lycée favorisant l'inclusion de tous les élèves.
- — De nouveaux dispositifs pour favoriser l'accueil des élèves en situation de handicap et construire le lien avec les acteurs du médico-social
- Des actions de formation en direction des enseignants pour faire évoluer les pratiques pour une école pleinement inclusive

a) Témoignages à la clé

Scolarité inclusive : une équipe pluridisciplinaire qui apprend des uns et des autres...
UEMA Ecole maternelle Aguado, Gennevilliers

Depuis maintenant deux ans, l'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) scolarise 7 élèves. Le dispositif est au cœur de l'école maternelle Aguado, à Gennevilliers. C'est avec intérêt que l'équipe pédagogique découvre et s'enrichit des modalités de travail du dispositif. Comment développer la communication lorsque les enfants ne s'expriment pas verbalement ? Comment les rassurer ? Les enseignants participent d'autant plus aisément au fonctionnement du dispositif que les élèves de l'UEMA travaillent régulièrement avec les autres élèves.



C'est une opportunité pour partager des aménagements, des adaptations, des gestes d'accompagnement qui permettront peu à peu de développer l'autonomie des élèves. « Les enseignants se trouvent mieux outillés pour inclure les élèves de l'UEMA au sein de leur classe, mais aussi pour répondre aux besoins d'autres élèves de l'école ». L'équipe de l'école demande des conseils : « c'est plus simple de transmettre des outils quand cela vient d'eux ». C'est également une opportunité pour s'appuyer sur le « naturel inclusif » des enfants. « La différence n'est pas un problème pour eux ». Des temps de sensibilisation

sont proposés par l'association des Papillons blancs de la Colline, partenaire, auprès des enseignants et des élèves. Ils contribuent à une meilleure compréhension du trouble du spectre de l'autisme.

Au quotidien, afin de répondre aux besoins des élèves de l'UEMA, l'enseignante spécialisée, les rééducatrices, les éducatrices spécialisées croisent leurs observations. Elles prennent ainsi finement en compte le fonctionnement cognitif et sensoriel de chacun. « L'enfant devient un élève qui a sa place dans l'école. C'est un travail commun et global qui permet à l'élève d'évoluer dans l'école. A terme, l'environnement permet à l'enfant de continuer vers une scolarité plus ordinaire », témoigne la Directrice.

Propos recueillis auprès de l'équipe de l'école maternelle Aguado et de l'association des Papillons Blancs-Appedia

Partenariat AESH-coordonnatrice à l'Ulis-école Pierre Joigneaux, Bois-Colombes Une co-construction des projets des élèves...

L'orientation en Ulis est proposée à des enfants en situation de handicap et scolarisés du CP au lycée. L'Ulis soutient la scolarité de ces élèves en milieu ordinaire, ce qui implique une coordination concertée des différents acteurs œuvrant au sein ou en périphérie de ce dispositif.

A Bois-Colombes, dans le département des Hauts-de-Seine, l'Ulis se situe à l'école Pierre Joigneaux où, depuis septembre 2020, la coordonnatrice travaille en lien étroit avec l'AESH collective et les 5 AESH individuelles.

Grâce à la souplesse que permet le PIAL, les missions des AESH au sein du dispositif ont été redéployées, afin de passer de plusieurs accompagnements individuels juxtaposés à un véritable travail de co-construction entre les AESH et la coordonnatrice, dans l'intérêt de la réussite des élèves. La coordonnatrice confie : « Nos missions sont complémentaires. Les AESH connaissent bien les élèves, font des observations très fines : les échanges sur des temps informels ou formels permettent des adaptations pertinentes. » Cette réorganisation a facilité la mise en place d'ateliers de groupes de besoins ou encore de temps d'inclusion inversée. « Ces temps spécifiques sont bénéfiques puisqu'ils développent notamment des compétences sociales, de communication, appuis pour les apprentissages. »

Ce dispositif inclusif insuffle dans l'école et autour de la directrice une réflexion commune, de la flexibilité, ainsi que l'engagement de l'ensemble de l'équipe éducative. Ce qui est bénéfique à la réussite de tous les élèves. Petit à petit, chacun et l'équipe dans son ensemble, s'acculturent à la notion d'école inclusive et d'éducabilité : « Croire en l'éducabilité de tous les élèves, partir de leurs potentialités, si faibles nous semblent-elles, pour les faire progresser. »

Les AESH connaissent bien les élèves, font des observations très fines : les échanges sur des temps informels ou formels permettent des adaptations pertinentes

Au Lycée Professionnel, les compétences s'acquièrent également en entreprise, lors des périodes de formation. Le dispositif ULIS Lycée - Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire - accompagne ce temps de formation externalisé.

Implanté dans un lycée professionnel, le dispositif ULIS Lycée, ou ULIS Pro, accompagne les élèves disposant d'une notification d'orientation en ULIS lycée, délivrée par la MDPH. Certains d'entre eux ont pu bénéficier de l'appui d'un dispositif ULIS au collège, d'autres ont cet appui pour la première fois en arrivant au lycée.

L'objectif du dispositif ULIS Pro est de permettre de préparer un CAP ou un Baccalauréat professionnel, de s'approprier les compétences de l'enseignement général et professionnel de leur section, dans une dynamique inclusive. Les élèves suivent ces enseignements dans leurs classes, une large part du temps scolaire, voire à temps plein, certaines périodes. Le coordonnateur ULIS et l'AESH collectif mettent en œuvre des adaptations et mènent des accompagnements afin de répondre, en classe, aux besoins éducatifs particuliers de chacun. Des temps de regroupements entre élèves d'ULIS permettent de :

— Mener des remédiations des enseignements,

— Préparer les CCF – contrôles continus de formation – et les épreuves ponctuelles des examens,
— Travailler sur les projets de formation et professionnels, Préparer les périodes de formation en milieu professionnel. L'appropriation des compétences professionnelles des certifications et des diplômes préparés se fait lors des cours d'enseignement professionnel et lors de périodes de formation en milieu professionnel.

L'objectif du dispositif ULIS Pro est de permettre de préparer un CAP ou un Baccalauréat professionnel dans une dynamique inclusive

Un important travail d'accompagnement des élèves est réalisé pour trouver, préparer et soutenir les stages. Les élèves apprennent à être acteurs. Préparation et recherche de stages sont menés en atelier au sein de l'ULIS : s'exprimer, se présenter et convaincre en situation réelle sont mis en situation.

Tous les élèves du dispositif ULIS ont accès au stage, avec parfois un temps aménagé. Ils y travaillent les compétences sociales utiles en entreprise. Ils construisent un projet de stage, ciblant les missions à mener et, avec l'aide du coordonnateur, les compétences à développer.

Lors des stages, une communication régulière entre pairs et avec le coordonnateur régule les questionnements. La visite de stage est généralement menée par un professeur de la classe de l'élève. Le rôle du dispositif ULIS est de soutenir le projet de stage auprès de chaque élève de façon distanciée mais régulière. Cela permet à l'élève de prendre son envol en se confrontant comme ses pairs au milieu professionnel, tout en conservant un soutien à distance du dispositif ULIS Pro.

Quand les progrès d'une élève donnent de l'énergie à toute une école... Ulis école Jules Ferry, Levallois-Perret

Depuis maintenant 3 ans, toute l'équipe se mobilise pour qu'une élève présentant des troubles des fonctions cognitives, associés à des troubles des fonctions motrices, ait sa place dans l'école de quartier. Le bénéfice de l'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) est central.

La coordonnatrice de l'ULIS tire profit des centres d'intérêt de l'élève, notamment en arts plastiques. Elle augmente progressivement ses exigences, tout en prenant en compte la fatigabilité de l'enfant. Ainsi, l'élève participe, à partir de ses points d'appui, à tous les apprentissages en groupe. Communiquant à l'aide de pictogrammes, elle apprend à échanger avec ses pairs et avec les adultes qui l'accompagnent. Le temps de scolarisation augmente d'année en année.

Une solide collaboration entre l'école, la famille et les partenaires de soin a permis l'acquisition d'un déambulateur, pour des déplacements autonomes. L'élève développe alors sa curiosité avec son désir de se rapprocher de ses camarades.

Les aménagements mis en place lui permettent de participer aux récréations et à toutes les sorties pédagogiques. L'accompagnement de qualité des AESH est ici essentiel. C'est ainsi qu'elle a apprécié de découvrir le potager du centre d'activités de Jambville et d'arpenter, en autonomie, les chemins du parc. Grâce à la guidance d'un adulte, monter un poney lui est accessible, témoigne le directeur de l'école.

L'établissement a également mobilisé les équipes du centre aquatique de Levallois-Perret pour aménager des séances de natation avec le groupe. L'eau facilite de nouveaux équilibres ; l'élève développe des compétences motrices qui lui permettent de gagner en autonomie. Grâce aux pictogrammes mis en place entre le centre aquatique et l'école, elle élargit les apprentissages de communication. Ses progrès sont constants. A la rentrée prochaine, l'équipe envisagera d'estomper l'accompagnement individuel dans le bassin.



La classe de découverte : une ouverture des possibles ! Entraide, responsabilisation, confiance en soi : les bénéfices de la classe de découvertes pour les élèves d'ULIS.

Une classe transplantée est un moyen différent d'atteindre des objectifs d'apprentissage. Elle permet de donner du sens à ces derniers, tout en favorisant « une rencontre » avec un nouvel environnement naturel, social et culturel.

Ce type de projet accorde une place importante à l'activité des élèves et permet d'étayer des apprentissages affectifs, sociaux, moteurs et cognitifs. C'est ce que constate la coordonnatrice du dispositif ULIS à l'école élémentaire Buffalo de Montrouge. Elle est partie une semaine à Saint-Georges-de-Didonne en Charente-Maritime, avec ses élèves et deux autres classes de l'école. C'est la première fois que les élèves d'ULIS voyageaient en classe de découverte. Les bénéfices de ce séjour sont considérables, tant sur l'acquisition d'une autonomie, que sur le sentiment d'appartenance à un groupe. Par ce séjour, les élèves du dispositif

développent esprit d'initiative et prise de responsabilités. Les interactions avec les camarades des autres classes, ainsi qu'avec les adultes de l'école, sont plus fréquentes et plus à propos.

Les élèves du dispositif ont besoin d'être rassurés, notamment par le biais d'activités ritualisées, de repères quotidiens instaurés au sein de l'espace familial. Malgré cela, force est de constater que les élèves s'en sont vite affranchis, relate l'enseignante. Ils ont véritablement pris conscience de leurs capacités et de leur potentiel. L'entraide entre

élèves, très présente, a permis cette prise de risque.

Cette expérience plus que positive est à reconduire sans modération...



LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

65 ULIS écoles déjà implantées et **3** dans le privé, **2** ouvertures rentrée 2023 ■

ÉTABLISSEMENT	COMMUNE	LOCALIS ^{ation}
E.E.A. FONTAINE	ASNIERES/SEINE	ASH NORD
E.E.Pu JULES FERRY B	ASNIERES/SEINE	ASH NORD
E.E.Pu MICHELET A	ASNIERES/SEINE	ASH NORD
E.E.Pu POINCARE B	ASNIERES/SEINE	ASH NORD
E.E.Pu PIERRE JOIGNEAUX	BOIS-COLOMBES	ASH NORD
E.E.Pu JEAN JAURES	CLICHY	ASH NORD
E.E.Pu JULES FERRY B	CLICHY	ASH NORD
E.E.Pu LOUIS PASTEUR B	CLICHY	ASH NORD
E.E.Pu VICTOR HUGO B	CLICHY	ASH NORD
E.E.Pu HENRI MARTIN	COLOMBES	ASH NORD
E.E.Pu LA TOUR D'AUVERGNE	COLOMBES	ASH NORD
E.E.Pu LANGEVIN/WALLON	COLOMBES	ASH NORD
E.E.Pu VICTOR HUGO	COLOMBES	ASH NORD
E.E.Pu LA BRUYERE	COURBEVOIE	ASH NORD
E.E.Pu LOGIE-CAYLA	COURBEVOIE	ASH NORD
E.E.Pu GUSTAVE CAILLEBOTTE	GENNEVILLIERS	ASH NORD
E.E.Pu JOLIOT-CURIE	GENNEVILLIERS	ASH NORD
E.E.Pu LES GRESILLONS A	GENNEVILLIERS	ASH NORD
E.E.Pu PAUL LANGEVIN B	GENNEVILLIERS	ASH NORD
E.E.Pu ANDRE MARSAULT	LA GARENNE-COLOMBES	ASH NORD
E.E.Pu RENE GUEST	LA GARENNE-COLOMBES	ASH NORD
E.E.Pu FRANCOISE DOLTO	LEVALLOIS-PERRET	ASH NORD
E.E.Pu JULES FERRY	LEVALLOIS-PERRET	ASH NORD
E.E.P.U MAKEBA	NANTERRE	ASH NORD
E.E.Pu CENTRE	NANTERRE	ASH NORD
E.P.Pu ELSA TRIOLET	NANTERRE	ASH NORD
E.E.Pu JOINVILLE	NANTERRE	ASH NORD
E.E.Pu LES PAQUERETTES	NANTERRE	ASH NORD
E.P.Pu PABLO NERUDA	NANTERRE	ASH NORD
E.P.A. GORCE FRANKLIN	NEUILLY/SEINE	ASH NORD
E.E.Pu JEAN JAURES	PUTEAUX	ASH NORD
E.E.Pu REPUBLIQUE	PUTEAUX	ASH NORD
E.E.Pu ALPHONSE DAUDET	RUEIL-MALMAISON	ASH NORD

62 ULIS collèges déjà implantées et **5** dans le privé.
3 ouvertures dans le public rentrée 2023 ■

ÉTABLISSEMENT	COMMUNE	LOCALIS ^{ation}	PROJET
ANDRÉ MALRAUX	ASNIÈRES SUR SEINE	ASH NORD	TFC
VOLTAIRE	ASNIÈRES SUR SEINE	ASH NORD	TFC
TRUFFAUT	ASNIÈRES SUR SEINE	ASH NORD	TFC
ALBERT CAMUS	BOIS COLOMBES	ASH NORD	TSLA
JEAN MERMOZ	BOIS COLOMBES	ASH NORD	TFC
JEAN JAURES	CLICHY	ASH NORD	TFC
JEAN MACÉ	CLICHY	ASH NORD	TFC
VINCENT VAN GOGH	CLICHY	ASH NORD	TFM
MARGUERITE DURAS	COLOMBES	ASH NORD	TFC

ÉTABLISSEMENT	COMMUNE	LOCALIS ^{ation}
E.E.Pu LES BONS RAISINS	RUEIL-MALMAISON	ASH NORD
E.E.Pu LES TRIANONS	RUEIL-MALMAISON	ASH NORD
E.E.Pu JULES FERRY	SURESNES	ASH NORD
E.E.Pu PIERRE DE COUBERTIN A	VILLENEUVE/GARENNE	ASH NORD
E.E.Pu JEAN MOULIN B	VILLENEUVE/GARENNE	ASH NORD
E.E.Pu JULES VERNE B	VILLENEUVE/GARENNE	ASH NORD
E.E.Pu ADOLPHE PAJEAUD	ANTONY	ASH SUD
E.E.Pu LA FONTAINE	ANTONY	ASH SUD
E.E.Pu ALBERT PETIT	BAGNEUX	ASH SUD
E.E.Pu PAUL ELUARD	BAGNEUX	ASH SUD
E.E.Pu DENFERT-ROCHEREAU	BOULOGNE-BILLANCOURT	ASH SUD
E.E.A. SAINT-DENIS	BOULOGNE-BILLANCOURT	ASH SUD
E.E.Pu JEAN-BAPTISTE CLEMENT	BOULOGNE-BILLANCOURT	ASH SUD
E.E.Pu REPUBLIQUE	BOURG-LA-REINE	ASH SUD
E.E.Pu LEONARD DE VINCI	CHATENAY-MALABRY	ASH SUD
E.E.Pu JOLIOT CURIE	CHATILLON	ASH SUD
E.E.Pu PAUL BERT	CHAVILLE	ASH SUD
E.E.Pu LES ROCHERS	CLAMART	ASH SUD
E.E.Pu CHARLES DE GAULLE	CLAMART	ASH SUD
E.E.Pu LE PARC	FONTENAY-AUX-ROSES	ASH SUD
E.E.Pu LES PERVENCHES	FONTENAY-AUX-ROSES	ASH SUD
E.E.Pu GASTON RAMON	GARCHES	ASH SUD
E.E.Pu VOLTAIRE	ISSY-LES-MOULINEAUX	ASH SUD
E.E.Pu LE COLOMBIER	ISSY-LES-MOULINEAUX	ASH SUD
E.E.Pu ANATOLE France	LE PLESSIS-ROBINSON	ASH SUD
E.E.Pu GUY MOQUET	MALAKOFF	ASH SUD
E.E.Pu JULES FERRY	MEUDON	ASH SUD
E.E.Pu BUFFALO	MONTROUGE	ASH SUD
E.E.P.U RENAUDEL	MONTROUGE	ASH SUD
E.E.Pu VAL D'OR	SAINT-CLOUD	ASH SUD
E.E.Pu PETIT CHAMBORD	SCEAUX	ASH SUD
E.E.Pu GAMBETTA A	SEVRES	ASH SUD
E.E.Pu JACQUES CABOURG	VANVES	ASH SUD
SECTEUR PRIVÉ		
Ste Marie de la providence	Levallois Perret	ASH NORD

ÉTABLISSEMENT	COMMUNE	LOCALIS ^{ation}	PROJET
MOULIN JOLY	COLOMBES	ASH NORD	
GEORGES POMPIDOU	COURBEVOIE	ASH NORD	TSLA
ALFRED DE VIGNY	COURBEVOIE	ASH NORD	TFC
LES BRUYÈRES	COURBEVOIE	ASH NORD	TFM
GUY MOCQUET	GENNEVILLIERS	ASH NORD	TFC
VAILLANT	GENNEVILLIERS	ASH NORD	TFC
LES VALLÉES	LA GARENNE COLOMBES	ASH NORD	TFC
LES CHAMPS PHILIPPE	LA GARENNE COLOMBES	ASH NORD	TFM
JEAN JAURES	LEVALLOIS PERRET	ASH NORD	TFC
DANTON	LEVALLOIS PERRET	ASH NORD	TFC
BLÉRIOT	LEVALLOIS PERRET	ASH NORD	TFC
DOUCET	NANTERRE	ASH NORD	TFC
LES CHÈNEVREUX	NANTERRE	ASH NORD	TFC
PAUL ÉLUARD	NANTERRE	ASH NORD	TFC
REPUBLIQUE	NANTERRE	ASH NORD	TFC

ÉTABLISSEMENT	COMMUNE	LOCALIS TM	PROJET
THÉOPHILE GAUTIER	NEUILLY SUR SEINE	ASH NORD	TFC
PASTEUR	NEUILLY SUR SEINE	ASH NORD	TFC
LES BOUVETS	PUTEAUX	ASH NORD	TFC
VOILIN	PUTEAUX	ASH NORD	TFC
LA MALMAISON	RUEIL	ASH NORD	TFC
MARCEL PAGNOL	RUEIL	ASH NORD	TFC
JEAN MACÉ	SURESNES	ASH NORD	TFC
EDOUARD MANET	VILLENEUVE LA GARENNE	ASH NORD	TFC
POMPIDOU	VILLENEUVE LA GARENNE	ASH NORD	TFC
LANDOWSKI	BOULOGNE BILLANCOURT	ASH SUD	TFC
BARTHOLDI	BOULOGNE BILLANCOURT	ASH SUD	TFC
AURIOL	BOULOGNE BILLANCOURT	ASH SUD	TFC
BERGSON	GARCHES	ASH SUD	TFC
VICTOR HUGO	ISSY LES MOULINEAUX	ASH SUD	TSLA
HENRI MATISSE	ISSY LES MOULINEAUX	ASH SUD	TFC
GEORGES MANDEL	ISSY LES MOULINEAUX	ASH SUD	TFC
HENRI WALLON	MALAKOFF	ASH SUD	TFC
PAUL BERT	MALAKOFF	ASH SUD	TSLA
BEL AIR	MEUDON	ASH SUD	TFC
RABELAIS	MEUDON	ASH SUD	TFV
JEAN MOULIN	MEUDON	ASH SUD	TFC
GOUNOD	SAINT-CLOUD	ASH SUD	TFC

ÉTABLISSEMENT	COMMUNE	LOCALIS TM	PROJET
FONTAINE DU ROY	VILLE D'AVRAY	ASH SUD	TFC
LA FONTAINE	ANTONY	ASH SUD	TFC
DESCARTES	ANTONY	ASH SUD	TFC
FRANÇOIS FURET	ANTONY	ASH SUD	TFC
ROMAIN ROLLAND	BAGNEUX	ASH SUD	TFM
ÉVARISTE GALOIS	BOURG LA REINE	ASH SUD	TFC
LÉONARD DE VINCI	CHATENAY MALABRY	ASH SUD	TFC
PIERRE BROSSOLETTE	CHATENAY MALABRY	ASH SUD	TFC
PAUL ÉLUARD	CHATILLON	ASH SUD	TFC
ALAIN FOURNIER	CLAMART	ASH SUD	TFC
LES ORMEAUX	FONTENAY AUX ROSES	ASH SUD	TFC
ROMAIN ROLLAND	LE PLESSIS ROBINSON	ASH SUD	TFC
GENEVOIX	MONTROUGE	ASH SUD	TFC
HAUT MESNIL	MONTROUGE	ASH SUD	TFC
LAKANAL	SCEAUX	ASH SUD	TFC
SAINT EXUPÉRY	VANVES	ASH SUD	TFC
SECTEUR PRIVÉ			
St Justin	Levallois-Perret	ASH NORD	TFC
St Dominique (2 dispositifs)	Neuilly sur seine	ASH NORD	TFC
Ste Marie	Antony	ASH SUD	TFC
Notre Dame de France	Malakoff	ASH SUD	TFC

16 ULIS lycées déjà implantées et 2 dans le privé.

Mise en réseau 2021 :

Jules Étienne Marey Boulogne et Côtes de Villebon Meudon
Jean Jaurès Chatenay et Louis Girard Malakoff
Léonard de Vinci Bagneux et Jean Monnet Montrouge

ÉTABLISSEMENT	COMMUNE	LOCALIS TM	PROJET
PRONY	ASNIÈRES SUR SEINE	ASH NORD	TFC
BALAVOINE	BOIS COLOMBES	ASH NORD	
ANATOLE France	COLOMBES	ASH NORD	TSA
LA TOURNELLE	LA GARENNE COLOMBES	ASH NORD	
VOILIN	PUTEAUX	ASH NORD	TFC
BLÉRIOT	SURESNES	ASH NORD	TFC
PETIET	VILLENEUVE LA GARENNE	ASH NORD	TFC
THÉODORE MONOD	ANTONY	ASH SUD	TFC
ÉTIENNE-JULES MAREY	BOULOGNE BILLANCOURT	ASH SUD	TFC

Mise en réseau 2022 :

Anatole France Colombes avec La Tournelle à La Garenne Colombes et Lycée Balavoine à Bois Colombes.

ÉTABLISSEMENT	COMMUNE	LOCALIS TM	PROJET
LOUIS GIRARD	MALAKOFF	ASH SUD	TFC
LEONARD DE VINCI	CHATENAY	ASH SUD	
JEAN MONNET	MONTROUGE	ASH SUD	TFC
JEAN JAURES	BAGNEUX	ASH SUD	
SANTOS DUMONT	SAINT-CLOUD	ASH SUD	TFC
FLORIAN	SCEAUX	ASH SUD	TFC
SECTEUR PRIVÉ			
ST FRANÇOIS D'ASSISE	Fontenay aux Roses	ASH SUD	TFC
GUÉRIN	Neuilly	Nord	TFC

LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE AUTISME (UEMA ET UEEA)

6 UEMA 5 dans le public 1 dans le privé.

ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
EM Les Ajoncs	COURBEVOIE
EM Aguado	GENNEVILLIERS
EE Guy Moquet	MALAKOFF
EM Les cottages	SURESNES
EM Nicki de St Phalle	BAGNEUX
ETABLISSEMENT PRIVE	
INSTITUTION SANT DOMINIQUE	NEUILLY

2 UEEA et 1 dans le privé.

1 ouverture à la rentrée 2023 ■

ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
EEMU Armand Sylvestre	COURBEVOIE
EEMU Joliot Curie	GENNEVILLIERS
ETABLISSEMENT PRIVE	
INSTITUTION JEANNE D'ARC	COLOMBES

DES NOUVEAUX DISPOSITIFS SUR LE DÉPARTEMENT

2 DAR ouverture à la rentrée 2023 ■
(dispositif d'autorégulation visant à réduire les troubles du comportement des élèves autistes et développer progressivement leur autonomie dans les apprentissages)

ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
E.E.Pu Buffon	COLOMBES
E.E.Pu La roue B	FONTENAY AUX ROSES

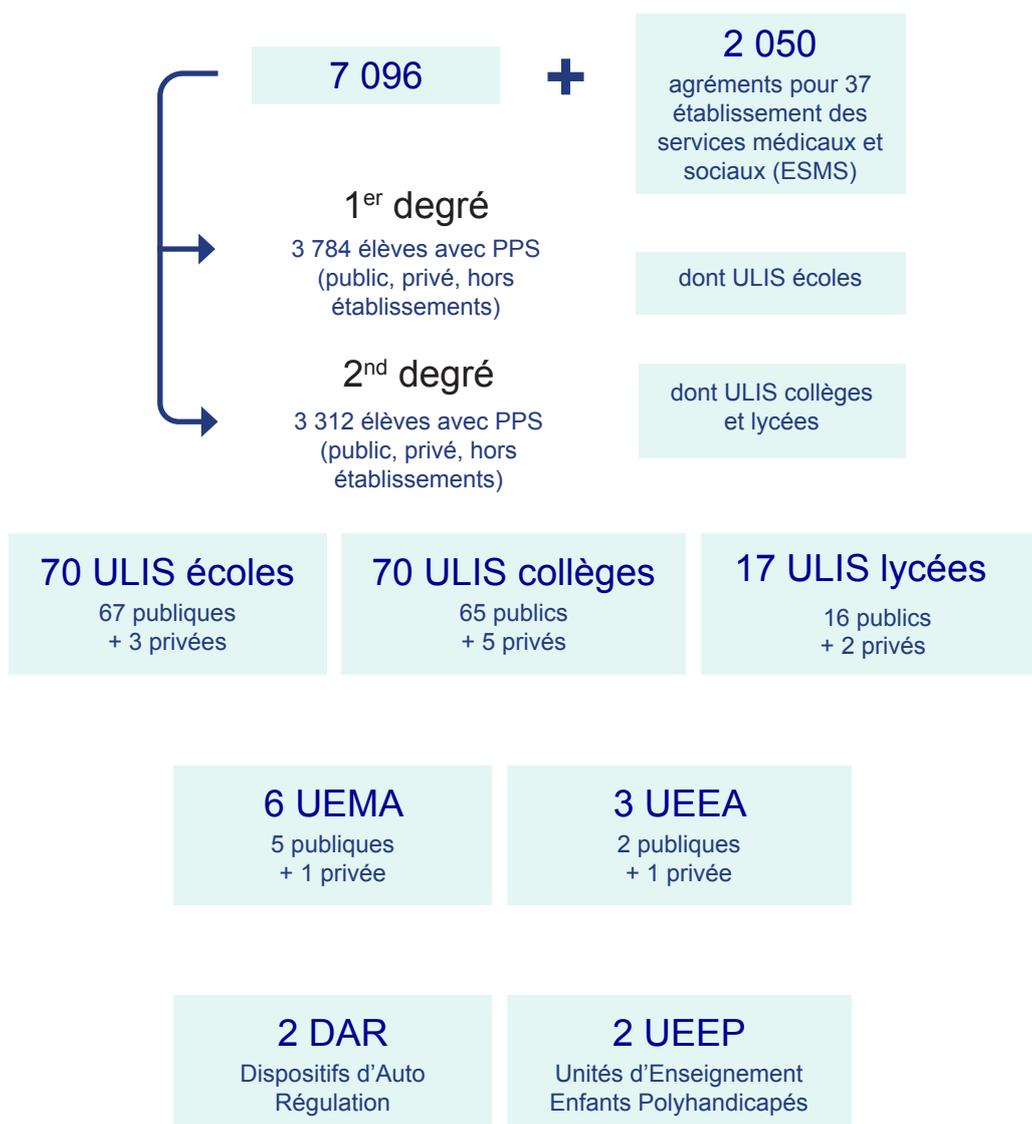
2 UEEP ouverture dans le 1^{er} trimestre 2023 ■
(unité d'enseignement à destination des enfants polyhandicapés)

ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
E.E.Pu Jean Moulin	RUEIL MALMAISON
E.E.Pu Les Peupliers	VAUCRESSON

b) Les chiffres de l'école inclusive dans les Hauts-de-Seine pour la rentrée 2023

293 913 élèves scolarisés dans les Hauts-de-Seine à la rentrée 2023
(public, privé, 1^{er} et 2nd degré)

9 146 élèves avec PPS
(public, privé, 1^{er} et 2nd degré, y compris établissements spécialisés)



c) Cellule d'écoute et de réponse pour les familles

La cellule d'écoute et de réponse est toujours à la disposition des familles, avec un numéro de téléphone national unique :

0 805 805 110

Et toujours une adresse mail : ecoleinclusive92@ac-versailles.fr référents de scolarisation

Votre demande sera prise en compte et
une première réponse vous sera apportée sous 24 heures.

39 postes de référents de scolarisation qui suivent le parcours des élèves en situation de handicap déjà implantés dont 2 ouvertures en rentrée ■.

SECT.	INTITULE SECTEUR	DESCRIPTIF SECTEUR	RÉFÉRENT	MAIL@ac-versailles.fr
1	VILLENEUVE-LA-GARENNE	Secteurs des collèges Manet et Pompidou Lycées Michel Ange et Charles Petiet	N.N.	ce.ash92.referent1
2	GENNEVILLIERS	Secteurs des collèges Pasteur et Guy Mocquet ESM Gennevilliers (HdJ)	Claire LAMOUREUX	ce.ash92.referent2
3	ASNIÈRES 1 GENNEVILLIERS	Secteurs des collèges Malraux (Asnières) et Vaillant (Gennevilliers) Lycée Galilée (Gennevilliers)	Corinne BONNEAU_ LAUTOUR	ce.ash92.referent3
4	COLOMBES 1	Secteurs des collèges Duras, Paparemborde, Moulin Joly et Lakanal Lycées Maupassant, Anatole France) ESMS La Dauphinelle	Vivianne MIETTE	ce.ash92.referent4
5	COLOMBES 2	Secteurs des collèges Gay Lussac, Jean-Baptiste Clément Établissements privés Colombes ESMS Pierre Huet et Hoefler	Patrick DANSET	ce.ash92.referent5
6	BOIS-COLOMBES / COURBEVOIE (lycées)	Secteur des collèges Jean Mermoz et Albert Camus Lycées Camus, Painlevé, Aubrac et Lapie"	Murielle ROUSSEL	ce.ash92.referent6
7	ASNIERES 2	Secteurs des collèges Truffaut et Voltaire EREA Martin Luther King	Valérie MANGADO	ce.ash92.referent7
8	ASNIERES 3 / CLICHY 1	Institut Baguer, Privé d'Asnières, ESMS Etienne Marcel Lycée de Prony Secteur collège Van Gogh (Clichy) et CERENE	Fatima BOUROBKA	ce.ash92.referent8
9	CLICHY 2	Secteurs des collèges Jean Jaurès et Jean Macé Lycées Newton et Aufray ESMS Les Tilleuls	Laure CASTELNAU	ce.ash92.referent9
10	LEVALLOIS	Secteurs des collèges Danton, Jaurès et Blériot Lycée Léonard de Vinci Établissements privé ESMS La Résidence Sociale	Anne BLOUARD	ce.ash92.referent10
11	LA GARENNE COLOMBES	Secteur des collèges Champs-Philippe et les Vallées. Lycée La Tournelle (ULIS pro) ESMS Michel Artuis	Sandrine LETELLIER	ce.ash92.referent11
12	COURBEVOIE	Secteurs des collèges Les Renardières, Pompidou et Vigny et Seurat	Samia BOUTAHAR	ce.ash92.referent12
13	COURBEVOIE 2 / ASNIÈRES 4	Secteur des collèges Les Bruyères (Courbevoie) et Renoir (Asnières) Lycée Renoir Privé Courbevoie, La Garenne, Bois-Colombes	Isabelle HARIMZA	ce.ash92.referent13
14	NEUILLY	Secteurs des collèges Pasteur, Maurois et Théophile Gautier Lycées St James, Pasteur et Kandinsky Établissements Privé de Neuilly ESMS Le Phare	Claude ESCOLANO	ce.ash92.referent14
15	PUTEAUX / NANTERRE 3	Secteurs des collèges Maréchal Leclerc et les Bouvets Secteur du collège Les Chenevoux Lycées Agora et Voilin (Puteaux)	Leila BENESSAM	ce.ash92.referent15
16	NANTERRE 1	Secteurs des collèges Galois, Paul Eluard et République ESMS Fernand Oury et Balzac	Catherine EVEN	ce.ash92.referent16
17	NANTERRE 2	Secteurs des collèges Victor Hugo, Jean Perrin et Doucet Lycées Louise Michel, Claude Chappe, Joliot-Curie Établissements Privé ESMS Au fil de l'autre	Edwige GRALL	ce.ash92.referent17
18	SURESNES	Secteurs des collèges Jean Macé, Henri Sellier et Emile Zola Lycées Langevin et Blériot ESMS de Suresnes	Marie DAUSSY	ce.ash92.referent18

SECT.	INTITULE SECTEUR	DESCRIPTIF SECTEUR	RÉFÉRENT	MAIL@ac-versailles.fr
19	RUEIL-MALMAISON 1	Secteurs des collèges Les Bons Raisins, Pagnol, les Martinets et Henri Dunant CERENE	Valérie SOGORB	ce.ash92.referent19
20	RUEIL-MALMAISON 2 / SURESNES ET PUTEAUX	Secteurs des collèges Jules Verne et la Malmaison (Rueil) Secteur du collège La Fontaine du Roy (Ville d'Avray) Lycées Eiffel et Richelieu Établissements privés de Rueil ESM de Rueil et Saint-Cloud	Vincent LEBEGUE	ce.ash92.referent20
21	GARCHES / VILLE D'AVRAY / MARNES / ST CLOUD	Secteurs des collèges Bergson (Garches), Gounod et Verharen (St Cloud) EREA Jacques Brel (Garches) Lycées Dumas et Santos Dumont Établissements privés St Cloud et Garches	Isabelle HARIMZA	ce.ash92.referent21
22	MEUDON-LA-FORÊT / CHAVILLE	Secteurs du collège Béjart (Meudon), Jean Moulin (Chaville) Lycées Cotes de Villebon Établissements privé de Chaville ESMS de Sèvres	Vincent OLLIVIER	ce.ash92.referent22
23	BOULOGNE 1	Secteurs des collèges Landowski et Bartholdi Lycées Prévert et J-E Marey ESMS de Boulogne	Sophie CHEDIAC	ce.ash92.referent23
24	BOULOGNE 2 / SÈVRES	Secteurs des collèges Jean Renoir et Jacqueline Auriol (Boulogne), Collège de Sèvres Lycée le Trapèze et JP Vernant Établissements privés de Boulogne et de Sèvres.	Stéphanie DEVAUX	ce.ash92.referent24
25	MEUDON / ISSY (Privé)	Secteurs des collèges Bel-Air et Rabelais Lycée Rabelais Établissements privé de Meudon et Issy les Moulineaux	Hélène LANCHON	ce.ash92.referent25
26	ISSY LES MOULINEAUX	Secteurs ds collèges Mandel, Matisse, La Paix et Victor Hugo Lycée Ionesco	Bruno CARDINALE	ce.ash92.referent26
27	CLAMART 1	Secteurs des collèges Alain Fournier et Maison Blanche (Clamart), Lycées Dardenne et Michelet Établissements privés Clamart	Mathilde ALLAIN	ce.ash92.referent27
28	MALAKOFF	Secteurs des collèges Henri Wallon et Paul Bert Lycées Girard et Jean Monnet Établissements privés de Malakoff	Anne-Cécile BERTON	ce.ash92.referent28
29	BAGNEUX	Secteurs des collèges Romain Rolland, Barbusse et Joliot Curie Lycée Léonard de Vinci Établissements privé de Bagneux	Carla DANDREL	ce.ash92.referent29
30	CHATILLON	Secteurs des collèges Paul Eluard et Georges Sand (Chatillon), WALLON (Malakoff), Lycée Louis Girard ESMS de Châtillon	Anne DERMY	ce.ash92.referent30
31	LE PLESSIS	Secteurs des collèges Romain Rolland et Claude-Nicolas Ledoux (Le Plessis), Lycée Montesquieu, Jean Jaures, Mounier Établissements privés de Clamart, ESMS Clamart	Laurence MOSTACHETTI	ce.ash92.referent31
32	BOURG-LA-REINE	Secteur du collège Evariste Galois ESMS de Bourg-La-Reine Établissements privés de Bourg la Reine	Sylvie GESTIN	ce.ash92.referent32
33	CHATENAY	Secteurs des collèges Pierre Brossolette, Thomas Mazaryk et Léonard de Vinci Établissements privés Chatenay ESMS Châtenay	Serge DUFIS	ce.ash92.referent33
34	ANTONY / SCEAUX	Secteurs des collèges Marie Curie et Lakanal (Sceaux), Furet, Franck et Georges Adam (Antony) Lycées Lakanal, Monod, Établissements privés de Sceaux	Emmanuelle DE MAGALHAES	ce.ash92.referent34
35	ANTONY 2	Secteurs des collèges La Fontaine, Descartes Lycées Descartes Établissements privés d'Antony	Catherine FIORATO	ce.ash92.referent35
36	GARCHES / VAUCRESSON	EREA Jean Monnet et Toulouse Lautrec Secteur collège Yves du Manoir (Vaucresson)	Bénédicte ANDREO	ce.ash92.referent36
37	MONTROUGE	Secteur des collèges Genevoix, Haut Mesnil et Doisneau Établissements privés de Montrouge ESMS de Chatillon	Claire MAUFFRET	ce.ash92.referent37
38	SAINT CLOUD / ISSY les MOULINEAUX	Secteur du collège Gounod, Lycées Dumas et Santos Dumont, ESMS Sant Cloud	Sandrine MARIE	ce.ash92.referent38
39	FONTENAY	Secteur du collège les ormeaux, établissements privés et ESMS de Fontenay Secteur de collège Marie Curie, lycée marie curie, Florian et établissements privés de Sceaux	Mélanie ROUSSEL	ce.ash92.referent39

LES PIAL (PÔLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ)

Dès la rentrée 2020, l'ensemble des établissements scolaires publics et privés sous contrat seront intégrés aux 48 PIAL répartis sur le département.

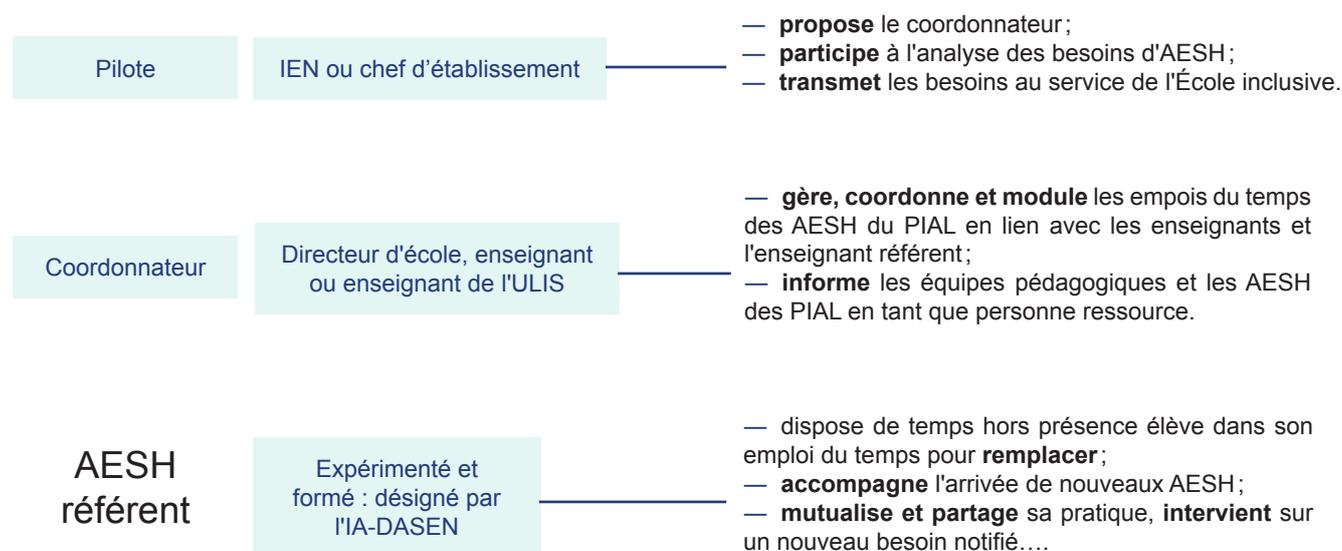
Le PIAL est une nouvelle forme d'organisation, dont l'objectif est de mieux répondre aux besoins évolutifs des élèves en situation de handicap et de mieux coordonner les ressources (aides humaines, matérielles, pédagogiques, éducatives...). Il permet de répondre rapidement aux notifications d'accompagnement et d'éviter les ruptures par une meilleure anticipation des recrutements des AESH.

d) L'accompagnement

Le nombre d'élèves accompagnés progresse.

5 535 élèves ont une notification d'accompagnement
(source : enquête DGESCO au 31 décembre 2022).

ORGANISATION DU PIAL



PIAL	Commune / secteurs	Pilote
1	Villeneuve la Garenne secteurs Manet, Pompidou et Lycées Michel Ange et Charles Petiet	Monsieur BOCAGE, collège Manet
2	Asnières secteurs Truffaut et Voltaire et Lycée De Prony	Madame QUEYRAUD, collège Voltaire
3	Asnières secteurs Malraux Renoir et Lycée Renoir et EREA Martin L. KING	Madame SALMON, collège Auguste-Renoir
4	Gennevilliers secteurs Mocquet Pasteur	Madame BELDON, collège Pasteur
5	Gennevilliers secteur Vaillant, lycée Galilée et Privé 1 : Asnières - Bois Colombes - Colombes - la Garenne Colombes	Monsieur BOTHUA, IEN Gennevilliers

PIAL	Commune / secteurs	Pilote
6	Clichy secteurs Jaurès et Van Gogh	Madame FEVRE, collège Van Gogh
7	Clichy secteur Jean Macé et lycées Newton et Auffray	Madame LECLÈRE, collège Jean Macé
8	Levallois secteurs Danton, Jaurès et Lycée L de Vinci	Madame PIRES, collège Danton
9	Levallois secteur Blériot et Privé 2 : Neuilly - Levallois Perret	Madame BARRAU, IEN Levallois
10	Colombes secteurs Duras et Paparemborde	Madame JEDD, Collège Duras
11	Colombes secteurs Lakanal, Moulin Joly et lycées Guy de Maupassant, Anatole France et Garamont	Monsieur BORON, Lycée Anatole France
12	Colombes secteurs Gay Lussac et JB Clément	Monsieur LODE, collège Gay Lussac
13	La Garenne Colombes secteurs Les Vallées, Champs Philippe et Lycée La Tournelle	Madame DOUKHAN, collège les Vallées
14	Bois-Colombes secteurs Camus, Mermoz et lycées Camus et Balavoine	Monsieur LHOMMEAU, collège Camus
15	Courbevoie secteurs Seurat et Renardières	Monsieur DEGORRE, collège Renardières
16	Courbevoie secteurs Pompidou, Vigny et Lycée Aubrac - Paul Lapie et Painlevé	Monsieur TEMPLIER, Collège Vigny
17	Courbevoie secteur les Bruyères et Privé 3 : Courbevoie	Monsieur POITOU - Collège les Bruyères
18	Neuilly secteurs Maurois, Pasteur, Gauthier et lycées Pasteur, La Folie Saint James et Kandinsky	Madame COUMES, IEN Clichy
19	Puteaux secteurs Maréchal Leclerc, Les Bouvets et Lycées Voilin et Agora	Madame CORREZE-ESSAYH, collège Les Bouvets
20	Nanterre secteurs République, Galois et Éluard	Madame HENNECART, collège Paul Éluard
21	Nanterre secteurs les Chenevoux et Victor Hugo	Madame POURCHET, IEN Nanterre 2
22	Nanterre secteurs Perrin, Doucet et Lycées Joliot Curie, Langevin, Louise Michel et Claude Chappe	Madame PETIT, collège Doucet
23	Suresnes secteurs Jean Macé et Zola	Monsieur RABES-VALTON, collège Jean macé
24	Suresnes secteurs Sellier et Lycées Langevin et Blériot et Privé 4 : Puteaux - Suresnes - Rueil Malmaison	Madame JOSSERAND, IEN Suresnes
25	Rueil secteurs Pagnol, Les Martinets, La Malmaison et Lycée Eiffel	Madame DE JESUS AMARAL, IEN Rueil
26	Rueil secteurs les Bons Raisins, Dunant, Jules Verne, et lycée Richelieu	Monsieur TABIT, collège Les Bons Raisins
27	Saint-Cloud secteurs Gounod, Verharen et lycées Santos Dumont et Alexandre Dumas	Madame FOUILLARD, Lycée Santos Dumont
28	Sèvres secteur collège de Sèvres, lycée Vernant et Privé 5 : Boulogne - Sèvres	Monsieur BIAU, IEN Sèvres
29	Boulogne secteurs Landowski, Bartholdi et lycée Prévert	Madame CHABERT, collège Bartholdi
30	Boulogne secteurs Renoir, Auriol et Lycée Le Trapèze	Monsieur ADEIKALAM, collège Renoir
31	Garches, Ville d'Avray, Vaucresson et Privé 6 : Saint Cloud - Garches	Madame SANTAMARIA, collège Bergson
32	Meudon secteurs Bel Air, Rabelais et lycée Rabelais et Privé 7 : Meudon - Issy les Moulineaux	Madame BERGÉ, IEN Meudon - Chaville
33	Chaville secteur clg J. Moulin, Meudon, secteur clg Béjard et lycées pro en réseau Les Monsieur LE PERSON, lycée les côtes de Villbon	Monsieur LE PERSON, lycée les côtes de Villbon Monsieur ANSELMO, collège Matisse
34	Issy les Moulineaux secteurs Mandel et Matisse	Monsieur BUTEAU, collège Matisse
35	Issy les Moulineaux secteurs La Paix, Victor Hugo et lycée Ionesco	Monsieur GHERBI, collège Victor Hugo
36	Clamart secteurs Fournier, Petits Ponts et lycée Jacques Monod	Madame LEGRAIN, collège Fournier
37	Clamart secteur Maison Blanche, Vanves secteurs St Exupéry, Michelet et lycées Michelet et Dardenne	Madame LAKRATI, collège Saint Exupéry
38	Malakoff secteurs Wallon, Paul Bert et Privé 8 : Malakoff - Clamart	N.N
39	Fontenay aux Roses secteurs Les Ormeaux, Bourg la Reine, secteur Gallois	Monsieur AMZIANE, collège Les Ormeaux
40	Sceaux secteurs Curie, Lakanal, les lycées Lakanal, Curie et Florian et Privé 9 : Sceaux - Chatenay - Fontenay - Antony - Bourg la Reine	Olivier BOISSIÈRE, IEN Fontenay- Sceaux - Bourg La reine
41	Antony secteurs Georges Adam, Descartes et lycées Descartes et Monod	Monsieur DUBRUNFAUT, Lycée Monod
42	Antony secteurs La Fontaine, Furet et Anne Franck	Monsieur CREPIN, collège La Fontaine
43	Le Plessis-Robinson secteurs Romain Rolland, CN Ledoux et lycée Montesquieu	Madame DELAMOTTE, collège Romain Rolland
44	Chatenay Malabry secteurs Mazaryk, Brossolette, de Vinci et lycée Jean Jaurès	Madame HANRIOT, collège Brossolette
45	Montrouge secteurs Genevoix, Haut-Mesnil, Doisneau, lycées pro en réseau, Jean Monnet et Louis Girard et lycée Genevoix et Privé 10 : Montrouge - Bagneux	Madame DUTHU, IEN Montrouge - Châtillon
46	Chatillon secteurs Paul Éluard et Georges Sand	Monsieur FLORENTIN, collège Paul Éluard
47	Bagneux secteurs Barbusse, Joliot-Curie et Romain Rolland et Lycée Léonard de Vinci	Madame MARTINEAU, collège Romain rolland
48	Établissements du Plateau Gachois : Toulouse-Lautrec, Jean Monnet et Jacques Brel	Monsieur GESBERT, Lycée Toulouse Lautrec

LES ENSEIGNEMENTS ET ÉTABLISSEMENTS ADAPTÉS

LES SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ (SEGPA)

Dans les Hauts-de-Seine, des collèges répartis sur tout le territoire accueillent environ 700 élèves, dans des divisions limitées à 16 élèves.

La pré-orientation en 6ème de SEGPA puis l'orientation à partir de la 5ème sont proposées par l'établissement scolaire de l'élève, en accord avec sa famille. Cette proposition est examinée par la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA).

Pour les élèves en situation de handicap, c'est une commission conjointe CDOEA/CDAPH – commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées – qui étudie la proposition, puis la CDAPH décide de l'orientation des élèves.

23 % des élèves accueillis en SEGPA sont en situation de handicap et bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Au sein d'un collège inclusif, les élèves inscrits en SEGPA reçoivent des enseignements communs avec les autres élèves du collège dans le cadre du projet d'établissement. Ils bénéficient de l'intervention d'enseignants formés spécifiquement et d'un enseignement préprofessionnel dispensé dès la classe de 4ème en sus de l'enseignement général adapté.

Certaines SEGPA travaillent en réseau afin d'offrir aux élèves de 4ème et de 3ème la possibilité d'explorer plusieurs champs professionnels sur l'année.

L'ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ (EREA/LEA)

Le lycée d'enseignement adapté (LEA/EREA) Martin-Luther-King est un établissement de formation professionnelle accueillant des élèves de 16 à 19 ans. L'inscription relève d'une orientation par la CDOEA.

L'EREA/LEA SCOLARISE PRINCIPALEMENT DES ÉLÈVES ISSUS DE SEGPA.

Il propose plusieurs certificats d'aptitude professionnelle (CAP) : agent accompagnant au grand âge, monteur en installations sanitaires, réalisations industrielles en chaudronnerie, électricien, équipier polyvalent commerce, productions et service en restauration.

LES EREA DU PLATEAU GARCHOIS

Les trois EREA du plateau garchois accueillent des élèves en situation de handicap avec des troubles des fonctions motrices ou des maladies invalidantes et des troubles du langage et des apprentissages. Ils ne relèvent pas d'une orientation par la CDOEA mais d'une orientation par la CDAPH :

— Toulouse-Lautrec à VAUCRESSON de la maternelle à la terminale ;

— Jacques-Brel à GARCHES de la maternelle à l'élémentaire ;

— Jean-Monnet à GARCHES en lycée professionnel ou préprofessionnel.

CONTACT

Sylvain LE LOCH,
inspecteur de l'Éducation nationale ASH Nord.
ce.09225401@ac-versailles.fr
01 71 14 27 69

Catherine COTONAT,
inspectrice de l'Éducation nationale ASH Sud.
ce.0922546t@ac-versailles.fr
01 71 14 27 70

2.4.2 — Le CASNAV et les unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants (UPE2A)

Les élèves allophones nouvellement arrivés en France sont accueillis tout au long de l'année au sein des dispositifs appelés « unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants » (UPE2A).

a) La scolarisation de l'école au lycée

EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les élèves nouvellement arrivés sont scolarisés suite à l'affectation prononcée par les services de l'enseignement et/ou de l'éducation des mairies du département.

DANS LE SECOND DEGRÉ

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine prononce l'affectation suite au protocole de positionnement pédagogique effectué dans les centres d'information et d'orientation (CIO).

Les élèves accueillis au UPE2A sont non francophones et reçoivent un enseignement de français langue seconde et français langue de scolarisation.

Leur prise en charge particulière, alternance de temps de regroupement dans le dispositif UPE2A et d'inclusion dans certaines disciplines en classe ordinaire, s'inscrit dans le temps limité d'une année scolaire avant une inclusion complète en classe ordinaire.

Les élèves non scolarisés antérieurement peuvent bénéficier du dispositif durant deux années.

Les élèves sont préparés au diplôme d'études en langue française (DELF), reconnu au niveau européen et international. Trois niveaux peuvent être présentés : A1, A2 et B1.

Le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) est à la fois un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation pour les enseignants coordinateurs des dispositifs en écoles et en établissements du second degré.

Pour le département des Hauts-de-Seine, deux formatrices et une enseignante médiatrice pour les « enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » exercent leurs missions d'enseignement sous la responsabilité des inspectrices de l'éducation nationale en charge du CASNAV pour la conception, l'organisation et la mise en œuvre des dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins spécifiques de ces élèves.

Près de **2 000** élèves, venant de **85** pays différents, sont scolarisés dans les dispositifs UPE2A 1^{er} et 2nd degrés du département.

UPE2A 1^{er} degré :

36 UPE2A (dont 7 dites « itinérantes » avec des enseignants qui interviennent dans plusieurs écoles) ;

UPE2A 2nd degré : pour les élèves d'âge collège :

28 UPE2A (dont 4 UPE2A pour des élèves non scolarisés antérieurement) ;

Pour les élèves d'âge lycée :

10 UPE2A dont : 2 UPE2A LGT, 5 UPE2A LP, 3 UPE2A LPO.

DES MODULES SPÉCIFIQUES ADAPTÉS AU JEUNE D'ÂGE LYCÉE

MODAC : un module d'accueil et d'accompagnement

un module d'accueil et d'accompagnement, implanté au lycée Lucie-Aubrac de Courbevoie qui accueille de jeunes allophones, francophones, d'âge lycée, scolarisés dans leur pays d'origine dans la voie générale et qui ont besoin d'une consolidation de la langue française.

Il propose une réponse ambitieuse à des jeunes, nouvellement arrivés en France, qui ont eu une rupture dans leur parcours scolaire. Il permet de renforcer les compétences de ces jeunes et de les aider à élaborer leur projet personnel dans la voie générale et technologique.

MODAP : 4 modules d'accompagnement et de pré-professionnalisation

Le MODAP accueille des jeunes allophones d'âge lycée non ou très peu scolarisés auparavant et qui ont besoin d'acquérir des savoirs fondamentaux rapidement pour s'orienter vers la voie professionnelle sans statut scolaire ou par apprentissage.

Ce module dynamique s'adapte au projet d'insertion et d'orientation de chaque jeune.

Il est une réponse à la situation des jeunes nouvellement arrivés en France, en situation de grande fragilité ayant besoin de se qualifier rapidement. Ces deux types de modules sont organisés en sessions dynamiques au plus près de la progression des élèves.

a) Les UPE2A dans le 1^{er} degré

COMMUNES	DISPOSITIFS
ANTONY	ADOLPHE-PAJEAUD VELPEAU
	21 ^e circonscription 50% itinérant
ASNIÈRES-SUR-SEINE	JULES FERRY A
	2 ^e circonscription 100% itinérant
BAGNEUX	HENRI-WALLON B
	19 ^e circonscription 100% itinérant
BOIS-COLOMBES	7 ^e circonscription 50% itinérant
BOULOGNE-BILLANCOURT	ADOLPHE-THIERS GLACIÈRE
	14 ^e circonscription 50% itinérant
CHÂTENAY-MALABRY	26 ^e circonscription 100% itinérant
CHATILLON-MONTROUGE	28 ^e circonscription 100% itinérant
CLAMART	CHARLES DE GAULLE B
	17 ^e circonscription 50% itinérant
CLICHY	JULES-FERRY A
	4 ^e circonscription 50% itinérant
COLOMBES	CHARLES-PÉGUY A TOUR D'AUVERGNE VICTOR-HUGO
Médiatrice temps partagé	SIMONE VEIL/DSDEN
COURBEVOIE	ALEXANDRE-DUMAS ANDRÉ-MALRAUX GUYNEMER
FONTENAY-AUX-ROSES	20 ^e circonscription 50% itinérant
GENNEVILLIERS	ANATOLE-FRANCE
ISSY-LES-MOULINEAUX	16 ^e circonscription 100% itinérant
LEVALLOIS-PERRET	5 ^e circonscription 50% itinérant
MALAKOFF	18 ^e circonscription 50% itinérant
MEUDON CHAVILLE	15 ^e circonscription 100% itinérant
	15 ^e circonscription 50% itinérant
NANTERRE	JULES-FERRY A PAUL-LANGEVIN PABLO-PICASSO
NEUILLY-SUR-SEINE	29 ^e circonscription 100% itinérant
PUTEAUX	MARIUS-JACOTOT
RUEIL-MALMAISON	12 ^e circonscription 100% itinérant
	12 ^e circonscription 50% itinérant
SAINT-CLOUD	13 ^e circonscription 100% itinérant
SCEAUX	LES BLAGIS
SÈVRES	23 ^e circonscription 50% itinérant
SURESNES	11 ^e circonscription 50% itinérant
VILLENEUVE-LA-GARENNE	JEAN-MOULIN A

 21 Dispositifs en écoles

 21 Dispositifs itinérants équivalents à 12 temps plein

 1 Médiatrice scolaire chargé de la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

CONTACT

Sophie AVIGNON,
inspectrice de l'Éducation nationale
chargée de mission CASNAV.
sophie.avignon@ac-versailles.fr
01 71 14 27 72

Véronique WINTER,
inspectrice de l'Éducation nationale
chargée de l'information et de l'orientation.
veronique.winter@ac-versailles.fr
01 71 14 27 74

b) Les UPE2A dans le 2nd degré

COMMUNES		DISPOSITIFS
ANTONY	CLG	ANNE-FRANK
	CLG	LA-FONTAINE
ASNIÈRES-SUR-SEINE	CLG	ANDRÉ-MALRAUX
	LP	DE PRONY
	CLG	FRANÇOIS-TRUFFAUT
	NSA	AUGUSTE-RENOIR
BAGNEUX	CLG	HENRI-BARBUSSE
	LP	L. DE VINCI MODAP
BOIS-COLOMBE	LP	BALAVOINE MODAP
BOULOGNE-BILLANCOURT	CLG	BARTHOLDI
	CLG	JACQUELINE-AURIOL
	CLG	JEAN-RENOIR
	LP	E. J. MAREY
CLAMART	CLG	LES-PETITS-PONTS
CLICHY	CLG	JEAN-JAURÈS
	CLG	JEAN-MACÉ
	LP	RENÉ AUFFRAY
	LPO	NEWTON
COLOMBES	CLG	GAY-LUSSAC
	CLG	JEAN-BAPTISTE-CLÉMENT
	LP	ANATOLE FRANCE
COURBEVOIE	CLG	GEORGES-SEURAT
	LP	AUBRAC MODAC
LA-GARENNE-COLOMBES	LP	LA-TOURNELLE
GENNEVILLIERS	CLG	ÉDOUARD-VAILLANT
ISSY-LES-MOULINEAUX	NSA	VICTOR-HUGO
LEVALLOIS-PERRET	CLG	JEAN-JAURÈS
MALAKOFF	CLG	PAUL-BERT
MEUDON	CLG	ARMANDE-BÉJART
	LP	CÔTES DE VILLEBON
MONTROUGE	CLG	HAUT-MESNIL
	LGT	MAURICE-GENEVOIX
	LPO	JEAN-MONNET
NANTERRE	NSA	PAUL-ÉLUARD
	CLG	ÉVARISTE-GALOIS
PUTEAUX	CLG	LES-BOUVETS
NEUILLY-SUR-SEINE	NSA	ANDRÉ MAUROIS
	CLG	MARÉCHAL-LECLERC
	LGT	L'AGORA
RUEIL-MALMAISON	CLG	LES-BONS-RAISINS
SAINT-CLOUD	LPO	SANTOS-DUMONT
SURESNES	CLG	HENRI-SELLIER
	LP	BLÉRIOT
VILLENEUVE-LA-GARENNE	CLG	ÉDOUARD-MANET

	CLG 25 Dispositifs en collèges
	LGT, LP, LPO 10 Dispositifs en lycées
	NSA 4 Dispositifs UPE2A en collèges pour élèves non-scolarisés antérieurement
	MODAC 1
	MODAP 4

+ D'INFOS

Sur le site internet du centre international des études pédagogiques (CIEP), une rubrique est consacrée aux diplômes d'études en langue française :

<https://www.france-education-international.fr/hub/diplomes-tests?langue=fr>

CONTACT

Jacques FLODROPS,
directeur académique adjoint
des services de l'Éducation nationale.

ce.ia92.iaa@ac-versailles.fr

01 71 14 28 12

2.4.3 — Les dispositifs relais

L'OBJECTIF

Le dispositif relais s'adresse essentiellement aux élèves de 5^e, 4^e et 3^e (exceptionnellement aux élèves de 6^e) en rejet des institutions et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, problèmes de comportement aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements succésifs, mais aussi extrême passivité dans les apprentissages.



ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS RELAIS

Depuis plusieurs années, une réflexion s'est engagée dans le département pour diversifier les modes de prise en charge des élèves en risque élevé de décrochage scolaire ou aux comportements créant des situations perturbantes.

Les dispositifs relais ont été dans un premier temps invités à interroger leurs pratiques ainsi que les modalités d'accueil des élèves dans une logique préventive plus inclusive.

L'inactivité d'une partie des dispositifs du bassin sud du département a permis d'engager une réflexion approfondie dans ces territoires, sur l'efficacité de l'accompagnement vers la remobilisation scolaire que peuvent proposer les équipes en établissement, à destination des élèves aux profils les plus complexes.

Les équipes d'établissement sont invitées à conduire une réflexion collective autour de la notion de « difficulté scolaire », afin d'adapter leur geste pédagogique et l'accompagnement éducatif au plus près des besoins des élèves et dans la diversité des publics accueillis, afin d'éviter que ne s'installent la défiance, le malentendu puis la crise, voire la rupture avec la scolarité.

Afin de consolider ces parcours, sont construites des réponses partenariales susceptibles de soutenir l'action conduite en établissement et qui sont ancrées au cœur du territoire de l'établissement.

Le pôle départemental de la vie de l'élève se met à la disposition des équipes pour leur apporter le soutien et l'expertise nécessaires à la construction de parcours mobilisateurs.

2 Collèges de rattachement et coordonnateurs

Virginie LELOUP
COLLÈGE PASTEUR GENNEVILLIERS

Lahachmi MECHKOUK
COLLÈGE G. POMPIDOU VILLENEUVE-LA-GARENNE

COLLÈGE MARCEL PAGNOL RUEIL-MALMAISON

2 Dispositifs relais destinés à un public spécifique

Dispositif de retour à la scolarité (DRS)

COLLÈGE JEAN-PERRIN NANTERRE
Mickael BULAYIMA
Recrutement à l'année selon des modalités spécifiques

Dispositif de soutien et « Mesure de remobilisation »

COLLÈGE VOLTAIRE ASNIÈRES-SUR-SEINE
Pascale TORTEL
Recrutement sur les collèges d'ASNIÈRES-SUR-SEINE, dans le cadre du programme de Réussite Éducative.

+ D'INFOS

Sur le site internet Éduscol :
<http://acver.fr/jdj>

CONTACT

Marie-Christine RIVET,
conseillère technique établissements et vie scolaire.
01 71 14 27 76

Véronique PAROUTY,
directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale.
ce.ia92.iab@ac-versailles.fr
01 71 14 27 11

2.4.4 — La prévention du décrochage scolaire et la persévérance scolaire

a) L'activité physique pour se dépasser, se révéler, se raccrocher

Chaque année, la semaine de la persévérance scolaire souligne l'importance du rôle de la motivation, de la confiance en soi, de la coopération collective, dans la scolarité d'un élève. Toute la communauté éducative est sensibilisée et mobilisée pour prévenir le décrochage et promouvoir l'accrochage scolaire.

Cette année se situait à l'aube des jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront pour partie dans le département des Hauts-de-Seine en 2024. Le sport et la pratique sportive ont donc inspiré naturellement cette session, alliant l'effort, le dépassement de soi, la persévérance, le plaisir et le bien-être physique et psychique, les valeurs du sport.

Plusieurs questionnements ont été au centre des tables rondes, des témoignages, des ateliers et des interventions des élèves comme des conférenciers :

La pratique sportive peut-elle être envisagée comme un levier de raccrochage scolaire ? Les compétences développées sont-elles transférables et en quoi contribuent-elles à structurer le parcours éducatif d'un individu ? Comment valoriser ces compétences dans l'orientation ? Cette première série de questionnements tente de réconcilier des élèves avec les enseignements et l'École.

Une réflexion portée par des sportifs de haut niveau a sensibilisé les participants sur l'exigence qu'impose un parcours de haut-niveau, sur la place de l'accompagnement et la gestion de l'effort.

La persévérance c'est aussi la recherche permanente d'adaptations des outils, des consignes, des supports pour permettre à tous les élèves du champ du handicap de pratiquer tous les sports, de prendre plaisir à pratiquer des activités physiques. Des interventions en EREA apportent un éclairage fin.

Enfin, l'activité physique connaît aussi son lot de décrocheurs, ceux qui ont perdu l'appétence pour le sport et l'effort physique au risque de leur santé. Dès lors, comment sensibiliser les jeunes aux bienfaits du sport ? Comment lutter contre les stéréotypes ? Comment faire de toutes les activités physiques et sportives des pratiques véritablement inclusives ?



L'éducation physique et sportive ouvre de nombreuses pistes pour repenser la persévérance. La retransmission des interventions de nombreux participants du groupe, des (professeurs, médecins, directeurs UNSS, proviseurs, référents décrochage, élèves sportifs de haut niveau) sont sur le [site](#).

L'année prochaine la thématique portera sur l'accrochage et le raccrochage par les mathématiques.



Pour voir les restitutions filmées de ces journées très riches de contenus : <https://www.ac-versailles.fr/la-persévérance-scolaire-92-125345>



CONTACT

Groupe départemental persévérance scolaire.
perseverancescolaire92@ac-versailles.fr

Véronique PAROUTY,
directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale.
ce.ia92.iab@ac-versailles.fr
01 71 14 27 11

b) Les réseaux « formation qualification emploi » (FOQUALE) : une seconde chance pour les jeunes en situation de décrochage.

Réseaux rassemblant les établissements et dispositifs relevant de l'éducation nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes en voie de décrochage.

Présents dans chaque bassin et pilotés par un chef d'établissement.

Mise en place de mesures de prévention, d'accompagnement et de remédiation au sein de l'éducation nationale.

Valorisation, meilleure lisibilité et mutualisation des expériences réussies.

BASSINS	Chefs d'établissement responsable du réseau FOQUALE		
GENNEVILLIERS	Mme Prevost Proviseure LPO Newton ENREA	1 place Jules Verne 92110 Clichy	01 41 06 78 78 ce0920136YA@ac-versailles.fr
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme LECOMTE Proviseure LP Anatole France	130 Boulevard de Valmy 92700 Colombes	01 47 80 07 58 ce.0921229L@ac-versailles.fr
NANTERRE	M. LAINE Proviseur LP Voilin	26 Rue Lucien Voilin, 92800 Puteaux	01 55 23 00 00 ce.0920171L@ac-versailles.fr
BOULOGNE-BILLANCOURT	M. BENZEMRA Proviseur LPO Etienne Jules Marey	154 rue de Silly 92100 Boulogne-Billancourt	01 46 05 01 26 ce.0922801v@ac-versailles.fr
VANVES	Mme OUNADJELA Proviseure adjointe LPO Montesquieu	3 rue du Capitaine Facq 92350 Le Plessis-Robinson	01 46 30 35 61 ce.09222249V@ac-versailles.fr
ANTONY	M. RIFFAULT Proviseur Lycée Descartes	3 Avenue Lavoisier 92120 Antony	01 46 11 49 80 ce.0920680D@ac-versailles.fr

c) Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) : apporter des solutions rapides, re-scolarisation, accès à la formation, l'insertion.

Les PSAD sont pilotées par un(e) DCIO (directeur/rice de centre d'information et d'orientation) et la Mission Locale.

Repérage des jeunes décrocheurs de plus de 16 ans dans le cadre du système interministériel d'échanges d'informations (SIEI).

Coordination avec les acteurs locaux inter-institutionnels : (éducation nationale, missions locales, justice, centres de formation d'apprentis, associations de proximité).

RESSOURCES

Les ressources proposées par les équipes sont en ligne sur le site de la DSDEN 92

<http://acver.fr/jdk>

+ D'INFOS

<http://acver.fr/jdl>

<http://acver.fr/jdm>

d) La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) : Élément central de la lutte contre le décrochage scolaire.

Prévention du décrochage : activité de conseil auprès des chefs d'établissement et des équipes.

Groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) : La MLDS Contribue à leur mise en place dans les lycées.

Force d'appui des référents décrochage dans les établissements scolaires dont la mission est de coordonner les actions de prévention et de re-scolarisation au sein du GPDS.

Suivi et accompagnement des sortants : mise en place d'actions de re-préparation aux examens (DIREA), d'actions de remobilisation (M2R), De sessions d'accompagnement (SA) Des décrocheurs repérés dans les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Coordinatrices-coordonateurs MLDS			
Tony CINGALA	06 23 92 21 46	tony.cingala@ac-versailles.fr	Audray PREVOST Provisseure LPO Newton ENREA 1 Pl. Jules Verne, 92110 Clichy
N.N.			Sèverine LECOMTE Provisseure LP Daniel Balavoine 7 Rue Marceau Delorme 92270 Bois-Colombes
Gwendoline WAUTHIER	06 23 92 23 46	gwendoline.wauthier@ac-versailles.fr	Marie-Noëlle DE CRAENE Provisseure LP Claude Chappe 54-80 rue des Alouettes 92000 Nanterre
N.N.			Julien AUTRET Provisseur LGT Simone Veil 6 Place Jules Guesde 92100 Boulogne- Billancourt
Béatrice AIMARD	06 23 92 21 28	beatrice.aimard@ac-versailles.fr	Hayette OUNADJELA LPO Montesquieu 23 Rue du Capitaine Georges Facq, 92350 Le Plessis- Robinson
Olivier BERLOQUIN	06 23 92 23 48	olivier.berloquin@ac-versailles.fr	Salvatore CARUBIA LP Jean-Monnet 128, av. Jean-Jaurès 92120 Montrouge

CONTACT

Fabienne BOYADJIAN,
inspectrice de l'Éducation nationale
en charge de l'information et de l'orientation.
ce.ia92.io@ac-versailles.fr

Mustapha BOUZIDI,
coordonnateur départemental MLDS.
mustapha.bouzidi@ac-versailles.fr

Assistante MLDS
ce.mlds92@ac-versailles.fr

2.4.5 — Le lycée de la nouvelle chance LNC92

a) Un accompagnement personnalisé, une pédagogie innovante

Le Lycée de la Nouvelle Chance (LNC) est placé au sein du Lycée Emmanuel Mounier de Châtenay-Malabry. Il a pour vocation de permettre à des jeunes de 16 ans ou plus, ayant quitté le système scolaire depuis plus de six mois, de s'engager dans une formation personnalisée pour préparer un baccalauréat général ou sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG).

Il s'inscrit dans la démarche nationale et académique de lutte contre le décrochage scolaire.

Il propose des réponses éducatives et pédagogiques innovantes et adaptées aux besoins de ces jeunes, avec en particulier :

- un rythme adapté aux différents profils de lycéens ;
- une période de détermination de 6 semaines pour confirmer le choix de la filière : premières générales ou première technologique STMG ;
- un tutorat individualisé pour chaque jeune par un adulte de l'équipe éducative ;
- une structure de petite taille (18 élèves) ;
- des sorties culturelles et sportives.

COMMENT se porter candidat ?

- **Remplir la fiche de candidature**
Elle est disponible à cette adresse, sous l'onglet « LNC92 » : <http://www.lyc-mounier-chatenay.ac-versailles.fr/>
- **Participer à la réunion d'information**
SAMEDI 3 JUIN 2023
ENTRE 9H00 ET 12H00
LYCÉE EMMANUEL MOUNIER
35 RUE DES PRÉS HALTS
92 290 CHÂTENAY MALABRY

NOUS CONTACTER

Les coordonnatrices
Lydie **Boutier**
Ghislaine **Sotiropoulos**

Contact
06 12 52 36 15
Inc.0920135x@ac-versailles.fr
@LNC92SUD

Adresse
LYCÉE EMMANUEL MOUNIER
35 RUE DES PRÉS HALTS
92 290 CHÂTENAY MALABRY

RER LIGNE B STATION ROBINSON
BUS LIGNES : 194 195 294

LYCÉE DE LA NOUVELLE CHANCE
RÉUSSIR AUTREMENT
RÉUSSIR AUTREMENT
Retour vers un futur

CONTACT

Fabienne BOYADJIAN,
inspectrice de l'Éducation nationale
en charge de l'information et de l'orientation.
01 71 14 27 75
ce.ia92.io@ac-versailles.fr

2.4.6 — La scolarisation des élèves à haut potentiel (EHP)

Si la plupart des EHP ne rencontrent pas de difficulté particulière dans leur parcours scolaire, certains d'entre eux peuvent présenter des difficultés psychologiques ou scolaires, des troubles des apprentissages, des troubles associés... Les élèves à haut potentiel repérés en difficultés doivent donc pouvoir bénéficier de réponses individualisées dans le cadre de la personnalisation des parcours scolaires. Et la connaissance des élèves à haut potentiel doit permettre à l'équipe, à l'enseignant d'élaborer un projet pédagogique adapté.

Le groupe des enseignants ressources EHP peut ainsi être sollicité dans le cadre de leur mission selon les besoins des équipes pour une sensibilisation ou pour une contribution dans le cadre d'une formation d'initiative locale (FIL).



MISSIONS DE L'ENSEIGNANT RESSOURCES EHP

— Sensibiliser et/ou former les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques volontaires

— Accompagner les équipes pédagogiques des établissements par l'apport de conseils et d'aide méthodologique et pédagogique,

— Proposer des outils pédagogiques favorisant la prise en charge des élèves à haut potentiel repérés en difficultés dans leur parcours scolaire.

— Être à l'écoute des demandes des familles émanant de la messagerie dédiée ehp92@ac-versailles.fr et faire le lien avec le chef d'établissement et le psychologue de l'éducation nationale de l'établissement.

POUR LE 1^{ER} DEGRÉ

Emmanuel NEIL,
inspecteur de l'Éducation nationale
en charge du 1^{er} degré.
ehp921d@ac-versailles.fr

POUR LE 2ND DEGRÉ

Véronique WINTER,
inspectrice de l'Éducation nationale
référente départementale EHP 2nd degré.
ehp922d@ac-versailles.fr

RESSOURCES

Ressources pour la personnalisation des parcours des élèves à haut potentiel, Eduscol
<http://acver.fr/jdo>

Vademecum « Scolariser un élève à haut potentiel »
<http://acver.fr/jdp>



SCOLARISATION DES
ÉLÈVES À HAUT POTENTIEL
DANS LE 1^{ER} ET LE 2ND DEGRÉS

2.5 — Engagement des jeunes

2.5.1 — L'éducation à la citoyenneté

a) Le Service National Universel (SNU)



Pour la première fois dans l'histoire du Service National Universel, le département des Hauts-de-Seine a accueilli, du 5 au 17 juillet 2023, un centre SNU recevant à parité des jeunes volontaires en situation de handicap moteur de l'EREA Jean Monnet et des jeunes volontaires franciliens venus d'autres départements, faisant des Hauts-de-Seine un département pilote en la matière.

Avec l'appui des équipes de l'EREA Jean Monnet et celles du Centre d'Education motrice de Garches, ce sont 84 volontaires, dont 36 en situation de handicap moteur, qui ont participé à un SNU exceptionnel sur le thème des jeux olympiques et paralympiques au centre SNU de Garches.

Pensé pour accueillir dans les conditions les plus favorables ces volontaires valides et en situation de handicap, ce centre SNU a fait l'objet d'aménagements spécifiques pour garantir la réussite de son séjour.

Ce séjour de cohésion à parité handi-valide avait d'une part pour ambition de favoriser l'universalité du dispositif SNU mais aussi de garantir l'accessibilité de tous les modules d'un séjour de cohésion.

Des activités culturelles, éducatives, sportives adaptées ont rythmé les 12 jours de séjour dans l'idée de sensibiliser les jeunes volontaires à tous les enjeux de société actuels tels que l'engagement citoyen ou le développement durable.

Des ateliers de pratique artistique, comme la danse ou le théâtre-forum, ont également contribué à favoriser l'inclusion au sein de la cohorte tout en déconstruisant les représentations sur le handicap.

Fil rouge du séjour, deux journées ont été consacrées à la pratique sportive, dont une avec le soutien du Conseil départemental sur la base nautique de l'île Monsieur, faisant ainsi découvrir aux volontaires le kayak-polo et quelques disciplines handisport.

La découverte du handisport s'est faite également grâce à la rencontre de grandes figures du paralympisme telles que Christophe Lavigne (handi-aviron) ou Murielle Van de Cappelle (escrime fauteuil).

Au-delà des valeurs autour de l'engagement, ce sont les notions d'entraide, de solidarité et de lutte contre les discriminations qui ont été promues par ces jeunes dans ce centre SNU unique.

La cohésion du groupe qui s'est consolidée au fil du séjour a montré à quel point des expériences telles que le SNU handi-valide sont indispensables pour construire une société plus juste et inclusive.

Les 84 jeunes volontaires de ce SNU en sont désormais les ambassadeurs.



Les classes et lycées engagés

À la rentrée 2023, une nouvelle labellisation viendra accompagner et valoriser la dynamique que de nombreux établissements mènent d'ores et déjà en leur sein pour favoriser l'engagement.

Les « [classes et lycées engagés](#) » développeront, au niveau de la classe de seconde et de la première année de CAP, un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens des lycées et, en tout premier lieu, de l'enseignement moral et civique et de l'éducation à la citoyenneté.

La labellisation sera définie en fonction de la thématique du projet de classe déterminée selon les dominantes suivantes : défense et mémoire, sport et Jeux olympiques et paralympiques, environnement, résilience et prévention des risques.

b) Le service civique

Depuis 2010, plus de 6700 jeunes se sont engagés dans le département.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

Il permet aux jeunes de découvrir le monde associatif ou les institutions publiques, de participer à des projets solidaires, de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, de prendre confiance en eux, de développer et d'acquérir des compétences, de connaître de nouveaux secteurs d'activités ...

Les volontaires sont unanimes. Cette expérience les transforme, leur donne une vision plus précise du monde du travail et de leur projet d'avenir, leur permet de tisser des liens avec des bénévoles et des professionnels, et de donner un sentiment d'appartenance à un collectif. Les volontaires en ressortent grandis.

Focus dans les établissements scolaires du département

Sur l'année scolaire 2022-2023, 174 offres de mission autour des thématiques, du développement durable, de la promotion de la santé, de l'accompagnement scolaire ...avaient été publiées sur le site du service civique provenant des écoles (132), des collèges (22) et des lycées (19), des CIO (1).

94 volontaires ont été accueillis au sein de 77 écoles, 7 collèges, 9 lycées, 1 CIO). Les jeunes volontaires sont majoritairement des filles (67 sur 94) et le niveau d'études va du Cap à Bac+4.

Les tuteurs sont principalement les directeurs des écoles et les conseillers principaux d'éducation dans les collèges et les lycées.



Dans les Hauts-de-Seine, ils ont été plus de 815 volontaires à réaliser une mission de service civique au cours de l'année 2022. Les volontaires sont majoritairement des femmes, étudiantes et d'âge moyen de 21 ans.

76 structures locales sont engagées dans le dispositif.

Les volontaires sont accueillis, dans le département, majoritairement dans les associations (71%), les services de l'Etat (14%), notamment à l'Education nationale et à pôle emploi, et dans les collectivités territoriales (4%).



+ D'INFOS

- [SNU \(service national universel\)](#)
- <https://www.snu.gouv.fr/>

CONTACT

ce.sdjes92.snu@ac-versailles.fr
01 82 08 39 23

Contact pour les établissements scolaires :
beatrice.Lucas1@ac-versailles.fr

Portrait de volontaires Service Civique

Le SDJES soutient régulièrement des projets mis en place par des partenaires. Ici, le Pôle d'Appui Départemental au Service Civique, porté par la Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine, a travaillé auprès de 7 jeunes volontaires engagés dans une mission de service civique.

Ces sept volontaires représentent la jeunesse engagée dans les Hauts-de-Seine. Via leur mission de service civique, ils ont renforcé leurs compétences et approfondi les notions d'engagement et de citoyenneté, leur permettant de devenir des acteurs mobilisés de la société au service du collectif.



Parmi les volontaires, Steissy, volontaire en Service Civique à l'École Primaire Parmentier à Puteaux sur l'année 2022-2023.

Elle s'est engagée en Service Civique pour se rapprocher de sa passion, l'éducation des enfants.

Steissy a décidé de s'engager en Service Civique pour confirmer le choix de sa réorientation dans l'enseignement. Sa mission est d'être un appui supplémentaire aux enseignants pour les activités éducatives, pédagogiques et citoyennes. Elle participe également à faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Ce volontariat l'a confortée dans son choix, en lui permettant de vivre une première expérience auprès des enfants, mais surtout de bénéficier d'un accompagnement de la part des enseignants qu'elle a côtoyé durant sa mission.

A la rentrée 2023, Steissy prendra ses fonctions en tant que professeure contractuelle sur le 1^{er} degré. Elle est ravie d'avoir eu une première expérience via son service civique car la classe n'a aujourd'hui aucun secret pour elle. Elle souhaite par la suite passer le concours de professeur des écoles.

C'est la photographe Françoise CALLU qui a immortalisé ce moment par une série de portrait des jeunes volontaires.

Nous vous invitons à découvrir cette série de portraits, qui illustre leur parcours unique et à vous plonger dans les récits de ces volontaires à travers leur podcast. L'exposition peut être mise à disposition gracieusement.

www.regardsurleservicecivique.fr



Le Service Civique, en route vers les jeux olympiques et paralympiques

Pour accompagner les collectivités dans le déploiement des Célébrations des Jeux et faire des JOP une fête populaire dans laquelle la jeunesse aura toute sa place, Paris 2024 et l'Agence du Service Civique proposent conjointement aux collectivités Terre de Jeux d'accueillir des volontaires en Service Civique.

CONTACT

DSDEN-SDJES :
ce.sdjes92.servicecivique@ac-versailles.fr



+ D'INFOS

— <https://www.service-civique.gouv.fr>

c) La lettre de félicitations de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Pour soutenir, encourager et valoriser l'engagement et le bénévolat des jeunes, la lettre de félicitations de la jeunesse, des sports et l'engagement associatif (JSEA) peut être décernée dès 15 ans.

La lettre de félicitations, attribuée par le Préfet de département, vise à récompenser les personnes qui s'investissent dans la vie associative et dans les projets d'utilité sociale. Elle reconnaît celles et ceux qui ne peuvent pas prétendre à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (MJSEA) mais qui se dévouent en faveur de la vie associative.

Elle est un témoignage de reconnaissance de l'engagement notamment pour les jeunes accomplissant un acte citoyen, et/ou s'investissant de manière significative dans les associations.

CONTACT

DSDEN-SDJES :
Mariama ALLAOUI
ce.sdjes92.ceremoniemedaille@ac-versailles.fr
01 82 08 39 19

CONTACT

Maïlys PUYGAUTHIER,
cheffe du service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports.
01 82 08 39 24

Sonia CHABANE,
adjoite à la cheffe du service départemental
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.
01 82 08 39 25

d) Les classes de défense et sécurité globale CDSG

Ouverture de nouvelles CDSG dans le département des Hauts-de-Seine. Ouverture des classes de défense des établissements suivants : Lycée Galilée de Gennevilliers en partenariat avec le 8ème régiment de transmissions DIRISI IDF de Suresnes et la grande Chancellerie de la Légion d'Honneur.

À la rentrée 2023, le rallye citoyen compte 12 CDSG pour le département des Hauts-de-Seine. Notre rallye citoyen annuel aura lieu en mai 2024.

e) CNRD 2023-2024



CONCOURS NATIONAL

DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Le concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) est ouvert aux collégiens de troisième et aux lycéens en France et dans les établissements scolaires français à l'étranger. Il perpétue chez les élèves la mémoire de la Résistance et de la Déportation pour leur permettre de s'en inspirer et d'en tirer des leçons civiques dans leur vie d'aujourd'hui.

Le thème de l'édition 2023-2024, "**Résister à la déportation en France et en Europe**", sera envisagé sous différents aspects.

"Résister à la Déportation, avec celles et ceux qui s'engagent à cette fin, dans la conscience des risques encourus, c'est d'abord une résistance à la déportation, comprise comme la lutte contre les mécanismes administratifs et policiers de sélection, d'identification, d'arrestation et de déportation stricto-sensu. Ces actions sont de caractères, de formes et d'impacts très différents. Il en va d'initiatives individuelles, mais aussi de formes d'organisation pour prévenir des rafles et organiser les sauvetages.

Ces attitudes de refus et de combat se retrouvent dans la résistance en déportation, au sein d'univers concentrationnaires voués à l'asservissement humain et à la destruction de populations entières, à commencer par les Juifs d'Europe, dans les centres de mise à mort immédiate ou différée, au sein des ghettos qui ont aussi cette fonction, durant le transfert dans les convois généralement de chemins de fer et lors des "marches de la mort".

Les résistances en déportation se réalisent par la création et la mise en œuvre d'organisations et d'actions collectives, et elles désignent aussi des attitudes plus individuelles ou des faits plus isolés de sauvetages, d'évasions et de révoltes."

Les établissements du département qui ont reçu un prix :

- collège Bel-air à Meudon,
- collège Alfred de Vigny à Courbevoie,
- lycée Pasteur à Neuilly-sur-seine,
- collège Hubert Germain à Suresnes,
- lycée Notre Dame de Boulogne à Boulogne-Billancourt,
- lycée Léonard de Vinci à Levallois.

CONTACT

Benamar BENZEMRA,
 proviseur du lycée Etienne-Jules-Marey
 de Boulogne-Billancourt, conseiller défense,
 mémoire et citoyenneté DSDEN 92.
 01 46 24 43 16

+ D'INFOS

- [Ministère des Armées](#)
- [ONACVG \(office national des anciens combattants et des victimes de guerre\) des Hauts-de-Seine](#)
- [Hauts lieux de mémoire d'Île-de-France](#)
- [Mont Valérien](#)
- [Groupement de recrutement et de sélection d'Île-de-France et d'Outre-mer de Vincennes \(GRS\)](#)
- [Centre d'information et de recrutement des forces armées de Courbevoie la Défense \(CIRFA\)](#)

2.5.2 — Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Intégré depuis le 1^{er} janvier 2021 à la DSDEN des Hauts-de-Seine, le SDJES sera fortement mobilisé durant l'année 2023-2024 sur les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) met en œuvre, dans le département, les politiques relatives :

- au service civique et au service national universel (SNU) ;
- à la promotion, au développement, à l'organisation, à l'accès et au contrôle des activités physiques et sportives ainsi qu'à la prévention des incivilités et des violences dans le sport ;
- à la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ;
- à l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;
- au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie.

L'équipe du SDJES 92 animée par une cheffe de service et son adjointe, est structurée autour :

- d'un pôle sport, composé de 6 conseillers d'animation sportive et 3 agents administratifs,
- d'un pôle jeunesse, engagement et vie associative composé de 5 conseillers d'éducation populaire, d'un inspecteur jeunesse et sport et 5 agents administratifs. ([voir organigramme page 107](#))

En route vers les jeux

En parallèle de l'organisation du Tour olympique et paralympique, TOP 92, cinq dossiers illustrent la mobilisation du service pour la réussite de l'évènement JOP Paris 2024 et la construction de l'héritage des jeux.



1. Le développement des équipements sportifs et l'homologation des enceintes sportives

Dans le département des Hauts-de-Seine, un nombre important d'équipements seront utilisés durant les jeux et en amont et accueilleront des délégations étrangères :

- 2 sites olympiques : le stade Yves du Manoir à Colombes pour les compétitions de hockey-sur-gazon et l'Arena Paris La Défense à Nanterre avec l'installation temporaire de bassins de natation ;
- 3 sites d'entraînement : la piscine de Colombes, le stade Boury à Gennevilliers pour le football et le parc des sports à Rueil-Malmaison pour les arbitres de football ;
- 46 sites labellisés centres de préparation aux jeux (CPJ).

Le SDJES a ainsi instruit les dossiers liés aux sites d'entraînement et CPJ, pour le compte de Paris 2024, et prépare la mise en œuvre de la procédure d'homologation des 2 sites olympiques.

Par ailleurs, le SDJES accompagne les collectivités territoriales du département dans le développement des équipements de proximité (terrain de basket 3x3, espace de street work out, terrain de paddle ...) et la création ou renovation d'équipements sportifs, via l'attribution des crédits de l'agence nationale du sport. En 2022, la dotation aux équipements du département s'est élevée à 2 710 570 euros.

L'homologation, qu'est-ce que c'est ?

Suite au drame de Furiani en mai 1992, la loi n°92-652 du 13 juillet 1992 a complété la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, en créant un chapitre spécifique à la sécurité des équipements et des manifestations sportives.

La procédure d'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives ouvertes au public (article L.312-5 du code du sport et suivants), ainsi que la procédure relative aux installations provisoires destinées à l'accueil du public comptent parmi les dispositifs et obligations créés à cette occasion.

La procédure d'homologation concerne les enceintes sportives dont la capacité d'accueil est, pour les équipements de plein air, supérieure ou égale à 3 000 spectateurs et, pour les équipements couverts, supérieure ou égale à 500 spectateurs. Dans les Hauts-de-Seine, 25 sites sont homologués à ce jour.

2. Le réseau des maisons de sport-santé



Durant l'année 2022-2023, le SDJES des Hauts-de-Seine a lancé la création du réseau des maisons sport-santé du département.

Au nombre de 13 à ce jour, ces structures réparties sur l'ensemble du territoire ont pour objectif d'accueillir, accompagner et orienter toutes les personnes qui souhaiteraient suivre un programme sport-santé personnalisé susceptible de répondre à leurs besoins particuliers et ainsi leur permettre de s'inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable.

Les maisons sport-santé ont pour vocation d'accueillir tout public souhaitant pratiquer une activité physique à des fins de santé et bien-être et ce à tout âge de la vie. Toutefois, elles portent une attention particulière aux publics souffrant d'affections de longue durée, de maladies chroniques, de handicap et/ou précarité sociale.

L'animation de ce réseau, conjointe entre le SDJES et la délégation départementale de l'ARS des Hauts-de-Seine, a pour but de rassembler les acteurs du territoire sur la thématique du sport-santé afin de valoriser et augmenter l'offre de pratique à destination des alto-séquanais. Pour contribuer à ce développement, une réunion de réseau sera organisée par trimestre pour travailler sur des sujets spécifiques tels que par exemple : la découverte de nouveaux acteurs, la création de partenariat, ou encore la mise en place d'animations territoriales.



3. La sécurité des pratiquants sportifs

Pour un sport plus responsable et sécuritaire, héritage souhaité des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le SDJES des Hauts-de-Seine a initié une campagne de communication « pratique ton sport en sécurité » à destination du grand public.

Cette campagne a pour objectif de sensibiliser toute personne faisant appel à un éducateur sportif professionnel, et notamment un coach sportif en ligne ou dans l'espace public, à l'importance de la détention de la carte professionnelle d'éducateur sportif ; démarche qui permet de s'assurer de la qualification et de l'honorabilité de son éducateur sportif.

En parallèle, le SDJES poursuit la mise en œuvre de son plan de contrôle avec plus de 50 contrôles, par an, d'établissements d'activités physiques et sportives (EAPS), et le traitement des signalements. 9 enquêtes administratives ouvertes et 5 mesures de police administrative (arrêtés d'interdiction) prises à l'encontre de dirigeant ou d'encadrant sportif depuis la rentrée 2022.



4. La charte des engagements en faveur des parasportifs des Hauts-de-Seine

Pensée et co-construite par le Comité départemental Handisport 92 (CDH 92), le Comité départemental Olympique et Sportif des Hauts-de-Seine (CDOS 92) et le Comité départemental Sport Adapté 92 (CDSA 92), et avec le soutien de la préfecture des Hauts-de-Seine, du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et de l'Association des Maires du Département (AMD 92), la charte vise à définir les mesures et les engagements pour généraliser l'accueil des personnes en situation de handicap (PSH) dans tous les clubs sportifs du département.

A l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, cette charte stipule que l'ensemble des acteurs locaux doivent travailler de pair afin d'impulser une politique sportive en faveur de l'inclusion des PSH.

Pour cela, la charte a défini 3 axes déclinés en 5 objectifs qui sont :

- Promouvoir et sensibiliser au parasport
 - S'engager à informer, sensibiliser et communiquer sur les pratiques sportives dédiées aux personnes en situation de handicap.
 - S'engager à intégrer le réseau local d'acteurs pour orienter et accompagner les parasportifs et favoriser une offre de proximité.
- Développer et structurer une offre de pratique sécurisée et adaptée aux besoins
 - S'engager à former et accompagner les acteurs du territoire à l'intégration et à la prise en charge des parasportifs.
 - S'engager à développer et mieux faire connaître l'offre parasportive.
- Faciliter l'accès à la pratique sportive
 - S'engager à assurer une pratique sportive adaptée, sécurisée et accessible en transport.

Signée en préfecture le 26 novembre 2022 par le préfet de département, le président du Conseil départemental 92, le président de l'AMD 92 ainsi que par les présidents des trois comités spécifiques, cette charte s'adresse à l'ensemble du mouvement sportif, clubs ou comités, ainsi qu'aux collectivités territoriales.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le ministère en charge des sports a mis en place le handiguide des sports, une plateforme recensant l'ensemble des structures sportives accueillant ou pouvant accueillir des personnes en situation de handicap. Cet annuaire interactif permet de porter à la connaissance des personnes en situation de handicap l'offre de pratique sportive qui leur est dédiée en fonction de leur lieu de résidence, type de handicap ... Toute structure sportive para-accueillante (association, collectivité territoriale, établissement scolaire, société commerciale) peut ainsi se référencer gratuitement sur le site et faire connaître son offre adaptée.

5. L'implication du secteur associatif, notamment socio-culturel et du champ de l'éducation populaire

Pour que les jeux rassemblent au-delà du champ sportif et de la pratique, le SDJES a impulsé et accompagné les associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire à entrer dans la dynamique JOP 2024.

Ainsi près d'une quinzaine de projets vont être soutenus pour diffuser les valeurs du sport et de l'olympisme.

Des structures socio-culturelles, à partir d'exemples pris dans le champ du sport vont aborder avec les jeunes les questions de discriminations et les valeurs de la République, une association culturelle prévoit une boucle à vélo avec les jeunes reliant les différents lieux de musique actuelle ; des associations vont proposer des animations culturelles et sportives dans l'espace public, pour mettre en valeur l'engagement de la jeunesse sur le territoire altoséquanais, et également des actions de sensibilisation des professionnels de la jeunesse sur les valeurs olympiques et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

L'agrément Jeunesse et éducation populaire, qu'est-ce que c'est ?

Au travers de cet agrément, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse reconnaît comme partenaires particuliers et privilégiés les associations qu'il souhaite aider et qui s'engagent à respecter un certain nombre de critères (vie démocratique associative, favorisation de la participation des jeunes dans les instances de gouvernance, des activités en direction des jeunes et alliant des pédagogies actives ...). L'agrément revêt par ailleurs un caractère valorisant : c'est un label de qualité qui reconnaît la valeur éducative de l'association.

Chiffres clés

JEUNESSE/ ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)

2 318 bénéficiaires
des Colos apprenantes

847 volontaires ayant
suivis la phase 1 du SNU

1 118 dont **671**
femmes diplômés BAFA

606 organisateurs
d'accueils collectifs de
mineurs (ACM)

768 accueils
périscolaires

1 920 accueils extra-
scolaires

45 signalements ACM
reçus

20 interdictions
d'exercer

VIE ASSOCIATIVE

817 volontaires service
civique dans les Hauts-de-
Seine

162 associations
agrées Jeunesse
Education Populaire (JEP)

57 postes FONJEP
Jeunesse Education
Populaire

712 029 €
de subventions aux
associations (hors emploi
et crédits ANS)

Médailles JSEA délivrées
par an :

9 or

30 argent

82 bronze

2 lettres de félicitations

SPORT

85 emplois sportifs
subventionnés

4 428 éducateurs
sportifs déclarés

2 710 570 €
de subventions aux
équipements sportifs

52 contrôles
d'établissement d'activité
physique et sportive
(EAPS)

12 signalements Sport

5 incapacités pour des
éducateurs sportifs

Organigramme

CHEFFE DU SDJES

Maïlys PUYGAUTHIER
Adjointe : Sonia CHABANE

MISSION SPORT

Réglementation - Suivi des éducateurs et des EAPS -
Manifestations sportives

Noémie LINOSSI
Chloé ASTOUL

Emploi et Formation - Aisance aquatique
Cédric BARRAS

Santé - Handicap - Savoir rouler à vélo
Lucille GUYOT

Prévention des violences - Crédits ANS
Damien SIKORA

Equipements sportifs - JOP 2024
Philippe GÉRARD
Océane BOUTARD
Cécile PINTO

Médaille Jeunesse, Sport et Engagement associatif -
Subventions Agence Nationale du sport
Mariama ALLAOUI

MISSION JEUNESSE ENGAGEMENT ET VIE ASSOCIATIVE

Service civique
Amel MEHENNI
Siham MARGALIT

Service national universel (SNU)
Victor BELOUET BOUSSIER
Stéphane NINEUIL
Imelda DOVI

Accueils collectifs de mineurs (ACM)
Hawa HAMIDOU
Muriel KERGREIS

BAFA
Daniel CORDIER

Information Jeunesse - Mobilité - ALJEP
Emilie GONZALEZ

Vie associative - FDVA - FONJEP - Agrément JEP
Svetoslav STOYANOV
Fatia TELHA

CONTACT

SNU : ce.sdjes92.snu@ac-versailles.fr

Service civique : ce.sdjes92.servicecivique@ac-versailles.fr

FDVA - ALJEP - FONJEP : ce.sdjes92.jeunesse@ac-versailles.fr

ACM : ce.sdjes92.acm@ac-versailles.fr

BAFA : ce.sdjes92.bafabafd@ac-versailles.fr

Sports : ce.sdjes92.sports@ac-versailles.fr

Educateurs sportifs : ce.sdjes92.educateurs@ac-versailles.fr

Subvention Sport (ANS) : ce.sdjes92.ans@ac-versailles.fr

Médailles Jeunesse, Sport, Engagement Associatif : ce.sdjes92.ceremoniemedaille@ac-versailles.fr

2.5.3 — L'éducation physique et sportive dans les Hauts-de-Seine

- Une mobilisation autour des Jeux 2024 : un événement à dimension mondiale porteur de valeurs éducatives.
- « Les Jeux représentent en effet une occasion exceptionnelle de renforcer tous les dispositifs favorisant la pratique physique et sportive des élèves, mais aussi de porter les valeurs du sport olympique et paralympique portées notamment par la charte olympique : engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage. ». [Circulaire « 2023-2024, une rentrée et une année olympique et paralympique à l'École »](#)

a) Génération 2024

Le département des Hauts-de-Seine s'engage dans les programmes gouvernementaux permettant de construire une nation sportive en vue de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Cette dynamique se concrétise pour de nombreux établissements par le programme de labellisation Génération 2024 qui vise à mobiliser la communauté éducative et les élèves autour de l'élan des Jeux pour mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes :

- du sport en pratique ;
- du sport en culture ;
- mais aussi du sport à travers ses valeurs telles que le respect ou l'inclusion.

Ce label impulse des temps forts permettant de mettre en valeur les projets des établissements tels que la Journée nationale du sport scolaire (JNSS), la Semaine olympique et paralympique (SOP), ou la Journée olympique.

[Téléchargez la cartographie des écoles et établissements publics labellisés depuis 2018.](#)

près de **200** écoles ou établissements publics labellisés en juin 2023



- [Le Netboard « Label Génération 2024 dans les Hauts-de-Seine »](#), est la plateforme numérique d'information, de collaboration et de valorisation de témoignages actions de l'ensemble des établissements des Hauts-de-Seine labellisés Génération 2024.

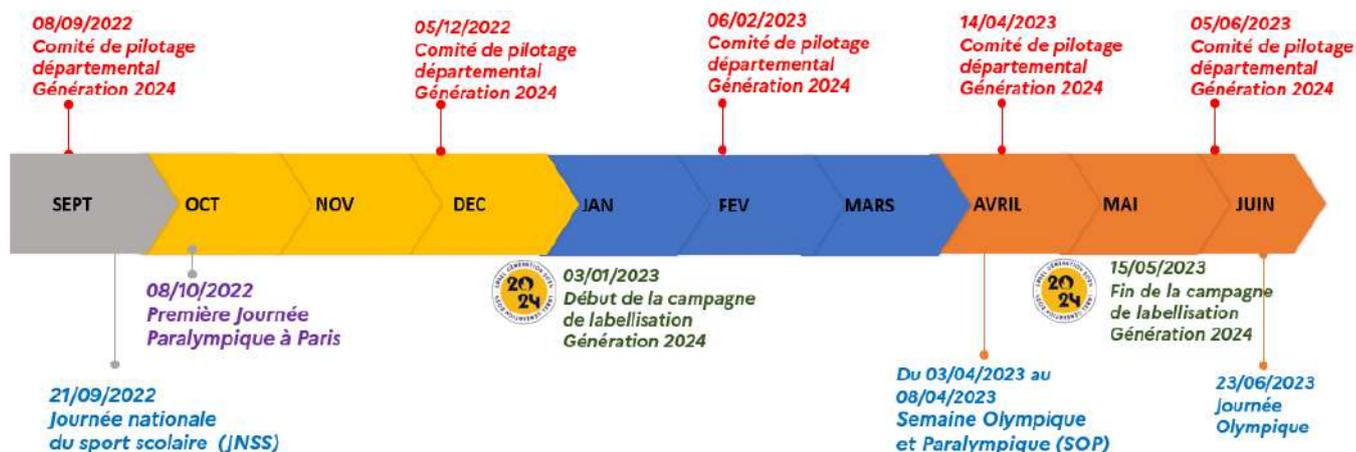


RETOUR SUR LA SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE



COFIL GÉNÉRATION 2024

Un COFIL « Génération 2024 », réunissant régulièrement différents acteurs de l'éducation, a été créé dans le département afin d'engager les élèves de la maternelle au lycée ainsi que les équipes des établissements labellisés.





Chaque mois, les membres du COPIL ont proposé un défi différent aux écoles et établissements labellisés.

L'école des Rochers de Clamart a participé à chacun d'entre eux.



Les deux mesures suivantes s'inscrivent dans le cadre du programme Génération 2024 :

— Le programme « 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne » s'est généralisé en 2022/2023 à l'ensemble des écoles primaires ou élémentaires.



L'équipe départementale a élaboré des ressources ludiques, simples, et faciles à mettre en place de manière autonome par les élèves, afin qu'ils prennent goût au mouvement et appréhendent les enjeux de santé en actes.

[DSDEN 92 Formation et Ressources 30 minutes d'APQ](#)

Un accompagnement a été proposé aux écoles qui ont mis en œuvre la ressource « Bouge et trouve ».

Celle-ci propose d'articuler activités physiques et résolution de problèmes chaque jour d'une semaine complète.

[DSDEN 92 - APQ, résolution de problèmes et anglais - Ressources Bouge et trouve !](#)

Des sportifs de haut niveau, tels que Gilles Simon ou Camille et Pavel Kovalev ont offert de leur temps pour promouvoir les activités physiques à l'école.



2 HEURES DE SPORT SUPPLÉMENTAIRES AU COLLÈGE

À la rentrée, des collèges volontaires mettront en place une organisation des emplois du temps offrant aux élèves éloignés de la pratique sportive, de pouvoir effectuer deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, avec des clubs.

C'est l'occasion de créer une complémentarité entre l'enseignement obligatoire de l'Éducation Physique et Sportive, le fonctionnement de l'Association Sportive Scolaire et le travail avec un club sportif pour permettre aux élèves de continuer leur pratique sportive au-delà des murs de l'école.



PARTENARIATS

- **Etudiants STAPS** : des étudiants STAPS « Éducation et motricité » effectuent un stage dans des classes d'écoles élémentaires tout au long de l'année scolaire, à raison d'une matinée par semaine.
- **Vallée Sud** : sept circonscriptions des Hauts-de-Seine font pratiquer la natation aux élèves dans les bassins aquatiques Vallée Sud.
- Des formations départementales de rugby, de golf, de karaté et de hockey, sont organisées en partenariat avec des comités sportifs départementaux ou des ligues régionales.



b) Savoir rouler à vélo



Le Savoir Rouler à Vélo, qui est une priorité nationale, est un programme qui permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Il s'agit d'un programme de 10 heures s'adressant aux enfants de 6 à 11 ans, pouvant être enseigné sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

La formation est divisée en 3 blocs d'apprentissage :

- Bloc 1, Savoir pédaler
- Bloc 2, Savoir circuler
- Bloc 3, Savoir Rouler à vélo, qui nécessite un encadrement renforcé, et donc une co-intervention

C'est à l'issue de ce troisième bloc que peut être délivrée l'attestation aux élèves.



Le 13 juin à Sèvres, 44 enfants ont passé le bloc 3 du SRAV, avec une sortie sur route, un atelier entretien et réparation, une initiation aux gestes qui sauvent et la délivrance d'une attestation de réussite.

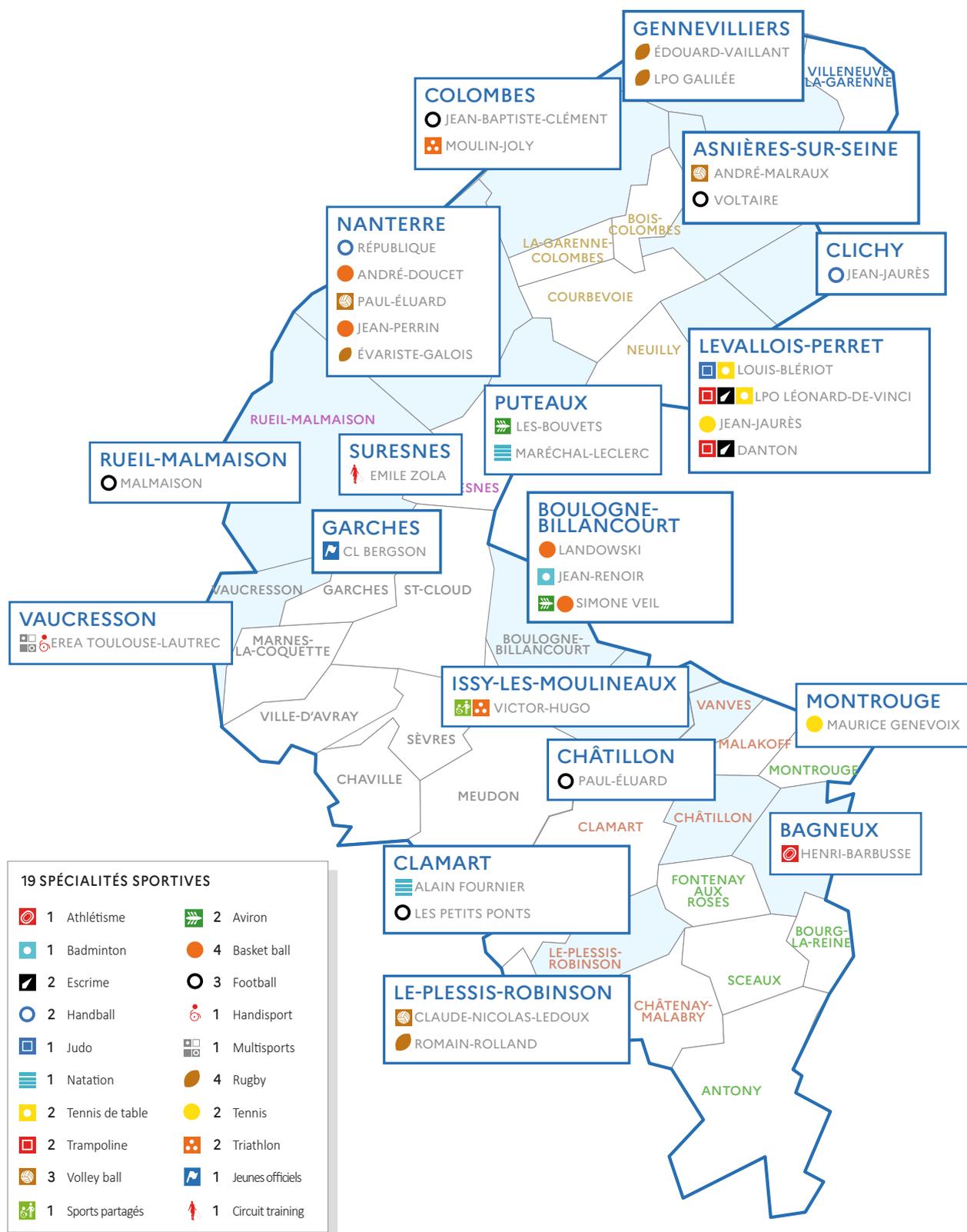
Le 19 septembre 2023, 3 479 attestations ont été délivrées au total sur 10 territoires mobilisés.

- Chaville : 416
- Clamart : 1511
- Clichy : 30
- Gennevilliers : 30
- Issy-les-moulineaux : 52
- Levallois-perret : 44
- Nanterre : 167
- Puteaux : 625
- Sceaux : 506
- Sèvres : 98

c) Les sections sportives dans le département

Le projet sportif constitue un élément important du quotidien de certains collégiens et lycéens. Le partenariat engagé avec les clubs de proximité pour les sections sportives scolaires et les fédérations sportives doivent garantir une parfaite articulation entre les projets scolaires et sportifs.

Pour la rentrée 2023, 38 sections sportives sont réparties dans 32 établissements sur 18 communes.



d) Agréments des intervenants extérieurs et conventionnement

Un cadrage départemental permettant la sécurité physique et affective pour tous. Les enseignants possèdent les compétences pour concevoir, animer et évaluer des séquences d'apprentissage en éducation physique et sportive dans le cadre des acquisitions du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La présence d'un intervenant extérieur apporte une expertise et une forme d'approche nouvelle de démarches d'enseignement.

Pour cela, l'intervention doit se pratiquer en co-intervention, et donne lieu à une procédure d'agrément. L'ensemble des intervenants extérieurs professionnels ou bénévoles sont recensés dans une base de données au sein de la direction académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine.

Les partenariats avec les collectivités et les associations permettent de partager les expertises professionnelles et de développer des compétences disciplinaires au service de la réussite de tous les élèves. Ils sont concrétisés par la signature d'une convention avec la directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine.

e) Le sport scolaire

L'USEP, rattachée à la Ligue de l'enseignement, signifie Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré.

De la journée nationale du sport scolaire (JNSS) en septembre à la Journée olympique du mois de juin, l'USEP invite à découvrir les activités en créant une association d'école et en s'inscrivant aux différentes actions proposées, tout autant sportives, qu'associatives et citoyennes.

Objectifs :

Favoriser la pratique sportive des enfants :

- Acquisition de compétences motrices
- Construction d'un capital-santé



Former des citoyens sportifs :

- Apprentissage des règles et du respect de l'autre
- Éveil à la vie associative
- Responsabilisation par l'exercice de différents rôles sociaux : organisateur, arbitre, reporter.

Illustrations :

— Maternathlon

Cet évènement a réuni le 20 avril 2023 à Colombes 280 élèves des 4 écoles maternelles du REP Jean-Baptiste Clément et 18 collégiens autour d'activités athlétiques "Courir, Sauter, Lancer" et d'ateliers citoyens.

Les activités athlétiques ont été encadrées par des éducateurs sportifs de l'USEP 92, des élèves en section sportive football du collège Jean-Baptiste Clément, et les enseignants.

<https://tube-maternelle.apps.education.fr/w/bbkX4br6H9BVSEtHzq5p7p>

— Randonnée contée

Le 1^{er} juin 2023, cet évènement au Parc Départemental Lagravère de Colombes a rassemblé 130 élèves de 3 à 6 ans, 10 enseignants, 3 AESH, 8 conteurs de Lire Et Faire Lire, 2 Chouettes Conteuses, 20 parents, 5 animateurs, sur des parcours de 1,5 à 3,5 km, avec des pauses lectures et des temps de jeux sportifs.

Cette année, l'USEP 92 a rassemblé 3100 licenciés, répartis dans 19 écoles maternelles et élémentaires.

Pour ces adhérents, l'USEP a réalisé près de 450 interventions découvertes autour de multiples activités.

Elle a aussi organisé 16 évènements, tels que la JNSS, la SOP en avril, des randonnées contées, Maternathlon, Scolarrugby, Foot à l'école ou Raid-Nature.



En perspective pour l'année 2023-2024 : Les enfants font leurs jeux

Chaque établissement du second degré affilié à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) propose une Association Sportive (AS).

Animée par les enseignants d'Education Physique et Sportive, l'Association Sportive offre aux élèves des pratiques sportives indispensables dans l'objectif de développer leur santé, leur épanouissement et leur formation citoyenne.

En cette Rentrée Olympique et Paralympique, l'UNSS 92 propose :

- Un sport scolaire inclusif pour toutes et pour tous ;
- Des formes nouvelles de pratiques adaptées aux attentes ;
- Des formations de jeunes arbitres/juges, de jeunes coaches, de jeunes reporters, de jeunes dirigeants, de jeunes secouristes et de jeunes éco-responsables pour devenir un citoyen du monde sportif engagé de demain
- Un sport scolaire comme outil d'éducation au service de la réussite de tous.

19 025

Licenciés à l'UNSS92 dont 39 % de filles

165 Associations sportives, collèges et lycées qui participent aux différents programmes de l'UNSS.

720 Enseignants d'EPS, animateurs d'AS

6 Districts collèges

3 Districts lycées

7 435 (39,08 %)

Licenciées filles

11 590 (60,92 %)

Licenciés garçons

18,01 %

Taux de pénétration
(licences d'élèves scolarisés)

39 formations jeunes arbitres **4 831** jeunes officiels certifiés, arbitres, juges, reporters, dirigeants...

80

Championnats départementaux chaque année

L'UNSS c'est aussi et surtout...



LA CARAVANE SANTÉ

Les élèves licenciés UNSS sont invités à tester leurs capacités physiques avec l'aide de différents tests.
<https://www.unss.org/tests-valeur-physique>

La vocation de cette caravane santé est avant tout pédagogique en permettant à tous les élèves de se situer par une auto-évaluation et un accompagnement dans l'analyse personnelle des résultats.

L'objectif final étant la création ou la conservation d'un HABITUS de PRATIQUE chez tous les licenciés UNSS et la sensibilisation au fait que "pratiquer du sport" est un bon outil pour être en bonne santé.

f) Dispositif Activités équestres adaptées pour ULIS école

Ce dispositif est le fruit d'une étroite collaboration entre la direction des services départementaux de l'éducation Nationale et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine qui prend en charge le coût de l'activité et organise l'accueil dans trois centres équestres du département : les Haras de Jardy, le poney club de l'île-Saint-Germain et le poney club des Chanteraines.

Les projets pédagogiques élaborés par les enseignants permettent la mise en œuvre d'activités riches en enseignements et profitables à l'épanouissement des élèves. 48 ULIS participeront au dispositif en 2023-2024.

Un livret « Mon carnet de poney » à destination des élèves des ULIS du département a été élaboré en partenariat avec le Conseil départemental 92 et la fédération française d'équitation.



Les murs numériques collaboratifs ont vocation à :

- informer les coordonnateurs ULIS inscrits au dispositif ;
- mettre en partage le carnet poney, sa version numérique, son guide ainsi que le descriptif des haras ;
- favoriser la mutualisation des pratiques.



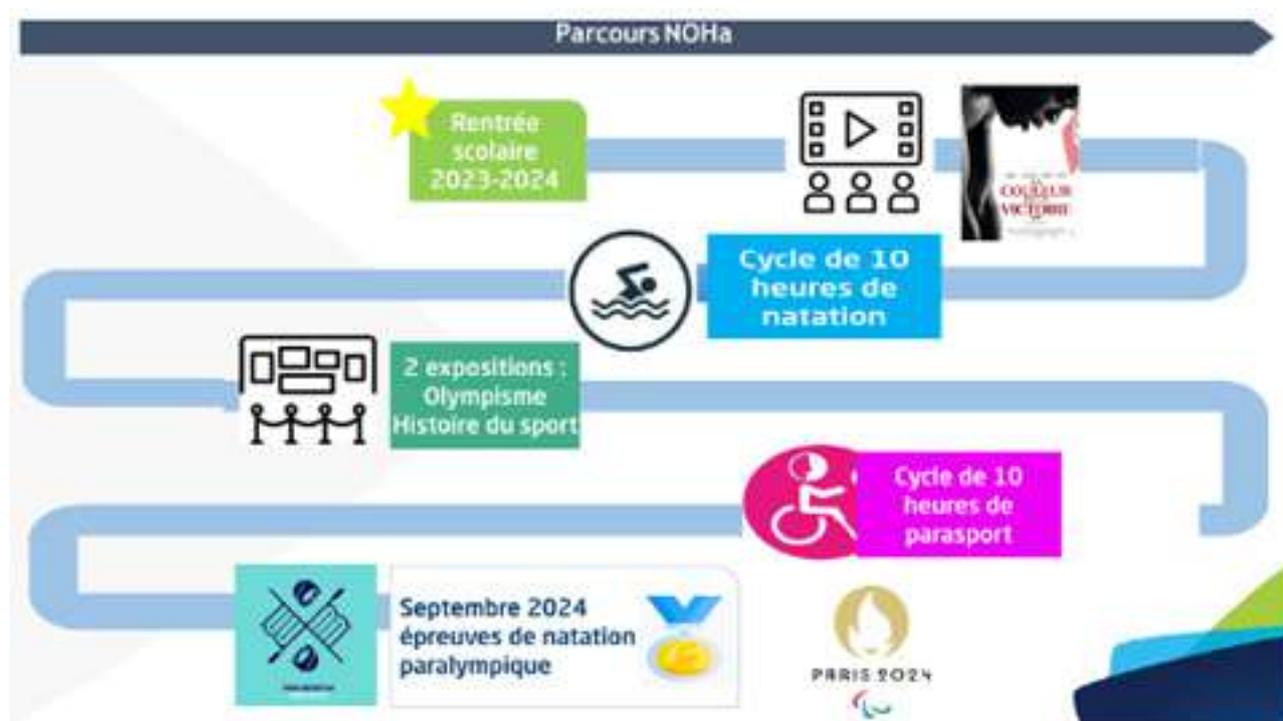
g) Programme éducatif NOHa pour les élèves de 6ème



Il s'agit d'inviter des élèves de 6ème des collèges publics et privés à assister aux épreuves paralympiques de natation en septembre 2024 et les faire bénéficier en amont d'un projet éducatif sur la pratique de la natation, les valeurs de l'Olympisme et le handicap.

Déploiement de 3 bassins éphémères à Clichy, Suresnes et Châtenay-Malabry avec prise en charge de la surveillance des bassins par des maîtres-nageurs et du transport par car le cas échéant.

4000 élèves de collèges publics et privés
participeront au dispositif : **141** classes.



h) Le Pass'Sport est reconduit pour la saison sportive 2023-2024

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État a mis en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription des enfants et jeunes adultes dans un club sportif.

Une circulaire précise les modalités de reconduction, sur l'ensemble du territoire national, du dispositif pour la saison sportive 2023-2024.

[Instruction du 20-6-2023 Pass'Sport Déploiement du dispositif en 2023](#)

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une aide financière forfaitaire de 50 euros, qui vient en déduction du coût d'une inscription, frais d'adhésion et/ou de licence, dans une structure éligible, prise entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2023.

En 2022, dans les Hauts-de-Seine, 16 822 jeunes ont bénéficié du Pass'Sport pour accéder à une pratique en club, avec 642 associations participantes.

En 2021, ils étaient 15 571 à en avoir bénéficié, avec 604 associations participantes.

[Télécharger le flyer pour les bénéficiaires](#)

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?



Le Pass'Sport est une **déduction de 50 euros** pour rejoindre un club éligible et pratiquer son sport favori.

La règle du jeu : **cette aide est personnelle et ne peut servir qu'une seule fois.**

Qui est concerné ?



Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

- **Le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 6 à 17 ans révolus.
- **Le 1^{er} juin 2003 et le 31 décembre 2017** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 6 à 19 ans révolus.
- **Le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans.
- **Les étudiants âgés au plus de 28 ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024.



CONTACT

Nicole CHÉDOTAL,
conseillère pédagogique départementale
éducation physique et sportive.

ce.cpdeps92@ac-versailles.fr

01 71 14 28 29

Jérôme BIAU,
inspecteur de l'Éducation nationale
en charge du dossier éducation physique et sportive

Véronique PAROUTY,
directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale.

ce.ia92.iab@ac-versailles.fr

01 71 14 28 11

2.5.4 — L'éducation artistique et culturelle

— Elle est l'un des grands domaines de la formation générale dispensée à tous les élèves des écoles, des collèges et des lycées. Répondant aux exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, elle doit permettre la réussite de chaque élève sur l'ensemble du territoire, en favorisant un égal accès à l'art et à la culture grâce à des pratiques innovantes telles que la démarche de projet et le recours au partenariat.

a) Un groupe départemental inter-degré

Un groupe départemental inter-degrés coordonné et piloté par la chargée de mission EAC et par l'inspectrice de l'éducation nationale référente EAC, en collaboration étroite avec la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC), est chargé de la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle dans le département.

b) Des projets dans une démarche partenariale

Chaque élève, de la maternelle au lycée, doit rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux de culture. Il doit être acteur de pratiques artistiques et scientifiques et bénéficier d'un parcours culturel riche et cohérent. Pour cela, les partenaires de l'éducation nationale sont nombreux sur le territoire et les dispositifs accompagnant les projets artistiques et culturels, variés :

- enseignements artistiques (classes à horaires aménagés en collège et options artistiques en lycée);
- dispositifs nationaux articulés avec des partenaires du territoire (« école et cinéma », « collège au cinéma », « lycéens et apprentis au cinéma », « orchestre à l'école »), ou le ministère de la Culture (résidences territoriales d'artistes en établissement scolaire);
- appels à projets cadre PACTE
- appels à candidatures complémentaires : programmes d'excellence.

La circulaire et le document de référence académiques indiquant les conditions de mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle pour la rentrée scolaire 2023-2024 sont consultables sur le site académique.

Adage



Application Dédicée à la Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle, à laquelle l'ensemble de la communauté éducative a accès, ADAGE est un outil au service de la Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle au service des équipes pédagogiques. Outil de ressources et de diagnostic, il permet un pilotage EAC au sein des établissements scolaires.

ADAGE est le support technique de la campagne d'appel à projets (PACTE), des appels à candidatures complémentaires et du recensement.

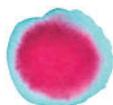
Il favorise la cohérence et la lisibilité de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle. Outil de valorisation, de gestion, de ressources, de diagnostic, de pilotage et de communication, il formalise le volet culturel du projet d'école ou d'établissement.

www.ac-versailles.fr/eac-92_adage



DES ENJEUX MULTIPLES

Articulée avec les savoirs



Au cœur du projet d'école et d'établissement



Fruit d'une pédagogie de projet, innovante et interdisciplinaire

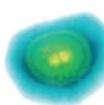


L'Éducation
artistique
et culturelle

Permet la rencontre avec des œuvres et des artistes



Suscite et encourage une pratique artistique ambitieuse



Mobilise les partenaires culturels et scientifiques du territoire



LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (CHA) ET DISPOSITIFS ORCHESTRE À L'ÉCOLE (OAE) DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET LES COLLÈGES

43 CHA

10 en école (É.É.)

33 en collège (Clg)

réparties ainsi

32 Musique



vocale



instrumentale



musique assistée par ordinateur

6 Danse

1 Arts plastiques

4 Théâtre

8 OAE (dont 7 écoles et 1 collège)



vents



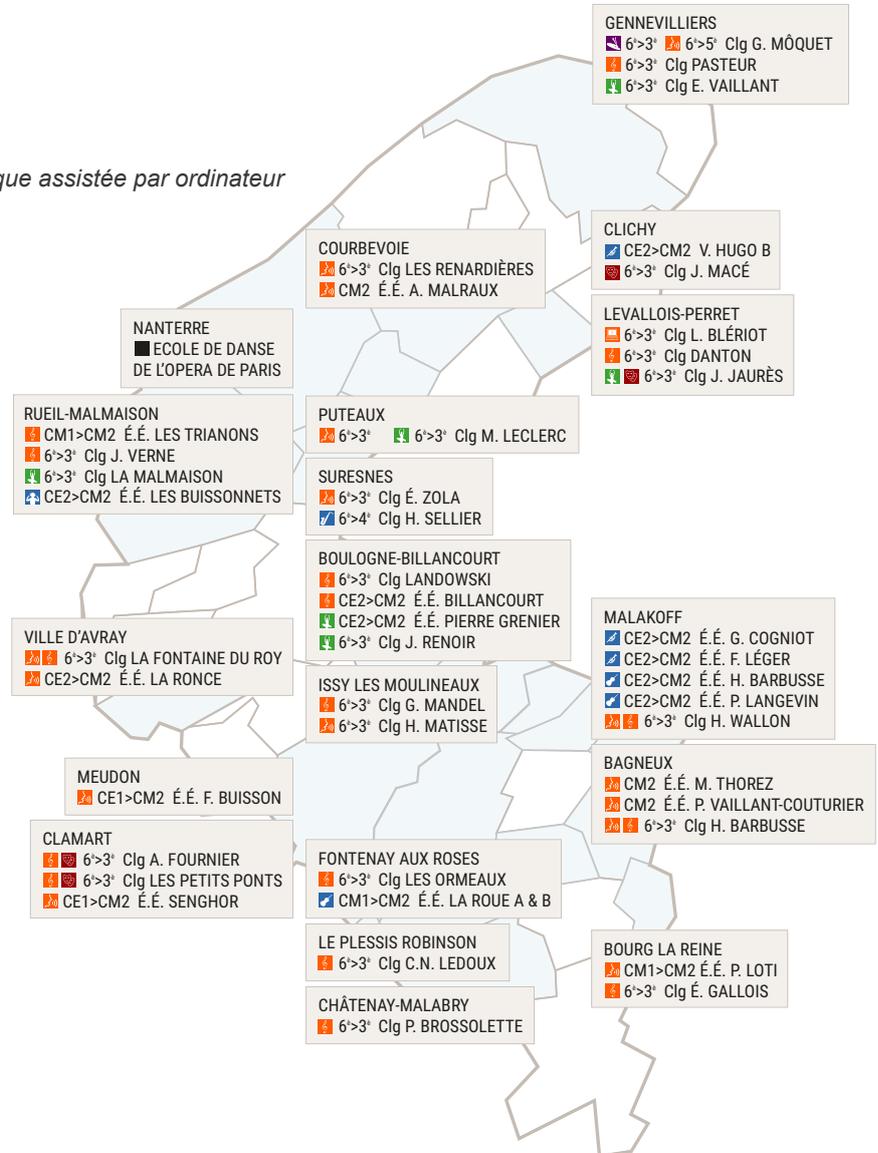
cuivres



cordes



symphonique



ZOOM

La chorale, une pratique généralisée grâce au Plan Chorale

Le Plan Chorale, conçu par les ministres de l'Éducation Musicale et de la Culture, a l'ambition de développer les chorales scolaires. Chaque école, collège et lycée est encouragé à se doter d'une chorale. Tous les acteurs du territoire et les structures culturelles locales sont mobilisés pour accompagner ce plan.

L'éducation nationale dans les Hauts-de-Seine s'inscrit pleinement dans cette démarche et accompagne les acteurs dans chaque territoire, en suscitant la création et l'accompagnement de chorales inter-degrés. Elles contribuent aux échanges de pratiques professionnelles et au parcours vocal de l'élève.

www.education.gouv.fr/cid127085/le-plan-chorale-une-priorite-donnee-a-la-musique.html



Le festival REC92

Le festival REC92, Rencontres En Chorales des Hauts de Seine, permet, en partenariat avec des théâtres du département et des artistes, à plus de dix-huit des chorales d'écoles de collèges et de lycées, de se rencontrer et d'échanger leurs pratiques.

Signature de la Convention de partenariat Education Artistique et culturelle avec la ville de Rueil-Malmaison le 14 avril 2023



Rueil-Malmaison possède un patrimoine culturel d'envergure constitué des sites et monuments caractéristiques de l'histoire de la municipalité dont les plus emblématiques sont : le château de Malmaison, palais impérial de Joséphine Bonaparte, et le château de la Petite Malmaison, construit pour l'impératrice. Forte de ce patrimoine, l'ancrage historique et culturel de la commune est prégnant.

La municipalité de Rueil Malmaison compte 2 lycées, 6 collèges, 11 groupes scolaires 1^{er} degré, ainsi que 4 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires.

Concernant les établissements privés sous contrat, la municipalité compte 3 groupes scolaires 1^{er} degré et 3 établissements secondaires.

Les enseignements artistiques sont présents dans 4 établissements :

- CHAM au sein de l'école primaire Les Trianons et du collège Jules Verne
- CHAD au sein du collège La Malmaison
- Une classe orchestre au sein de l'école élémentaire Les Buissonnets

La participation des élèves à des événements académiques ou nationaux est forte : poésie en liberté, le printemps des poètes, lire et faire lire, le prix des incorruptibles, la fête de la science, le quart d'heure lecture, élèves au concert, la semaine de la presse, le concours national de la résistance et de la déportation.

La convention de partenariat pour l'EAC a pour objectif la mise en œuvre d'une démarche concertée en Education Artistique et Culturelle, afin de progresser conjointement en termes quantitatifs et qualitatifs.

Ce conventionnement apporte, à la dynamique partenariale menée avec détermination par la municipalité, un ancrage structurel et une lisibilité institutionnelle dans les potentialités de l'Education Artistique et Culturelle.

La convergence de moyens, d'accompagnements et d'outils de pilotage permet de structurer et de déployer un engagement pro-actif et concerté entre la municipalité et l'Education Nationale.

CONTACT

Élise PHALIPAUD ,
chargée de mission éducation artistique et culturelle
elise.phalipaud@ac-versailles.fr
01 71 14 28 28

Jannick CAILLABET,
inspecteur de l'Éducation nationale
en charge de l'éducation artistique et culturelle,
jannick.caillabet@ac-versailles.fr

Jacques FLODROPS,
directeur académique adjoint
des services de l'Éducation nationale.
ce.ia92.iaa@ac-versailles.fr
01 71 14 28 10

3 — L'ÉDUCATION DANS LES HAUTS-DE-SEINE



3.1 — Organigramme de la DSDEN des Hauts-de-Seine

DASEN INSPECTEUR D'ACADÉMIE DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE

Frédéric FULGENCE

INSPECTRICE D'ACADÉMIE DIRECTRICE ACADÉMIQUE ADJOINTE (DAASEN)
Véronique PAROUTY

INSPECTEUR D'ACADÉMIE DIRECTEUR ACADÉMIQUE ADJOINT (DAASEN)
Jacques FLODROPS

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (SG)
Antoine CUISSET

SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)
Maïlys PUYGAUTHIER

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE
Frédérique MICHAUX

ADJOINT DU DASEN EN CHARGE DU 1^{er} DEGRÉ (ADASEN)
Emmanuel NEIL

CABINET DIRECTRICE DE CABINET
Anne-Laure GRANDIAUD

INFORMATION ORIENTATION (IEN IO)
Fabienne BOYADJIAN
Véronique WINTER

ÉTABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE CONSEILLÈRE TECHNIQUE
Marie-Christine RIVET

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET APPRENTISSAGE (IEN ET)
Nadia TIKOBAINE

ECOLE INCLUSIVE IEN ASH NORD
Sylvain LE LOCH
IEN ASH SUD
Catherine COTONAT

IEN MATERNELLE, CASNAV
Sophie AVIGNON

IEN INSTRUCTION DANS LA FAMILLE
Pascale LE GALL

DIVISIONS 1^{er} DEGRÉ (D1D)
Sandrine GRUZ

VIE DE L'ÉLÈVE ET DE LA SCOLARITÉ (DVESCO)
Leïla MEHENNI

RESSOURCES HUMAINES (DRH)
Christophe LAURENT

ORGANISATION SCOLAIRE (DOS)
Emmanuel KERGALL

LOGISTIQUE (DIL)
Rachid MOURJANE

BUDGET ET ACTION SOCIALE (DBAS)
Aurore CAMBRE

CONSEILLÈRE JURIDIQUE
Claire FRAY-LACOSTE

COMMUNICATION ÉDITION WEB
Claude TAO

SERVICE MÉDICAL INFIRMIER ET SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES

SERVICE MÉDICAL
Martine CLUZEAUD

SERVICE INFIRMIER
Jacqueline DELAVALLE

SERVICE SOCIAL
Margarida DA ROCHA

SERVICE MÉDICAL EN FAVEUR DES PERSONNELS

MÉDECINS DES PERSONNELS
Amélie SUBTS
Léa CHAPUT

ASSISTANTES SOCIALES DES PERSONNELS
Barbara KIENZLER
Séverine LIBER

Éducation prioritaire et politique de la ville
Géraldine MEIRAV-RATRON

Centre académique d'aide aux écoles et aux établissements
Caroline BEY

Conseillère formation continue
Françoise DALBIN

Éducation économie
Karine SALEMBIER

Action culturelle
Élise PHALIPAUD

Politiques interministérielles
Fatiha ZIANE-MEBTOUL

Liaison justice
Anne-Cécile CHAUVIN DEMANGE

Conseillers pédagogique EPS
Nicole CHÉDOTAL
Arnaud PERSIN

Mission de lutte contre le décrochage scolaire
Mustapha BOUZIDI

Conseillers de prévention départementaux
Adrien GUNST
Léontine SARR
Jordan GARCIA

3.2 — Les inspecteurs de l'éducation nationale dans les Hauts-de-Seine

Circ.	Dénomination	Communes	Adresse administrative	Inspecteurs	Missions	Courriel académique	Tél
25	ADASEN			Emmanuel NEIL	École européenne	ce.0922539k@ac-versailles.fr	01 71 14 27 68
22	IEN-ASH I Nord	NANTERRE	DSDEN 92 167, av. Joliot-Curie 92013 NANTERRE cedex	Sylvain LE-LOCH	ASH I - Nord École inclusive	ce.0922540l@ac-versailles.fr	01 71 14 27 69
24	IEN-ASH II Sud			Catherine COTONAT	ASH II - Sud École inclusive	ce.0922546t@ac-versailles.fr	01 71 14 27 70
30	IEN MATERNELLE / CASNAV GRH de proximité			Sophie AVIGNON	École maternelle CASNAV GRH de proximité	ce.0922660s@ac-versailles.fr	01 71 14 27 72
32	NANTERRE			Pascale LE GALL	Instruction dans la famille - Innovation - Ecole Privée hors contrat	ce.dsden92.iien-ief1d@ac-versailles.fr	01 30 83 50 80

Circ.	Dénomination	Communes	Adresse administrative	Inspecteurs	Missions	Courriel académique	Tél
21	ANTONY	ANTONY + enseignement privé	24, avenue Jeanne d'Arc 92160 ANTONY	Sylvie PIEDFER	Coordination de bassin Antony	ce.0922186b@ac-versailles.fr	01 30 83 44 83
2	ASNIÈRES	ASNIÈRES + enseignement privé	15, rue du Révérend P. Christian Gilbert 92600 ASNIÈRES	Nathalie CHALCOU	Coordination de bassin-Gennevilliers	ce.0922531b@ac-versailles.fr	01 30 83 41 87
19	BAGNEUX	BAGNEUX + enseignement privé	Gr. sco. Paul Vaillant Couturier 26, av. Paul Vaillant Couturier 92220 BAGNEUX	Jannick CAILLABET	Éducation artistique et culturelle	ce.0922547u@ac-versailles.fr	01 30 83 41 86
7	BOIS-COLOMBES	BOIS-COLOMBES + enseignement privé	École la Cigogne 11, rue du Moulin Bailly 92270 BOIS-COLOMBES	Sylvia BLANCHE-BARBAT	Numérique éducatif	ce.0922535f@ac-versailles.fr	01 30 83 45 03
14	BOULOGNE	BOULOGNE	2, rue des Longs Prés 92100 BOULOGNE	Florence SAMARINE		ce.0922179u@ac-versailles.fr	01 30 83 52 51
26	CHÂTENAY-MALABRY	LE PLESSIS ROBINSON CHÂTENAY-MALABRY + enseignement privé	L'Esplanade - mairie annexe 301, av. Division Leclerc 92290 CHÂTENAY-MALABRY	Anne-Laure ZIMMERMANN	Référent PES-R2	ce.0922545s@ac-versailles.fr	01 71 14 29 50
17	CLAMART	CLAMART + enseignement privé	2, rue Pierre et Marie Curie 92360 MEUDON-LA-FORÊT	Michel BUR	Coordination de bassin - Vanves Référente PES-R3	ce.0922182x@ac-versailles.fr	01 46 01 06 81
4	CLICHY	CLICHY + enseignement privé	École Victor Hugo A 17, rue d'Alsace 92110 CLICHY	Magali COUMES	Référente PES-R8	ce.0922532c@ac-versailles.fr	01 30 83 40 48
6	COLOMBES I	COLOMBES I + enseignement privé	10, rue Victor Hugo 92700 COLOMBES	Estelle BARREYRE	Mission 100% réussite - Evaluation des élèves	ce.0922534e@ac-versailles.fr	01 56 05 80 87
27	COLOMBES II	COLOMBES II LA GARENNE-COLOMBES + enseignement privé	10, rue Victor Hugo 92700 COLOMBES	Béatrice CHAMPROUX		ce.0922537h@ac-versailles.fr	07 71 54 28 79
8	COURBEVOIE	COURBEVOIE + enseignement privé	101 ter, bd de Verdun 92400 COURBEVOIE	Raphaëlle DELL'ACQUA	Langues vivantes étrangères	ce.0922173m@ac-versailles.fr	01 30 83 48 05
20	FONTENAY-AUX-ROSES	FONTENAY-AUX-ROSES SCEAUX BOURG-LA-REINE + enseignement privé	4, avenue du parc 92260 FONTENAY-AUX-ROSES	Olivier BOISSIERE		ce.0922548v@ac-versailles.fr	01 30 83 44 84

Circ.	Dénomination	Communes	Adresse administrative	Inspecteurs	Missions	Courriel académique	Tél
3	GENNEVILLIERS	GENNEVILLIERS + enseignement privé	Gr. sco. Joliot-Curie 15, rue Roger Pointard 92230 GENNEVILLIERS	Elsa DELEAGE		ce.0922170j@ac-versailles.fr	01 30 83 41 06
16	ISSY-LES-MOULINEAUX	ISSY-LES-MOULINEAUX + enseignement privé	4, rue du Gal Leclerc 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	Youmna TOHME		ce.0922542n@ac-versailles.fr	01 40 93 45 12
5	LEVALLOIS-PERRET	LEVALLOIS-PERRET + enseignement privé	12/14 rue de Lorraine 92300 LEVALLOIS-PERRET	Jeanne BARRAU	Référente PES-R6	ce.0922536g@ac-versailles.fr	01 30 83 50 80
18	MALAKOFF	MALAKOFF VANVES + enseignement privé	12, rue de la tour 92240 MALAKOFF	Véronique COQUART	Mathématiques	ce.0922544r@ac-versailles.fr	01 30 83 43 27
15	MEUDON	MEUDON CHAVILLE + enseignement privé	2, rue Pierre et Marie Curie 92360 MEUDON-LA-FORÊT	Evelyne BERGÉ	Enseignement moral et civique Laïcité - Valeurs de la République	ce.0922180v@ac-versailles.fr	01 46 01 06 80
28	MONTROUGE	MONTROUGE CHATILLON + enseignement privé	École Raymond Queneau 57, av. Henri Ginoux 92120 MONTROUGE	Anne DUTHU	Référente PES -R1 Évaluations	ce.0922549w@ac-versailles.fr	01 30 83 45 24
9	NANTERRE I	NANTERRE I + école de danse de l'opéra de Paris	Gr. sco. Pablo Picasso 75, av. Pablo Picasso 92000 NANTERRE	Claire DEBET	Maitrise de la langue	ce.0922174n@ac-versailles.fr	01 30 83 42 51
10	NANTERRE II	NANTERRE II + enseignement privé	2, allée d'Auvergne 92000 NANTERRE	Christelle POURCHET		ce.0922175p@ac-versailles.fr	01 71 14 29 84
29	NEUILLY	NEUILLY + enseignement privé	7 bis, rue Alfred de Musset 92200 NEUILLY	Valérie LOISEAU		ce.0922533d@ac-versailles.fr	01 30 83 45 04
31	PUTEAUX	PUTEAUX + enseignement privé	E. E Marius Jacotot 6, rue Charles Lorilleux 92 PUTEAUX	Violaine BELLONE	Coordination de bassin-Nanterre	ce.0922781y@ac-versailles.fr	01 30 83 45 19
12	RUEIL-MALMAISON	RUEIL-MALMAISON + enseignement privé	13, rue Adrien Cramail 92500 RUEIL-MALMAISON	Nathalie AMARAL	Sciences, technologie et EDD	ce.0922538j@ac-versailles.fr	01 30 83 45 52
13	SAINT-CLOUD	GARCHES/ST-CLOUD VILLE D'AVRAY VAUCRESSON MARNES + enseignement privé	7, rue René Weill 92210 SAINT-CLOUD	Marianne LAMBLOT		ce.0922550x@ac-versailles.fr	01 30 83 41 81
23	SÈVRES	SÈVRES + enseignement privé de Sèvres et Boulogne	53, Grande Rue 5 ^e étage 92310 SÈVRES	Jérôme BIAU	Coordination de bassin-Boulogne Référént PES-R4 Pilote de la mission EPS	ce.0922543p@ac-versailles.fr	01 30 83 44 82
11	SURESNES	SURESNES + enseignement privé	Gr. sco. Les Raguidelles rue du Dr Roux 92150 SURESNES	Catherine JOSSERAND		ce.0922528y@ac-versailles.fr	01 30 83 45 55
1	VILLENEUVE-LA-GARENNE	VILLENEUVE-LA-GARENNE	14, quai d'Asnières 92390 VILLENEUVE	Mélanie POINTREAU	Politique de la ville	ce.0922530a@ac-versailles.fr	01 41 21 44 80

3.3 — Les personnels de direction et chefs d'établissement référents-ville

3.3.1 — Les personnels de direction

En gras nouvellement nommés / pas de poste d'adjoint

COMMUNE	UAI	ÉTABLISSEMENT	CHEF	ADJOINT(E)
ANTONY	0920130S	LYCÉE RENÉ-DESCARTES	Cyril RIFFAULT	Jérôme BERNIGOLE
	0921676X	LYCÉE PROFESSIONNEL THÉODORE-MONOD	Didier LEDER	Marie-Pierre BRIAND
	0921868F	COLLÈGE HENRI-GEORGES-ADAM	Hodane MAREMMO	/
	0921786S	COLLÈGE RENÉ-DESCARTES	Aude PENELLE	Atène LO YOU
	0921243B	COLLÈGE ANNE-FRANK	Marie-Pierre LEIGNIEL	/
	0921170X	COLLÈGE LA-FONTAINE	Gilbert CREPIN	Avearii PUHETINI
ASNIÈRES-SUR-SEINE	0921507N	COLLÈGE FRANÇOIS-FURET	Aude ROUGIER-CANNICIONI	Cynthia FONS
	0920131T	LYCÉE AUGUSTE-RENOIR	Harry DORVILLE	Simon ROBERT
	0920150N	LYCÉE PROFESSIONNEL DE PRONY	Saïd EL BAHJ	Mylène FRANCIUS
	0920429S	EREA MARTIN-LUTHER-KING	Florence FOURNOT	/
	0921547G	COLLÈGE VOLTAIRE	Alexandra DJORDJEVIC	Karine LÉGUILLON
	0921622N	COLLÈGE AUGUSTE-RENOIR	Carole SALMON	Sabine DURAND
BAGNEUX	0922565N	COLLÈGE FRANÇOIS-TRUFFAUT	Philippe PELLISSIER	Martial SCHWOERER
	0921545F	COLLÈGE ANDRÉ-MALRAUX	Stéphanie JOUET	Emilie GARRET
	0920680P	LYCÉE PROFESSIONNEL LÉONARD-DE-VINCI	Stéphanie FAURE-COLLET	/
	0921168V	COLLÈGE ROMAIN-ROLLAND	Philippe ALAVOINE	Ingrid MIREDIN
BOIS-COLOMBES	0921778H	COLLÈGE JOLIOT-CURIE	Jérôme NIBAUEAU	/
	0921631Y	COLLÈGE HENRI-BARBUSSE	Jean CREPET	Caroline CHABOT
	0920132U	LYCÉE ALBERT-CAMUS	Patricia DUSEILLIER	Cyril MORAT
	0921779J	COLLÈGE ALBERT-CAMUS	Ghislain LHOMMEAU	Lynda ANCARNO
BOULOGNE-BILLANCOURT	0921595J	LYCÉE PROFESSIONNEL DANIEL-BALAVOINE	Sandrine LECOMTE	/
	0922629H	COLLÈGE JEAN-MERMOZ	Aïcha HENDAQ	Odile BIGOT
	0920801V	LYCÉE SIMONE VEIL	Julien AUTRET	Océane PROD'HOMME
	0920134W	LYCÉE JACQUES-PRÉVERT	Arnaud DAVID	Sylvain CALLEJA
	0922443F	LYCÉE ÉTIENNE-JULES-MAREY	Benamar BENZEMRA	Marie-Dominique RONDELEUX
	0921238W	COLLÈGE JACQUELINE-AURIOL	Frederick ARZELIER	Isabelle PHILIPPOT
	0921236U	COLLÈGE PAUL-LANDOWSKI	Marie-Laure BARRAUD-GAUTHIER	Ligia DE JESUS
	0921239X	COLLÈGE JEAN-RENOIR	Aristide ADEIKALAM	Sébastien POTIER
BOURG-LA-REINE	0921237V	COLLÈGE BARTHOLDI	Anouk CHABERT	François SALAÛN
	0921242A	COLLÈGE ÉVARISTE-GALOIS	Elisabeth STEINMETZ	Irène PEREIRA
CHÂTENAY-MALABRY	0920135X	LYCÉE EMMANUEL-MOUNIER	Florent ROGIE	Annie LAKHLIFI
	0921166T	LYCÉE JEAN-JAURÈS	Anne SAMSON	Marc CHARBONNIER
	0921180H	COLLÈGE THOMAS-MASARYK	François-Xavier KERN	/
	0921181J	COLLÈGE PIERRE-BROSSOLETTE	Marie-Thérèse HANRIOT	Maude SCHELCHER
CHÂTILLON	0921179G	COLLÈGE LÉONARD DE VINCI	Ludovic BRUNET	/
	0920880G	COLLÈGE PAUL-ÉLUARD	Jérôme FLORENTIN	Abdelghani HAMDADI
CHAVILLE	0921354X	COLLÈGE GEORGE-SAND	Alexandre XERRI	Sanaa BENCHÉRIFA
	0920689Z	COLLÈGE JEAN-MOULIN	Anne PANVIER	Florence CITOLEUX
CLAMART	0920155R	LYCÉE JACQUES-MONOD	Anne LEGRAIN	Arnaud POMMIER
	0920068Z	COLLÈGE MAISON BLANCHE	Raphaël LECORCHÉ	Yoanna ESTRELLA
	0920854D	COLLÈGE LES PETITS-PONTS	Gaëlle CLÉMENT	Emmanuel OLLIER
	0920653K	COLLÈGE ALAIN-FOURNIER	Maroussia PRONINE	Laurence RICHARD
CLICHY	0922149L	LYCÉE RENÉ-AUFFRAY	Sylvain DEDIEU	Aurélie BAUP
	0920136Y	LYCÉE NEWTON-ENREA	Audrey PREVOST	Alexandre COLIN
	0921228K	COLLÈGE JEAN-MACÉ	Sophie TAMBOUR	Marie-Christine LEVENEUR
	0922595W	COLLÈGE VAN-GOGH	Frédérique FÈVRE	Jérôme LIAROUTZOS
	0921623P	COLLÈGE JEAN-JAURÈS	Jean Marc SABIANI	Ismahane AMERI
COLOMBES	0920137Z	LYCÉE GUY-DE-MAUPASSANT	Bruno CHALOPIN	Véronique VESTRIS
	0922427N	LYCÉE CLAUDE-GARAMONT	Marie-Alix LEHERPEUR	/
	0921229L	LYCÉE PROFESSIONNEL ANATOLE-FRANCE	Florent BORON	Anne FLORIAN
	0920592U	COLLÈGE MOULIN-JOLY	Olivier LECOQ	Delphine REGNARD
	0920626F	COLLÈGE LAKANAL	Vincent MAISONNIAL	Guillaume CASABIANCA
	0921160L	COLLÈGE JEAN-BAPTISTE-CLÉMENT	Yannick SANTERRE	Maxime HOUDET
	0921675W	COLLÈGE MARGUERITE-DURAS	Saadia JEDD	Jacky LIZÉ
	0922662U	COLLÈGE ROBERT-PAPAREMBORDE	Magali JOSSET	Leila AYYADI
	0921494Z	COLLÈGE GAY-LUSSAC	Frederic LODE	/

En gras nouvellement nommés / pas de poste d'adjoint

COMMUNE	UAI	ÉTABLISSEMENT	CHEF	ADJOINT(E)
COURBEVOIE	0920138A	LYCÉE PAUL-LAPIE	Bernard LE COR	Paul MONCOUCUT
	0921625S	LYCÉE PROFESSIONNEL PAUL-PAINLEVÉ	Mustapha HACHEFA	Nicolas SUZAN
	0922615T	LYCÉE L.-AUBRAC	Marion MARCHAL	Laurent BERLAND
	0922020W	COLLÈGE LES RENARDIÈRES	Alexandre MARCHAND	Claire OUDIN
	0921496B	COLLÈGE GEORGES POMPIDOU	Hariel HARRY	Nicolas BOUCHER
	0922523T	COLLÈGE LES BRUYÈRES	Sylvain POITOU	Jamila SAAFI
	0922578C	COLLÈGE GEORGES-SEURAT	Frédéric ORIF	Isabella PLUMASSEAU
0921550K	COLLÈGE ALFRED-DE-VIGNY	Hervé TEMPLIER	Matthieu VALLET	
FONTENAY-AUX-ROSES	0920081N	COLLÈGE LES ORMEAUX	Valérie DORDE	Marielle ANDRÉ
GARCHES	0920810F	LEA-EREA JEAN-MONNET	Valérie URVOY	/
	0922287L	EREA JACQUES-BREL	Elise VIEN	/
	0920881H	COLLÈGE HENRI-BERGSON	Sylviane SANTAMARIA	Véronique DELCAYROU-SACRÉ
GENNEVILLIERS	0921156G	LYCÉE GALILÉE	Katia MATAR	Maxime HOUDET
	0921541A	COLLÈGE LOUIS-PASTEUR	Claire BELDON	Leila AMMOUCHE
	0921621M	COLLÈGE GUY-MÔQUET	Pierre PERINETTI	José MAGALHAES
	0921157H	COLLÈGE ÉDOUARD-VAILLANT	Christiane FERRER	Hakim MEZIANE
ISSY-LES-MOULINEAUX	0922397F	LYCÉE IONESCO	Ladja CHOPINEAUX	Véronique CERON
	0921396T	COLLÈGE VICTOR-HUGO	Mouloud GHERBI	Simba AIT EL MACHKOURI
	0922610M	COLLÈGE GEORGES-MANDEL	Cécile POYET	/
	0920877D	COLLÈGE HENRI-MATISSE	Thierry BUTEAU	Laurence DAUVERGNE
	0922247T	COLLÈGE LA-PAIX	Véronique HURTADO	Céline MARÉCHAL
LA GARENNE-COLOMBES	0920158X	LYCÉE PROFESSIONNEL LA-TOURNELLE	Sébastien LORANT-RAZE	Fatima ARRIS
	0921162N	COLLÈGE LES VALLÉES	Sylvie DOUKHAN	Nazera KEBLI
	0922645A	COLLÈGE CHAMPS-PHILIPPE	Marie-Noëlle TRACQ	Alexis LEGENDRE
LE PLESSIS-ROBINSON	0922249V	LYCÉE MONTESQUIEU	Catherine HERVY	Hayette OUNADJELA
	0920624D	COLLÈGE ROMAIN-ROLLAND	Farid AMZIANE	Hannissa PETERS
	0920883K	COLLÈGE CLAUDE-NICOLAS-LEDOUX	Eric VANDEVOORDE	/
LEVALLOIS-PERRET	0921230M	LYCÉE LÉONARD DE VINCI	Dominique PINCHERA	Antonia TEULIER
	0921391M	COLLÈGE JEAN-JAURÈS	Vanessa FORESTIER	Olivia PLOUGOVEN
	0921393P	COLLÈGE DANTON	Fatima PIRES	Carole DOUKHAN
	0922630J	COLLÈGE LOUIS-BLÉRIOT	Christian SIFFRE	Corinne JALADIS
MALAKOFF	0920163C	LYCÉE PROFESSIONNEL LOUIS-GIRARD	Valérie HENRION-CALANDRA	/
	0921241Z	COLLÈGE PAUL-BERT	Christelle KRIEF	Nathalie GONTARD
	0921165S	COLLÈGE HENRI WALLON	Véronique WACHOWSKI	Stéphanie FREALLE
MEUDON	0920798T	LYCÉE RABELAIS	Pierre RAMOGNINO	Mariam DHAOUI
	0921782M	COLLÈGE RABELAIS		Samira MEHIGUENI
	0921554P	COLLÈGE BEL-AIR	Pierre-Antoine STÖCKINGER	Mickaël GALEY
MEUDON-LA-FORÊT	0921592F	LYCÉE PROFESSIONNEL LES CÔTES-DE-VILLEBON	Philippe LE PERSON	François BUDZINSKI
	0922701L	COLLÈGE ARMANDE-BÉJART	Élisabeth DUPONT	Saïd OUADIA
MONTROUGE	0921399W	LYCÉE MAURICE-GENEVOIX	Guillaume STENGEL	Fouzia SOUSSI
	0920164D	LYCÉE PROFESSIONNEL JEAN-MONNET	Salvatore CARUBIA	Emmanuelle ROCHEDEREUX
	0920855F	COLLÈGE ROBERT-DOISNEAU	Déborah CHAMPAIN	Florence FOULBOEUF
	0921504K	COLLÈGE MAURICE-GENEVOIX	Christine NICOLAÏ	Delphine VINOT
	0921190U	COLLÈGE HAUT-MESNIL	Valérie PRONO	/
NANTERRE	0920141D	LYCÉE JOLIOT-CURIE	Pascale POMMAT	Laure BARBIER
	0922579D	ÉCOLE DE DANSE DE L'OPÉRA DE PARIS	Stéphane HUOT	Didier DJIRE
	0922464D	LYCÉE LOUISE-MICHEL	Sandrine QUEYRAUD	/
	0921626T	LYCÉE PROFESSIONNEL CLAUDE-CHAPPE	Marie Noëlle DE CRAENE	/
	0920882J	COLLÈGE VICTOR-HUGO	Sophie VERBRUGGHE	Karima HOUHOU
	0921940J	COLLÈGE PAUL-ÉLUARD	Anne HENNECART	Cécile ALFANDARI
	0921353W	COLLÈGE LES CHÈNEVREUX	Valérie RUCOSA	Thomas MASSE
	0920594W	COLLÈGE RÉPUBLIQUE	César GOMES ALVES	Edwige TOUCHE
	0921589C	COLLÈGE ÉVARISTE GALOIS	Belkacem OUCHEN	Elfathe MEHIGUENI
	0920077J	COLLÈGE JEAN-PERRIN	Jean-Jacques GOINEAU	Mélissa PERON
	0921394R	COLLÈGE ANDRÉ-DOUCET	Angélique HANANY	Xavier TAUPENAS
NEUILLY-SUR-SEINE	0920142F	LYCÉE LOUIS-PASTEUR		Souaid BOURAS
	0921780K	COLLÈGE LOUIS-PASTEUR	Pierre CARBAJO	Aurore DELMAS
	0920143F	LYCÉE LA FOLIE-SAINT-JAMES	Julie CLOT-OURGHANLIAN	Michèle JEAN-MARIE
	0920166F	LYCÉE PROFESSIONNEL VASSILY-KANDINSKY	Clotilde MUTIO-DESVALLÉES	/
	0921781L	COLLÈGE THÉOPHILE-GAUTIER	Cindy LANDI	Carole ROCHEL
	0921498D	COLLÈGE ANDRÉ-MAUROIS	Alexandre ALLAIN	Bruno TOUITOU

COMMUNE	UAI	ÉTABLISSEMENT	CHEF	ADJOINT(E)
PUTEAUX	0920144G	LYCÉE AGORA	Rachel CAILLAT	Laure DESCOLAS
	0921500F	LYCÉE PROFESSIONNEL VOILIN	Stéphane LAINE	/
	0921233R	COLLÈGE MARÉCHAL-LECLERC	Juliane DEVILLERS	Emilie DAUZIE
	0921219A	COLLÈGE LES BOUVETS	Sophie CORREZE-ESSAYAH	Adrien HAMDAD
RUEIL-MALMAISON	0920799U	LYCÉE RICHELIEU	Paul BASQUIAT	Franck BREANT-DARDANT Alain BROWN
	0922398G	LYCÉE GUSTAVE-EIFFEL	Pascal TROUSSIER	Jean-Baptiste LORENZO
	0921501G	COLLÈGE MARCEL-PAGNOL	Isabelle BOUDJEMADI	Linda NABI
	0921502H	COLLÈGE MALMAISON	Hélène CUNY-RICHARD	Esther DERVAUX
	0921235T	COLLÈGE LES MARTINETS	Lionel JEANJEAU	Nadia ESTIENNE-DRIF
	0921234S	COLLÈGE LES BONS-RAISINS	Ahmed TABIT	Amandine VOIRET
	0921590D	COLLÈGE JULES-VERNE	Nadia BREILLAT	Stéphanie GERMANIER
	0920852B	COLLÈGE HENRI-DUNANT	Clémence GROSJEAN	/
SAINT-CLOUD	0920801W	LYCÉE ALEXANDRE-DUMAS	Frédéric LENFANTIN	Muriel BOURGEOIS
	0922276Z	LYCÉE SANTOS-DUMONT	Audrey FOUILLARD	Sophie CROUZET
	0920700L	COLLÈGE GOUNOD	Yamina LAHBIB	Patricia ORY
	0921591 ^E	COLLÈGE ÉMILE-VERHAEREN	Samuel DEGORRE	Ouahiba SID LAKHDAR
SCEAUX	0920146J	LYCÉE MARIE-CURIE	Étienne RECOING	Stéphanie SERVAT
	0921785R	COLLÈGE MARIE-CURIE	Étienne RECOING	Julie ODDE
	0920145H	LYCÉE LAKANAL	Corinne RAGUIDEAU	Annie HORVATH Sandra PINAUD
	0920145H	LYCÉE LAKANAL-CLINIQUE-DUPRÉ	Corinne RAGUIDEAU	Nathalie HOLAS
	0921784P	COLLÈGE LAKANAL	Corinne RAGUIDEAU	Manuel JACK
	0920170K	LYCÉE PROFESSIONNEL FLORIAN	Denis PERROT	Clémentine PÉRET
SÈVRES	0920802X	LYCÉE JEAN-PIERRE-VERNANT	Anne-Laure MARTORELL	Nadège CROCHEMAR Gratiene PEYRONNE
	0921244C	COLLÈGE	Nadège RICHET	Emmanuelle UGALDE-LASCORZ
SURESNES	0920147K	LYCÉE PAUL-LANGEVIN	Laurent ABECASSIS	Camille SALAUN
	0920171L	LYCÉE PROFESSIONNEL LOUIS-BLÉRIOT	Catherine DE VOS	/
	0920884L	COLLÈGE HUBERT GERMAIN	Laurent RABES-VALTON	Andréa LONGROIS
	0920885M	COLLÈGE HENRI-SELLIER	Marie-France COURIOL	Jacques DESCLAUX
	0921178F	COLLÈGE ÉMILE-ZOLA	Anna VIKELAS	Laure AMUSSAT
VANVES	0920149M	LYCÉE MICHELET	Eric BISET	Delphine COPPUYNS-MANET
	0921783N	COLLÈGE MICHELET	Eric BISET	Valérie BEDOCH
	0921505L	LYCÉE PROFESSIONNEL LOUIS-DARDENNE	Hervé BARLE	/
	0921240Y	COLLÈGE A. DE SAINT-EXUPÉRY	Édith LAKRATI	Cécyl CAUBET
VAUCRESSON	0921935D	LYCÉE TOULOUSE-LAUTREC	Jean-François GESBERT	Karen LEJEUNE
	0922143 ^F	COLLÈGE YVES-DU-MANOIR	Sylvie FORNES	/
VILLE D'AVRAY	0920886N	COLLÈGE LA FONTAINE-DU-ROY	Cécile CHARTOIRE-THIBAUDIN	Sabbri JATTI
VILLENEUVE-LA-GARENNE	0921594H	LYCÉE MICHEL-ANGE	Aïssetou KONTÉ	Patricia FONTANA
	0922277A	LYCÉE PROFESSIONNEL CHARLES-PETIET	Franck FERET	Amina EL IDRISI
	0921543C	COLLÈGE GEORGES-POMPIDOU	Nicolas DOUARD	Beatriz DA SILVA
	0921159K	COLLÈGE ÉDOUARD-MANET	Alain BOCAGE	Alexandra RENARD

3.3.2 — Les chefs d'établissement référents-ville

BASSIN	COMMUNE	ÉTABLISSEMENT	CHEF
ANTONY	ANTONY	Lycée René DESCARTES	Cyril RIFFAULT
	BAGNEUX	Collège Henri BARBUSSE	Jean CREPET
	BOURG-LA-REINE	Collège Évariste GALOIS	Elisabeth STEIMETZ
	FONTENAY-AUX-ROSES	Collège Les Ormeaux	Valérie DORDE
	MONTRouGE	Collège Maurice GENEVOIX	Christine NICOLAÏ
	SCEAUX	Lycée Marie-Curie	Stéphanie SERVAT
BOULOGNE	BOULOGNE-BILLANCOURT	Lycée Simone VEIL	Julien AUTRET
	CHAVILLE	Collège Jean MOULIN	Anne PANVIER
	GARCHES	Collège Henri BERGSON	Sylviane SANTAMARIA
	ISSY-LES-MOULINEAUX	Lycée Eugène IONESCO	Ladja CHOPINEAUX
	MEUDON	Lycée les Côtes de Villebon	Philippe LE PERSON
	SAINT-CLOUD	Collège Charles GOUNOD	Yamina LAHBIB
	SÈVRES	Lycée Jean-Pierre VERNANT	Anne-Laure MARTORELL
	VAUCRESSON	Collège Yves DU MANOIR	Sylvie FORNES
GENNEVILLIERS	VILLE D'AVRAY	Collège La Fontaine du Roy	Cécile CHARTOIRE-Thibaudin
	ASNIÈRES-SUR-SEINE	Collège RENOIR	Carole SALMON
	CLICHY	Lycée René AUFRAY	Sylvain DEDIEU
	GENNEVILLIERS	Collège Édouard VAILLANT	Christiane FERRER
	VILLENEUVE-LA-GARENNE	Collège Georges POMPIDOU	Nicolas DOUARD
NANTERRE	NANTERRE	Collège Jean PERRIN	Jean-Jacques GOINEAU
	PUTEAUX	Lycée Lucien VOILIN	Stéphane LAINE
	RUEIL-MALMAISON	Lycée RICHELIEU	Paul BASQUIAT
	SURESNES	Collège Hubert GERMAIN	Laurent RABES-VALTON
NEUILLY-SUR-SEINE	BOIS-COLOMBES	Collège Albert CAMUS	Ghislain LHOMMEAU
	COLOMBES	Lycée Guy de MAUPASSANT	Bruno CHALOPIN
	COURBEVOIE	Collège Alfred DE VIGNY	Hervé TEMPLIER
	LA GARENNE-COLOMBES	Lycée de la TOURNELLE	Sébastien LORANT-RAZE
	LEVALLOIS-PERRET	Collège Jean JAURES	Vanessa FORESTIER
	NEUILLY-SUR-SEINE	Cité scolaire PASTEUR	Pierre CARBAJO
VANVES	CHÂTENAY-MALABRY	Collège Thomas MASARYK	François-Xavier KERN
	CHÂTILLON	Collège George SAND	Alexandre XERRI
	CLAMART	Collège Maison blanche	Raphaël LECORCHE
	LE PLESSIS-ROBINSON	Lycée MONTESQUIEU	Catherine HERVY
	MALAKOFF	Collège Paul BERT	Christelle KRIEF
	VANVES	Lycée Louis DARDENNE	Hervé BARLE

3.3.3 — Les missions des chefs d'établissement référents-ville dans le département

- Dans un souci de cohérence et d'efficacité, l'action des établissements doit être coordonnée au niveau du quartier et de la commune avec toutes les instances compétentes, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) en particulier, ainsi que tous les partenaires associatifs acteurs dans le cadre des différents contrats : contrat ville, contrat éducatif local etc.
- Cette coordination est facilitée par la désignation d'un chef d'établissement référent-ville qui dans chaque commune et au nom de l'ensemble de ses collègues, représente la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale.
- Assurer la représentation et une présence active de l'éducation nationale au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, ainsi que dans les différentes instances partenariales de prise en charge des élèves qui sont en rupture avec l'institution scolaire.
- Assurer tout particulièrement la liaison avec la mairie et contribuer à la mise en place d'instances qui permettent un suivi partenarial des élèves décrocheurs.
- Assurer la liaison entre les établissements scolaires des différents niveaux d'enseignement et contribuer à établir entre eux un véritable réseau d'échanges et de solidarité.
- Favoriser les relations des écoles et des établissements du 2nd degré avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales et les associations dans le cadre de partenariats.

3.4 — Les centres d'information et d'orientation

3.4.1 — Dans le département

— Afin d'ancrez les services d'orientation au plus près de l'offre de formation régionale et des besoins économiques locaux, l'État a confié aux régions des responsabilités nouvelles en matière d'orientation. Les régions pourront intervenir dans les lycées et les collèges et organiser des actions d'information directement auprès des élèves dans le cadre des heures dédiées à l'orientation.

— Pour cela, un cadre national de référence a été signé le 28 mai 2019 avec l'association Régions de France qui précise les rôles respectifs de l'État et des régions et garantit l'unité de service public par une diffusion d'une information exhaustive et objective. De plus dans chaque région académique, une convention régionale doit définir les modalités concrètes de coordination des actions de l'État et des régions. La région pourra mandater ses partenaires pour mener les actions d'information : entreprises du territoire, chambres consulaires, branches professionnelles, associations locales ou nationales.

Interventions :

dans les collèges et les lycées publics du département, dans les services d'information et d'orientation des universités (Paris Ouest Nanterre La Défense, Jean Monnet à Sceaux) ; auprès du tribunal pour enfants ; à la clinique Dupré « études et soins » à Sceaux.

Partenariats :

structures au service des jeunes : missions locales, associations dans le cadre de la politique de la ville, service jeunesse des mairies, protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ;
— organismes de la santé et du secteur social : CMPP, CASA, MDA, centres sociaux...

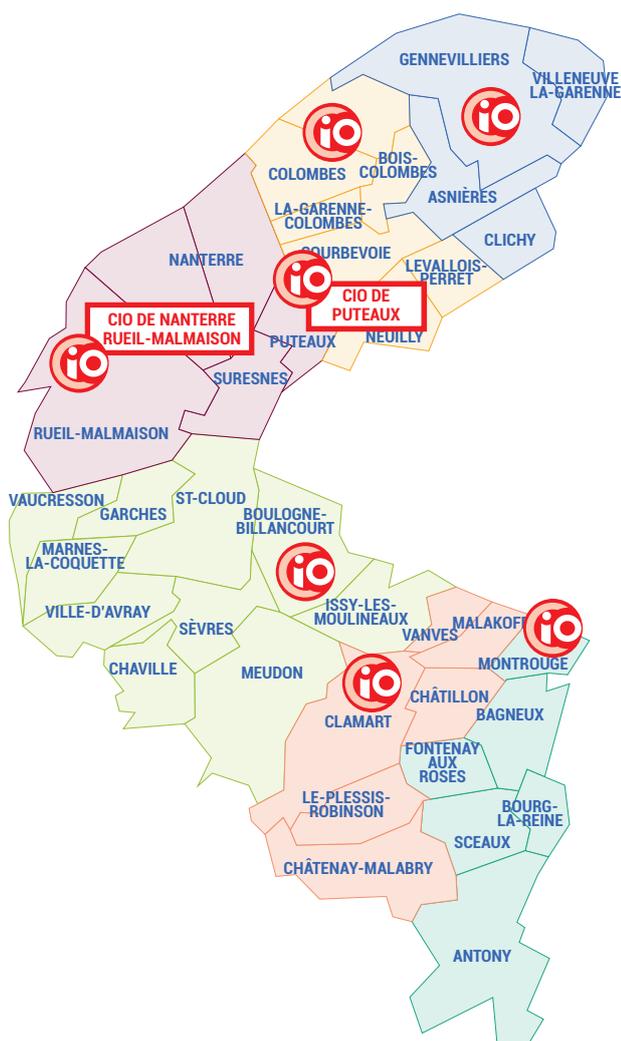
a) Fonctionnement

7 CIO et 78 psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) :

- lieux d'écoute, d'information et de conseils ouverts à tous les publics qui s'interrogent sur leurs parcours scolaire et professionnel (jeunes, adultes, scolarisés ou non, parents d'élèves...)
- lieux de premier accueil des allophones nouvellement arrivés en France d'âge collège ou lycée ;
- 5 plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) en co-pilotage avec les Missions Locales.

Participation aux forums et salons :

- les CIO s'associent avec les établissements de formation et les organismes professionnels à de nombreuses manifestations, forums et salons à destination des collégiens des lycéens (salon de l'éducation, salon Parcoursup).



b) Les centres d'informations et d'orientation dans les Hauts-de-Seine

LES CIO : DIRECTRICES, COORDONNÉES ET COMMUNES DE RATTACHEMENT

GENNEVILLIERS

Chantal DELPORTE
60, rue Georges Corète
92230 Gennevilliers
01 47 92 79 68
cio-gennevilliers@ac-versailles.fr

ASNIÈRES, GENNEVILLIERS CLICHY,
VILLENEUVE-LA-GARENNE

COLOMBES

MARIE GOJKOVIC-LETTE
75, avenue Henri Barbusse
92700 Colombes
01 42 42 17 34
cio-colombes@ac-versailles.fr

COLOMBES, LA GARENNE-COLOMBES, BOIS-
COLOMBES

RUEIL-MALMAISON

Sylvie BASSET
101, route de l'empereur
92500 Rueil Malmaison
01 47 49 43 00
cio-rueil@ac-versailles.fr

NANTERRE/RUEIL-MALMAISON

PUTEAUX

Fatma ALILATE
2, cours Maréchal Leclerc
92800 Puteaux
01 49 03 74 20
cio-puteaux@ac-versailles.fr

COURBEVOIE, LEVALLOIS-PERRET, NEUILLY-SUR-
SEINE, SURESNES, PUTEAUX

BOULOGNE-BILLANCOURT

Valérie NOVAT
10, rue Paul Adolphe Souriau
92100 Boulogne-Billancourt
01 55 20 09 30
cio-boulogne@ac-versailles.fr

BOULOGNE-BILLANCOURT, CHAVILLE, GARCHES,
ISSY-LES-MOULINEAUX, MARNES-LA-COQUETTE,
MEUDON, SAINT-CLOUD, SÈVRES, VAUCRESSON,
VILLE D'AVRAY

CLAMART

Michèle POULIQUEN
28, rue des Closiaux 92140 Clamart
01 46 42 92 91
cio-clamart@ac-versailles.fr

CLAMART, CHÂTILLON, MALAKOFF, VANVES,
CHÂTENAY-MALABRY, LE PLESSIS-ROBINSON.

MONTROUGE

Christine CHARRIER
24, rue Arthur Auger
92120 Montrouge
01 46 57 24 75
cio-montrouge@ac-versailles.fr

FONTENAY-AUX-ROSES, SCEAUX, ANTONY, BAGNEUX,
MONTROUGE, BOURG-LA-REINE

CONTACT

Fabienne BOYADJIAN,
inspectrice de l'Éducation nationale
en charge de l'information et de l'orientation.
ce.ia92.io@ac-versailles.fr
01 71 14 27 73

Véronique WINTER,
inspectrice de l'Éducation nationale
chargée de l'information et de l'orientation.
veronique.winter@ac-versailles.fr
01 71 14 27 74

3.5 — Le centre académique d'aide aux écoles et aux établissements (CAAEE) et les assistants de prévention et de sécurité (APS)

— Le centre académique d'aide aux écoles et aux établissements (CAAEE) a pour objectif d'améliorer le climat scolaire au sein des écoles et des établissements de l'académie, par une capacité rapide d'intervention et une aide adaptée à distance, et/ou sur site et par le développement et la mise en œuvre de projets de l'école à l'académie. Les membres du CAAEE sont investis dans l'appui aux chefs d'établissements.

3.5.1 — Les missions dans le département

ASSISTANTS DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ (APS)

SERVICE RECTORAL

Il peut être sollicité par les IEN et les chefs d'établissement. Les membres des équipes mobiles interviennent sous leur autorité fonctionnelle. Toute personne de la communauté éducative peut également contacter le CAAEE.

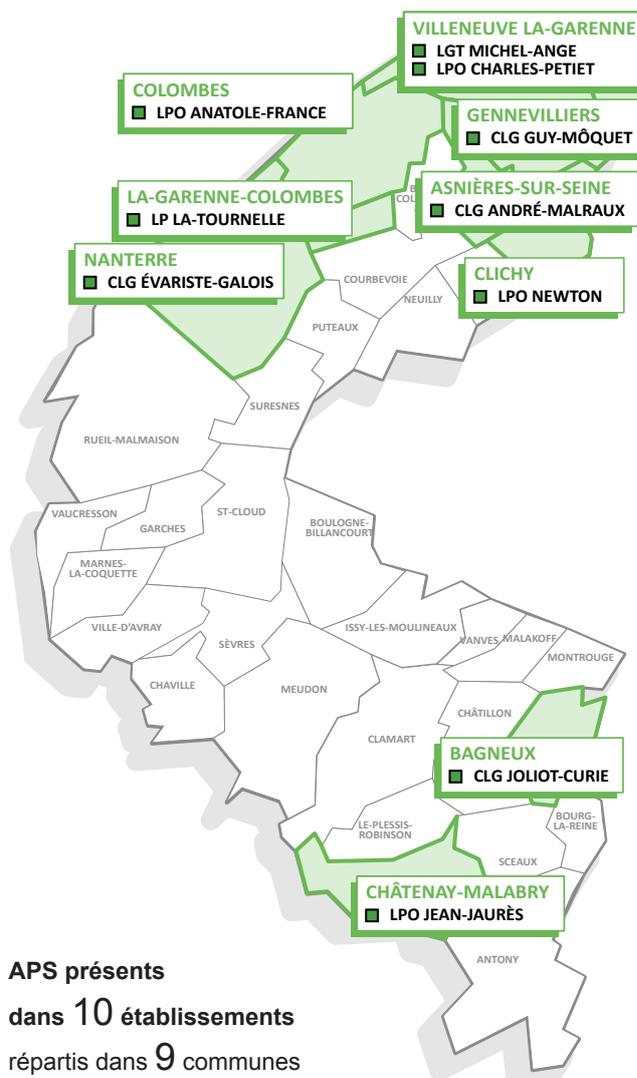
Il possède une antenne dans chaque département de l'académie.

Pour les Hauts-de-Seine, l'équipe est composée de 11 membres :

- 1 responsable de site;
- 6 conseiller.e.s;
- 4 chargé.e.s de prévention.

Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 01 71 14 29 10

Le CAAEE est investi dans l'animation du réseau des 10 assistants de prévention et de sécurité (APS) du territoire.



APS présents
dans 10 établissements
répartis dans 9 communes

UN COLLECTIF POLYVALENT POUR LE VIVRE ENSEMBLE ET CONTRE TOUTES LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE AUTOUR DE 3 MISSIONS PRINCIPALES :

a) Prévenir

La mission de prévention du CAAEE s'articule autour de plusieurs actions :

- contribution à la mise en place de programmes de prévention (déploiement du programme pHARe en lien avec DAASEN/CT EVS, Nounah,...),
- participation au diagnostic de sécurité partagé,
- sensibilisation des personnels aux problématiques liées au climat scolaire et aux risques de violence,
- réalisation des enquêtes Climat scolaire,
- formations sur des problématiques de climat scolaire,
- formation (prévention du harcèlement, philojeunes, justice restaurative, violences sexistes et sexuelles...) sur des territoires identifiés
- accompagnement sur violences liées aux bandes et groupes informels,
- numéro académique SOS Violences.

b) Innover

Développement de projets, de recherche, de solutions innovantes autour du climat scolaire en lien avec la communauté scolaire.

c) Intervenir

- gestion de crise (analyse de la situation et échanges sur les moyens pouvant être mis à disposition avec la DSDEN (cabinet, CT EVS, SMIS...), écoutes sur site ou à distance,
- accompagnement post-crise,
- cellule d'écoute adultes,
- accompagnement d'équipe.,
- analyse et traitement, recueil de besoins,
- sécurisation des personnes et des biens,
- sécurisation de conseil de discipline,
- appui et renfort vie scolaire en cas de crise.

CONTACT

Caroline BEY,
responsable de site
01 71 14 29 12 / 06 81 53 76 08

3.6 — Services médical, infirmier et social (SMIS)

— La mission de promotion de la santé en faveur des élèves a pour objectif essentiel et spécifique de veiller à leur bien-être, de contribuer à leur réussite et de les accompagner dans la construction de leur personnalité individuelle et collective. Le service est divisé en trois pôles : le service médical ; le service infirmier ; le service social.

3.6.1 — Le service médical

Docteur Martine CLUZEAUD,
Médecin, conseillère technique départementale
de l'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'Éducation nationale

Docteur Muriel DROMER
Médecin, conseillère technique adjointe

CONTACT

Secrétariat du service
Stéphanie CELY
ce.ia92.sps@ac-versailles.fr
01 71 14 28 73

NOS MISSIONS

Circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015

- Développer une politique de prévention et participer au projet de santé des établissements en partenariat
- Optimiser la scolarisation des élèves présentant des pathologies chroniques, un handicap ou une situation médicale complexe.
- Favoriser une orientation prioritaire adaptée.
- Définir les conditions d'aménagement d'épreuve aux examens pour les élèves présentant un handicap
- Gérer la veille sanitaire et les situations d'urgences.
- Déterminer l'aptitude aux travaux réglementés en lycée professionnel pour les élèves mineurs.

<http://acver.fr/jdz>

3.6.2 — Le service infirmier

Jacqueline DELAVALLE,
Infirmière conseillère technique départementale
de l'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'Éducation nationale

N.N,
Infirmière adjointe de l'IDCT

CONTACT

Secrétariat du service
Alexandre CLÉMENT
ce.ia92.si@ac-versailles.fr
01 71 14 28 80

NOS MISSIONS

- Accueillir et accompagner les élèves
- Organiser les urgences et les soins
- Assurer le suivi des élèves
- Réaliser des dépistages infirmiers
- Développer une dynamique d'éducation à la santé
- Contribuer à l'inclusion de tous les élèves (élèves à besoins éducatifs particuliers)

<http://acver.fr/jd->

3.6.3 — Le service social

Margarida DA ROCHA,
Conseillère technique de l'inspecteur
d'académie, directeur académique
des services de l'Éducation nationale
et responsable départementale du
service social en faveur des élèves

Nelly VALLÉE,
Conseillère technique responsable
départementale adjointe

Laëtitia CHASSERAY,
Conseillère technique responsable
départementale adjointe

NOS MISSIONS

Circulaire n° 2017-055 du 22 mars 2017

- Contribuer à la prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage.
- Contribuer à la protection de l'enfance et des mineurs en danger, apporter tout conseil à l'institution dans ce domaine.
- Contribuer à l'amélioration du climat.
- Participer à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, favoriser l'accès aux droits.
- Concourir à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.
- Participer à l'orientation et au suivi des élèves devant bénéficier d'une orientation spécifique.
- Soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative, concourir au renforcement de la coopération entre l'école et les parents.

<http://acver.fr/je0>

Service social spécialisé de l'éducation nationale, le service social

en faveur des élèves concourt à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Son action s'inscrit dans une politique de prévention au sein de l'institution et à l'interface de l'école et de son environnement. Les assistants sociaux interviennent dans les établissements du second degré et les écoles REP+.

a) Soutenir les parents dans leur fonction éducative

En complément des accompagnements individuels, les assistants sociaux mettent en place des actions de soutien à la parentalité.

Réalisées sous forme collective, elles permettent aux parents d'échanger, de partager entre eux et avec les professionnels sur des thématiques du quotidien : encourager son enfant dans sa scolarité, accompagner les émotions. Les assistants sociaux s'appuient sur les outils numériques pour proposer des « cafés des parents virtuels » ou encore des publications via les environnements numériques des établissements.

Ces actions participent au renforcement de la coopération entre l'école et les parents.

b) Mobilisation du réseau partenarial

À l'interface de l'école et de la vie privée, le service social en faveur des élèves joue un rôle essentiel auprès des familles fragilisées par des difficultés sociales ou familiales.

Sa connaissance du tissu partenarial lui permet de mobiliser les acteurs locaux, collectivités territoriales et associations. Les assistants sociaux participent au repérage des familles en situation de précarité afin d'articuler des distributions de colis alimentaires et de produits d'hygiène en lien avec les partenaires. Ce travail de réseau a permis de développer des dynamiques locales offrant ainsi de nouvelles possibilités d'actions.

Afin de prévenir les problématiques familiales, le service social en faveur des élèves relaie à l'échelle des établissements, les campagnes de sensibilisation et d'information nationales.

Il s'attache à faire connaître les numéros des lignes d'écoute dans des domaines comme la détresse psychique ou encore les violences faites aux femmes ainsi que les partenaires présents sur le territoire qui peuvent être plus accessibles pour les familles.

c) Contribuer à la protection de l'enfance et des mineurs en danger

Les assistants sociaux apportent conseil à l'institution dans le domaine de la protection de l'enfance. À ce titre, ils développent des partenariats avec les services du Conseil Départemental et les services éducatifs et associatifs.

Leur connaissance fine des acteurs mobilisés permet une intervention précoce dans le cadre de la prévention ainsi qu'un accompagnement de proximité des familles bénéficiant d'une mesure administrative ou judiciaire. Ils réalisent une veille juridique et documentaire dans ce domaine leur permettant d'apporter une analyse précise des situations.

Les assistants sociaux s'attachent à maintenir un lien privilégié avec les partenaires dans l'intérêt des élèves et de leur famille. Ils sensibilisent les équipes éducatives des établissements pour renforcer la vigilance sur la thématique des violences intra-familiales.

CONTACT

Secrétariat du service
Karima AMIRAT
ce.ia92.as@ac-versailles.fr
01 71 14 28 66

3.7 — Prévention et gestion des risques

— La prévention et la gestion des risques comprennent deux domaines : d'une part la santé et la sécurité au travail des fonctionnaires au travers de la prévention des risques professionnels et d'autre part, la préparation à la gestion des risques de sécurité civile (risques naturels, technologiques, risques attentat-intrusion).

3.7.1 — Prévention : hygiène, santé et sécurité au travail dans le département

Trois conseillers de prévention départementaux sont nommés pour assister et conseiller l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail.

a) Missions

Leurs missions s'articulent autour de la démarche d'évaluation des risques professionnels, la mise en place d'une politique de prévention ainsi que de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail visant à :

- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- Veiller à la tenue des registres de santé et sécurité au travail dans tous les services, et leur mise en place dans les écoles et les établissements.

b) Fonction

Leur fonction principale étant de concourir à l'élaboration de la politique de prévention et à la recherche de solutions pratiques aux difficultés rencontrées, ils collaborent avec les autres acteurs que sont les médecins de prévention, l'inspecteur santé sécurité au travail, les conseillers académiques de prévention, les psychologues du travail, l'ergonome, les assistants de prévention, la F3SCT.

À ce titre :

- ils animent et coordonnent le réseau des « assistants de prévention de circonscription » du 1^{er} degré et sont le relais des conseillers de prévention académiques auprès des « assistants de prévention des EPLE » du département ;
- ils participent avec les autres acteurs à la sensibilisation à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application ainsi qu'à l'évaluation des besoins de formation des personnels de l'éducation nationale à la prévention des risques professionnels ou dans ce domaine ;
- ils conseillent les chefs d'établissement et les adjoints gestionnaires, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré et les directeurs d'école en matière d'hygiène et de sécurité au travail notamment pour l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), le plan annuel de prévention, les « plans de prévention » pour l'intervention d'entreprises extérieures et la mise en place des registres ;
- ils sont associés et assistent aux réunions de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail Spéciale Départementale (F3SCT-SD) et si nécessaire à des réunions des Commissions d'Hygiène et de Sécurité (CHS) des EPLE sur sollicitation du chef d'établissement ;
- ils sont informés de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène et la sécurité ;
- ils contribuent à l'analyse des causes des accidents de travail ;
- ils participent avec les autres acteurs à la sensibilisation et à la formation des personnels.

3.7.2 — La nouvelle instance de représentation du personnel

Le Comité Social d'Administration

Le comité social d'administration est la nouvelle instance de représentation du personnel dans la fonction publique d'Etat. Le CSA est issu de la fusion en une seule instance du Comité Technique (CT) et du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail).

Le Comité Social d'Administration a été mis en place en 2023 à l'issue des élections professionnelles de la fonction publique. Cette réorganisation s'inscrit dans la même lignée que celle initiée en septembre 2017 dans le secteur privé (le CSE).

L'organisation et le fonctionnement du comité social dans la fonction publique a été défini par le [décret du 20 novembre 2020](#). Le CSA comprend, outre son président, le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ainsi que des représentants du personnel. Les Comités Sociaux doivent ainsi être au centre de nombreuses questions, dont :

- l'organisation et le fonctionnement des services,
- l'égalité professionnelle,
- la qualité des services rendus,
- l'accessibilité des services rendus,
- les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mobilité et de promotion interne,
- les orientations stratégiques sur les politiques RH,
- la protection de la santé, l'hygiène et la sécurité des agents (en l'absence de FSSCT).

La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

[L'article 32-1 de la loi 84-53](#) modifié prévoit au-delà d'un seuil d'effectif de 200 agents, la création d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail. Cette formation rattachée au CSA exerce les attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du CSA, sauf si ces questions se posent dans le cadre de projets de réorganisation de service, qui doivent être traités directement au sein du CSA.

La FSSCT a parmi ses attributions :

- la consultation de tous documents se rattachant à sa mission et les règlements et consignes en matière de SSCT. Les projets de texte, relatifs à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes,
- les projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la

modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification de l'organisation et du temps de travail, des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail,

- la prise de connaissance des observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail consignées dans les registres SST,
- la suggestion de toutes mesures de nature à améliorer la SST.

3.7.3 — Risques et menaces majeurs

Les conseillers de prévention accompagnent les établissements :

- sur la rédaction des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS). Ils conseillent les personnels au sein des établissements scolaires et de la direction des services départementaux de l'éducation nationale afin qu'ils soient en mesure de préparer leur propre organisation interne de gestion de l'événement dans les plans particuliers de mise en sécurité. Ils suivent donc la mise en place et les mises à jour des PPMS ;
- sur la réalisation d'exercice dans les 1^{er} et 2nd degrés. Ils conçoivent, organisent et évaluent en lien avec le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) et la collaboration des mairies la « journée départementale d'exercice PPMS » mise en place chaque année depuis 2013 par le préfet (activation des PPMS dans la totalité des établissements scolaires du département). Ils facilitent l'organisation des exercices annuels obligatoires.

CONTACTS

Adrien GUNST, Conseiller de prévention départemental
01 71 14 29 78

Léontine SARR, référente des bassins de Nanterre, Neuilly et Gennevilliers.
01 71 14 28 62

Jordan GARCIA, référent des bassins de Boulogne, Vanves et Antony.
01 71 14 29 25

ce.conseillerprevention92@ac-versailles.fr
ce.dsden92.ppms@ac-versailles.fr

3.8 — Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)

— Le CESCE départemental, présidé par l'inspecteur d'académie-directeur académique, regroupe les membres de l'équipe de direction des Services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, le médecin conseiller, l'infirmier conseiller, le conseiller social ainsi que des chefs d'établissements, des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), des enseignants, des conseillers principaux d'éducation (CPE) et des partenaires institutionnels : police, justice, conseil départemental des Hauts-de-Seine, représentants des municipalités, partenaires associatifs.

3.8.1 — Dans le département

a) Le CESCE favorise la mise en place des parcours éducatifs, notamment le parcours éducatif de santé et le parcours citoyen.

Les représentants des fédérations de parents d'élèves et les élèves élus au Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) font également partie du CESCE départemental.

Le constat général sur le fonctionnement des CESCE dans les établissements montre une diversité de pratiques. Néanmoins, certaines similitudes sont identifiables :

- un panel d'actions réparties sur les différents niveaux d'enseignement ;
- les contenus sont en lien avec trop peu de disciplines ;
- les élèves ne perçoivent que partiellement l'articulation des actions avec les programmes ;
- le CESCE comporte une dimension éducative qui n'est pas dans la très grande majorité des établissements articulée avec la dimension pédagogique. Ainsi c'est la logique d'actions qui prime sur la logique de projet et de politique éducative.

b) CESCE Départemental

1. La vie de l'élève

Prévention de l'absentéisme et le décrochage scolaire
Prévention du harcèlement et des violences en milieu scolaire

Le plan de prévention des violences en milieu scolaire

Objectif : développer des actions de prévention et d'accompagnement ciblées à destination des mineurs, en renforçant le lien de l'éducation nationale avec l'ensemble des acteurs institutionnels tels que la police (MPCE), la justice (PJJ) ou les associations chargées de la lutte contre la délinquance, notamment via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Prévention des violences de bandes

Renforcer la sécurité des établissements par des mesures de protection matérielles.

Former les chefs d'établissement au déploiement de nouveaux outils de communication en situation de crise.

Renforcer la veille sur les réseaux sociaux.

Sensibiliser et mobiliser les instances lycéennes dans le cadre d'inter-CVL départementaux en lien avec les actions du CAVL.

Créer des outils de prévention et de responsabilisation en partenariat avec le réseau des MPCE et les établissements scolaires.

Prévention du harcèlement en milieu scolaire

Le programme national anti harcèlement « PHARE » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Les écoles et collèges qui entrent dans « PHARE » :

- s'engagent pour deux ans à mettre en place le programme,
- constituent une équipe ressource de cinq personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie,
- formalisent un protocole de traitement, présenté en CESCE et voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et présenté aux familles, aux élèves, aux instances collégiennes ou lycéennes et aux personnels,

- mettent en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents,
- participent aux temps forts du programme : journée NAH, SAFER internet day et concours Non au harcèlement ,
- organisent dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du CP à la troisième.

<https://view.genial.ly/642fd352dc04fb0011179640/interactive-content-bilan-phare-92>

Prévention des violences sexuelles et des risques prostitutionnels

Développer l'utilisation de la mallette pédagogique de lutte contre les activités prostitutionnelles

- Public cible : collégiens de 4ème et 3ème
- Intervenants : infirmiers/médecins scolaires + MPCE

Utiliser le module récent sur la notion du consentement

- Public cible : lycéens
- Intervenants : infirmiers/médecins scolaires + MPCE

Poursuivre le travail d'adaptation de cette mallette pour les publics plus jeunes (CM2/ 6ème / 5ème)

Lorsque le lien avec l'école est difficile, il est important d'établir un diagnostic partagé entre l'établissement et la famille, des origines de la mise en échec de la scolarité de l'élève. Les raisons peuvent être multiples, leurs conséquences très dommageables à la poursuite de la scolarité et se manifestent par de l'absentéisme ou du décrochage scolaire :

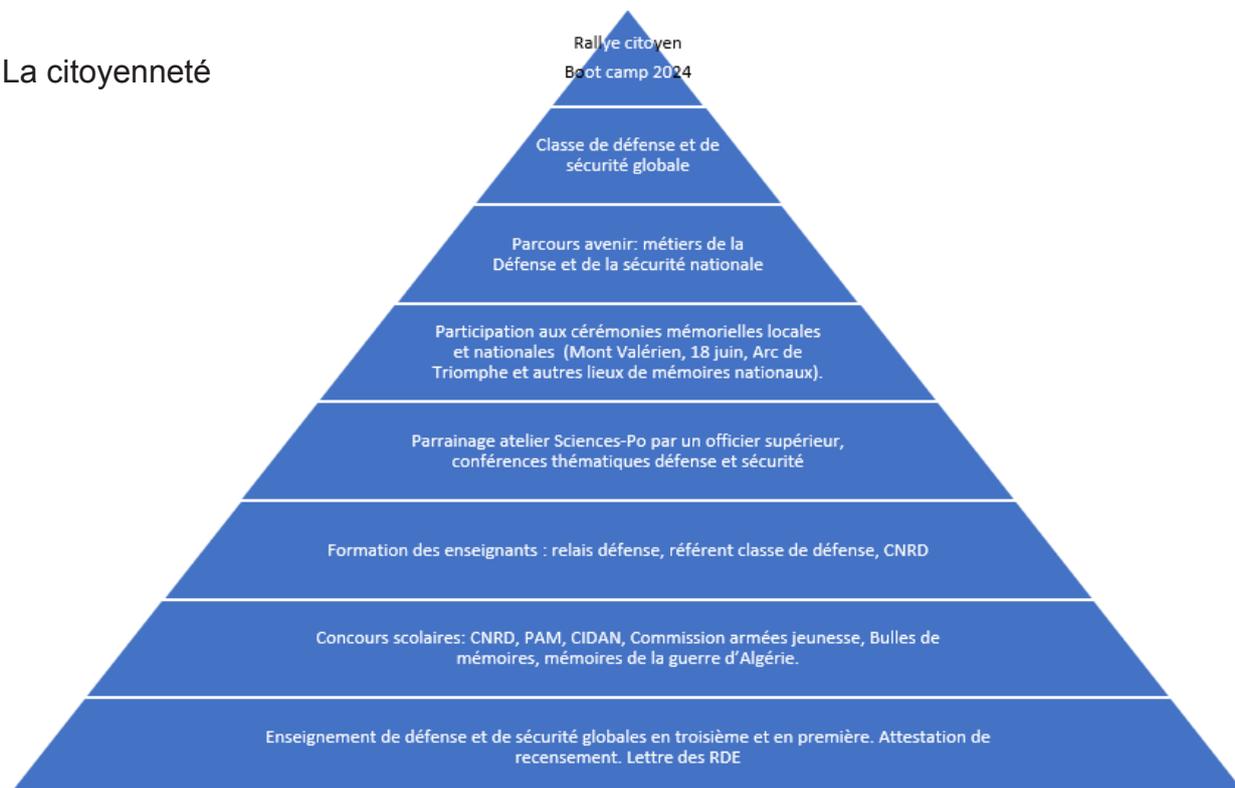
- Situation de difficultés scolaires ou de socialisation persistantes (harcèlement scolaire)- Situation de handicap mettant l'équipe éducative en difficulté pour répondre aux besoins d'adaptation ou d'inclusion
- Orientation mal vécue provoquant une démotivation scolaire
- Comportements inadaptés, voire transgressifs provoquant des sanctions disciplinaires ou pénales
- Elèves en situation de pluri-exclusions

2. Éducation à la santé

Rôle des médecins EN lors de leur visite médicale sur la prise en compte du bien-être global par la prévention individuelle, en particulier par :

- Le dépistage, repérage des troubles psychiques, l'orientation vers des structures de soins etc.
- La sensibilisation aux bienfaits de la pratique sportive
- Et leur implication locale dans le département, lors des actions collectives de prévention en santé, par exemple :
- Le danger des écrans et leur impact sur le sommeil, les troubles du langage
- Participation à la Semaine de la persévérance « Sport, facteur positif de remobilisation scolaire »
- Semaine de la persévérance <https://www.ac-versailles.fr/la-persévérance-scolaire-92-125345>
- « Le sport facteur positif de remobilisation scolaire »
- Conférence

3. La citoyenneté



CONTACT Marie-Christine RIVET, conseillère technique établissements et vie scolaire, 01 71 14 27 76

Directeur de la publication

Frédéric FULGENCE

Rédactrice en chef

Véronique PAROUTY

Cartographie et statistiques

Emmanuel Kergall

Édition - Communication - Web

Claude TAO

Graphisme et maquette

Razika BOULAHYA

Reprographie

Yann HOUEL

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

167-177 avenue Joliot-Curie

92013 Nanterre Cedex

Téléphone 01 71 14 29 29

Télécopie 01 47 25 38 35

ce.ia92@ac-versailles.fr

www.ac-versailles.fr/dsden92

Achevé d'imprimer le 14 septembre 2023



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*